



#### **OVERLAP GROUPE**

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 1 000 000 €  
Siège social : Le Doublon, 11, avenue Dubonnet, 92407 Courbevoie  
R.C.S. Nanterre B 422 313 627

## **DOCUMENT DE BASE**



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-23, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de base le 08 novembre 2005 sous le numéro I. 05-131. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent document de base sont disponibles sans frais auprès de la société OVERLAP GROUPE, Le Doublon, 11, avenue Dubonnet, 92407 Courbevoie, et sur son site Internet ([www.overlap.fr](http://www.overlap.fr)), ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

## SOMMAIRE

<b>1. RESPONSABLES DU DOCUMENT D'INFORMATION .....</b>	<b>5</b>
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT D'INFORMATION.....	5
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'INFORMATION .....	5
1.3. RESPONSABLE DE L'INFORMATION .....	5
<b>2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES .....</b>	<b>6</b>
2.1.1. <i>Commissaires aux comptes titulaires</i> .....	6
2.1.2. <i>Commissaires aux comptes suppléants</i> .....	6
<b>3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....</b>	<b>7</b>
3.1. DONNEES D'EXPLOITATION .....	7
3.2. DONNEES BILANTIELLES.....	7
<b>4. FACTEURS DE RISQUE .....</b>	<b>8</b>
4.1. RISQUES LIES A L'ACTIVITE .....	8
4.2. RISQUES LIES AUX EVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES .....	9
4.3. RISQUE LIE AU POIDS DE CERTAINS CLIENTS.....	9
4.4. RISQUE LIE A LA DEPENDANCE A CERTAINS FOURNISSEURS.....	11
4.5. RISQUE LIE A LA POLITIQUE DE CROISSANCE EXTERNE .....	11
4.6. RISQUE LIE AUX ACQUISITIONS RECENTES.....	12
4.7. RISQUE LIE AUX ECARTS D'ACQUISITION.....	12
4.8. RISQUES LIES AU DEPART DE PERSONNES CLES .....	13
4.9. PRINCIPAUX RISQUES COUVERTS PAR DES ASSURANCES .....	13
4.10. ABSENCE DE COTATION ANTERIEURE ET FLUCTUATION DES COURS .....	13
4.11. RISQUE DE LIQUIDITE.....	14
4.12. RISQUE DE TAUX.....	14
4.13. RISQUE DE CHANGE .....	14
4.14. RISQUE SUR ACTIONS.....	14
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR.....</b>	<b>15</b>
5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE.....	15
5.1.1. <i>Raison sociale</i> .....	15
5.1.2. <i>Lieu et numéro d'enregistrement</i> .....	15
5.1.3. <i>Date de constitution et durée</i> .....	15
5.1.4. <i>Siège social, forme juridique et législation</i> .....	15
5.1.5. <i>Événements importants dans le développement des activités de la Société</i> .....	15
5.2. INVESTISSEMENTS.....	16
5.2.1. <i>Description des principaux investissements réalisés par la Société au cours des trois derniers exercices</i> .....	16
5.2.2. <i>Description des principaux investissements réalisés depuis le 30 avril 2005</i> .....	17
5.2.3. <i>Description des principaux investissements futurs de la Société</i> .....	17
<b>6. APERÇU DES ACTIVITES .....</b>	<b>18</b>
6.1. ACTIVITES D'OVERLAP GROUPE .....	18
6.1.1. <i>Le positionnement</i> .....	18
6.1.2. <i>Le partenariat avec IBM</i> .....	22
6.1.3. <i>Les activités d'OVERLAP GROUPE</i> .....	23
6.2. PRINCIPAUX MARCHES.....	29
6.2.1. <i>Approche d'OVERLAP GROUPE</i> .....	29
6.2.2. <i>Activité Mainframe</i> .....	29
6.2.3. <i>Activité systèmes ouverts</i> .....	31
6.2.4. <i>Activité stockage</i> .....	34
6.2.5. <i>Activité Middleware (logiciels d'infrastructure) et partenariats associés</i> .....	36
6.2.6. <i>Activité réseaux</i> .....	39
6.2.7. <i>Advantel, activité services autour des architectures centralisées et distribuées</i> .....	42
<b>7. ORGANIGRAMME.....</b>	<b>44</b>

7.1.	PRESENTATION GENERALE DU GROUPE.....	44
7.2.	PRESENTATION DES SOCIETES DU GROUPE AU 31/10/2005.....	44
<b>8.</b>	<b>PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS .....</b>	<b>46</b>
<b>9.</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT.....</b>	<b>48</b>
9.1.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE D'OVERLAP GROUPE POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 AVRIL 2003, 2004 ET 2005 .....	48
9.2.	ANALYSE COMPARATIVE DES RESULTATS.....	49
9.2.1.	<i>Le chiffre d'affaires</i> .....	49
9.2.2.	<i>Analyse de la marge brute</i> .....	51
9.2.3.	<i>Analyse des charges d'exploitation</i> .....	51
9.2.4.	<i>Analyse du résultat exceptionnel</i> .....	52
9.2.5.	<i>Analyse du résultat net</i> .....	52
<b>10.</b>	<b>TRESORERIE ET CAPITAUX.....</b>	<b>53</b>
10.1.	SITUATION AU 30 AVRIL 2005 .....	53
10.2.	SITUATION AU 30 AVRIL 2004 .....	53
<b>11.</b>	<b>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES .....</b>	<b>54</b>
<b>12.</b>	<b>INFORMATION SUR LES TENDANCES.....</b>	<b>55</b>
12.1.	EVOLUTION RECENTE .....	55
12.1.1.	<i>L'activité au premier trimestre de l'exercice 2005/2006</i> .....	55
12.1.2.	<i>La croissance externe</i> .....	55
12.2.	STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT.....	57
<b>13.</b>	<b>PREVISION OU ESTIMATION DU BENEFICE.....</b>	<b>58</b>
<b>14.</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE ..</b>	<b>59</b>
14.1.	CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	59
14.1.1.	<i>Composition du conseil d'administration</i> .....	59
14.2.	DIRECTION GENERALE.....	60
14.2.1.	<i>Composition de la direction générale</i> .....	60
14.3.	RENSEIGNEMENTS PERSONNELS RELATIFS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	60
14.4.	DECLARATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE DIRECTEUR GENERAL.....	61
14.5.	CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GENERAL .....	61
<b>15.</b>	<b>REMUNERATION ET AVANTAGES.....</b>	<b>62</b>
15.1.	REMUNERATION BRUTE GLOBALE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GENERAL .....	62
15.2.	OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES ET EXERCEES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE DIRECTEUR GENERAL .....	62
15.3.	SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR AILLEURS PAR LA SOCIETE OU SES FILIALES AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES.....	62
<b>16.</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION .....</b>	<b>63</b>
16.1.	CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLE 12 DES STATUTS).....	63
16.2.	DIRECTION GENERALE (ARTICLE 13 DES STATUTS).....	64
16.3.	CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE DIRECTEUR GENERAL A LA SOCIETE OU A L'UNE DE SES FILIALES ET PREVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES AU TERME D'UN TEL CONTRAT .....	65
16.4.	COMITES.....	65
16.4.1.	<i>Comité d'audit</i> .....	65
16.4.2.	<i>Comité des rémunérations</i> .....	65
16.5.	DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	65
16.6.	RAPPORTS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTROLE INTERNE.....	66
16.6.1.	<i>Rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et ainsi que les procédures de contrôle interne mises en place par la Société</i> .....	66
16.6.2.	<i>Rapport des Commissaires aux Comptes, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement</i>	

de l'information comptable et financière. Etabli en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce Exercice clos le 30 avril 2005.....70

<b>17.</b>	<b>SALARIES</b> .....	<b>72</b>
17.1.	NOMBRE DE SALARIES .....	72
17.2.	PARTICIPATIONS ET STOCKS OPTIONS .....	74
17.3.	PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE .....	74
17.3.1.	<i>Contrats d'intéressement et de participation</i> .....	74
17.3.2.	<i>Options consenties aux salariés</i> .....	74
<b>18.</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b> .....	<b>75</b>
18.1.	ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE AU 31 OCTOBRE 2005.....	75
18.2.	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS INTERVENUES SUR LE CAPITAL DE LA SOCIETE AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES.....	76
18.3.	EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES.....	77
18.4.	CONTROLE DE LA SOCIETE.....	77
<b>19.</b>	<b>OPERATIONS AVEC DES APPARENTES</b> .....	<b>78</b>
19.1.	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DES ARTICLES L 225-40 ET L 225-42 DU CODE DE COMMERCE.(EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 AVRIL 2005).....	78
19.2.	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DES ARTICLES L 225-40 ET L 225-42 DU CODE DE COMMERCE (EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 AVRIL 2004) .....	80
19.3.	RAPPORT SPECIAL ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L225-40 DU CODE DE COMMERCE (EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 AVRIL 2003 ) .....	83
<b>20.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE</b> .....	<b>86</b>
20.1.	COMPTES CONSOLIDES AU 30/04/2005 .....	86
20.2.	COMPTES CONSOLIDES AU 30/04/2004 .....	116
20.3.	COMPTES CONSOLIDES AU 30/04/2003 .....	144
20.4.	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES .....	171
20.4.1.	<i>Politique de distribution</i> .....	171
20.4.2.	<i>Délai de prescription</i> .....	171
20.4.3.	<i>Dividendes et réserves distribués par la Société au cours des trois derniers exercices</i> .....	171
20.5.	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE .....	171
20.6.	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DU GROUPE .....	171
<b>21.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b> .....	<b>172</b>
21.1.	CAPITAL SOCIAL.....	172
21.1.1.	<i>Capital social émis et autorisé à la date d'enregistrement du présent document de base</i> .....	172
21.1.2.	<i>Titres non représentatifs du capital</i> .....	173
21.1.3.	<i>Titres propres détenus par la Société ou par les sociétés du Groupe</i> .....	173
21.1.4.	<i>Autres titres donnant accès au capital</i> .....	173
21.1.5.	<i>Droits d'acquisition et/ou obligations attachés au capital émis mais non libéré et engagement d'augmentation du capital</i> .....	173
21.1.6.	<i>Option ou accord portant sur le capital de la société ou d'une des sociétés du Groupe</i> .....	173
21.1.7.	<i>Tableau d'évolution du capital de la Société depuis sa création</i> .....	174
21.2.	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS .....	174
21.2.1.	<i>Objet social (article 2 des statuts)</i> .....	174
21.2.2.	<i>Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société concernant les membres du conseil d'administration</i> .....	175
21.2.3.	<i>Droits attachés aux actions (article 8 des statuts)</i> .....	175
21.2.4.	<i>Assemblées générales (article 15 des statuts)</i> .....	175
21.2.5.	<i>Dispositions des statuts qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle</i> .....	176
21.2.6.	<i>Franchissements de seuils</i> .....	176
21.2.7.	<i>Cession et transmission des actions (article 11 des statuts)</i> .....	176
<b>22.</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS</b> .....	<b>178</b>
<b>23.</b>	<b>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS</b> .....	<b>179</b>

24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	180
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS .....	181

# **1. RESPONSABLES DU DOCUMENT D'INFORMATION**

## **1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT D'INFORMATION**

Monsieur Georges HOROKS, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

OVERLAP GROUPE  
Le Doublon  
11, avenue Dubonnet  
92 407 Courbevoie cedex

## **1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'INFORMATION**

"A notre connaissance, et après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les données du présent document de base sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, conformément à la doctrine et aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent prospectus ainsi qu'à la lecture d'ensemble du prospectus. »

Fait à Courbevoie, le 8 novembre 2005

Georges HOROKS  
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

## **1.3. RESPONSABLE DE L'INFORMATION**

Monsieur Georges HOROKS, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

OVERLAP GROUPE  
Le Doublon  
11, avenue Dubonnet  
92 407 Courbevoie cedex  
Tél. : (33-1) 47 68 68 68  
Fax : (33-1) 47 68 68 69  
E-mail : georges.horoks@overlap.fr

## **2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES**

### **2.1.1. Commissaires aux comptes titulaires**

#### **EMMESSE CONSEIL ET AUDIT SARL**

représenté par Monsieur Michel SUDIT

36, rue de Longchamp, 75116 Paris

Date de début du premier mandat : 13 octobre 2004

Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 1<sup>er</sup> mai 2004

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2010

#### **AUDIT ET DIAGNOSTIC SARL**

représenté par Monsieur Didier MICHEL

25, rue de Lübeck, 75116 Paris

Date de début du premier mandat : 15 septembre 2003

Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 1<sup>er</sup> mai 2002

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2008

### **2.1.2. Commissaires aux comptes suppléants**

#### **IDA EXPERTISE**

Suppléant de EMMESSE CONSEIL ET AUDIT SARL

36, rue de Longchamp, 75116 Paris

Date de début du premier mandat : 13 octobre 2004

Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 1<sup>er</sup> mai 2004

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2010

#### **Monsieur Alain WERNERT**

Suppléant de AUDIT ET DIAGNOSTIC SARL

25, rue de Lübeck, 75116 Paris

Date de début du premier mandat : 15 septembre 2003

Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 1<sup>er</sup> mai 2002

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2008

### 3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les tableaux ci-dessous présentent les principaux agrégats extraits des comptes consolidés du Groupe établis selon les normes comptables françaises pour les exercices clos les 30 avril 2005, 2004 et 2003. Ces tableaux doivent être lus en parallèle avec les comptes consolidés historiques du Groupe et leurs annexes respectives pour les mêmes périodes.

#### 3.1. DONNEES D'EXPLOITATION

Données consolidées	2002/03	2003/04	2004/05
Ventes de marchandises	51 387	41 516	69 488
Ventes de services	7 123	8 168	11 342
Produits autres	2 790	420	659
<b>Total Chiffre d'affaires En K€</b>	<b>61 300</b>	<b>50 104</b>	<b>81 489</b>
Marge Brute En K€	14 956	14 331	19 400
<b>Résultat d'exploitation En K€</b>	<b>2 746</b>	<b>920</b>	<b>2 283</b>
Résultat Net (avant impôts et amortissement des écarts d'acquisition) En K€	2 107	710	1 933
Résultat Net de l'ensemble consolidé En K€	1 223	59	804
<b>Résultat Net part du groupe En K€</b>	<b>1 253</b>	<b>87</b>	<b>925</b>
Dividendes par action versés au titre de l'exercice En €	15	35	20

#### 3.2. DONNEES BILANTIELLES

Données consolidées	2002/03	2003/04	2004/05
<b>Total de l'actif immobilisé En K€</b>	<b>2 627</b>	<b>2 386</b>	<b>2 130</b>
<b>Total du bilan En K€</b>	<b>34 169</b>	<b>25 553</b>	<b>24 557</b>
<b>Fonds Propres part du groupe En K€</b>	<b>2 872</b>	<b>2 778</b>	<b>3 259</b>
<b>Endettement Net En K€<sup>1</sup></b>	<b>-6 785</b>	<b>4 352</b>	<b>2 631</b>
<b>Effectifs</b>	<b>107</b>	<b>132</b>	<b>135</b>

<sup>1</sup> L'endettement net correspond au solde des dettes financières d'une part, du disponible et placements financiers d'autre part, et inclut les créances payées par le factor.

## 4. FACTEURS DE RISQUE

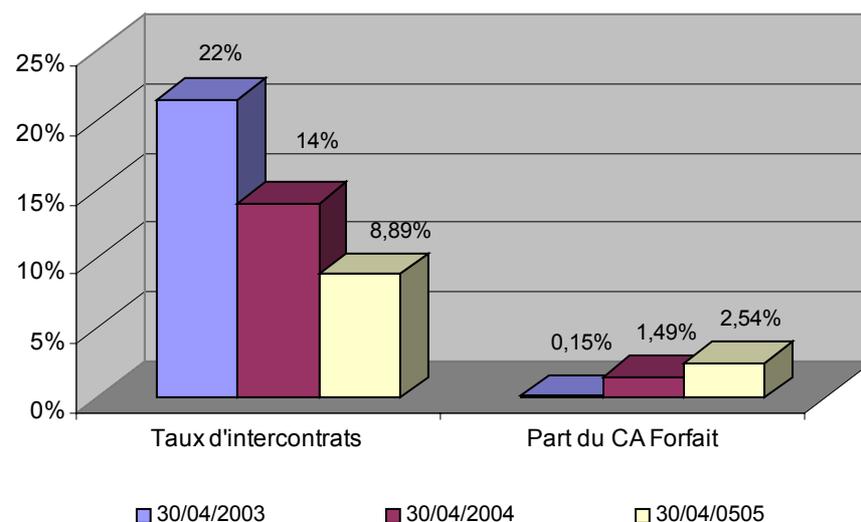
### 4.1. RISQUES LIES A L'ACTIVITE

1) Le premier risque est de type conjoncturel, puisque l'activité de la Société est liée à l'investissement des entreprises. Il peut provoquer des variations du Chiffre d'Affaires d'une année sur l'autre. Cela est dû au fait que la Société est présente dans des grands comptes et répond notamment à d'importants Appels d'Offres. La fréquence et l'opportunité de traiter des dossiers engageant des montants importants font qu'il peut exister ce genre de déséquilibre du chiffre d'affaires d'une année sur l'autre.

2) Dans nos activités il existe un risque pour les Projets au Forfait. Ces projets nécessitent de prendre le risque d'un engagement de résultat, qui en cas de « problème » dans la réalisation du projet, peut entraîner des conséquences dont la principale est la dégradation de la marge liée au projet, et pouvant même entraîner une perte opérationnelle sur ce projet.

Dans la pratique, grâce à une bonne analyse des risques, c'est sur les projets réalisés au forfait que les entités du Groupe Overlap concernées (principalement Advantel et Overlap Réseaux) réalisent les marges les plus importantes.

3) Comme toute société de services, le Groupe Overlap est soumis aux risques d'intercontrats de ses consultants. C'est un indicateur qui est suivi de manière très attentive par le comité de direction. De plus le Groupe a recours aux consultants "free lance" comme variable d'ajustements. L'effectif de consultants susceptibles d'être en intercontrats est d'environ 45 personnes.



L'inter-contrat résulte de la différence entre le nombre de jours facturables du mois et les jours facturés auquel il convient de retrancher les congés, les jours de RTT, les jours de formation et les jours concernant l'avant-vente.

Le taux d'inter-contrat est un indicateur très suivi depuis quelques années chez Overlap. La société a mis en place des tableaux de bord mensuels de suivi d'activité des collaborateurs et a sensibilisé l'équipe commerciale par un nouveau plan de commissionnement. Par ailleurs, Overlap bénéficie d'un taux de récurrence des contrats clients élevé et d'une durée des missions supérieure à 6 mois.

La part du chiffre d'affaires au forfait est marginale dans le chiffre d'affaires d'Overlap Groupe. Elle a représenté moins de 3% sur l'exercice clos au 30/04/05.

4) Le risque lié à l'installation, qui est dans certains des contrats ou marchés, sanctionné par des pénalités :

i) Délais de livraison : ce risque existe car les grands marchés (surtout publics) le prévoient. Toutefois, nous appliquons des process rigoureux, qui interdisent à nos commerciaux de prendre le moindre risque dans ce domaine. Nous n'enregistrons une commande qu'après avoir vérifié auprès de nos fournisseurs les délais de livraison des matériels. De plus, les fournisseurs sont aujourd'hui

très bien organisés pour répondre à cette problématique (enregistrement des commandes prévisionnelles, visibilité des délais accessibles aux partenaires via leur site web, ...). Dans la pratique, nous n'avons jamais eu à subir de problème dans ce domaine.

ii) Délais de mise en œuvre : si ce risque est contractuellement assumé par la Société, dans la majorité des cas, il repose sur le fournisseur qui assure l'installation. Dans les faits, ce risque ne s'est jamais produit.

iii) Mise en œuvre : si la mise en œuvre dépend du Groupe Overlap (c'est le cas des matériels de stockage et de serveurs « entrée de gamme » ou en réseau, quand Overlap réalise l'intégration), les procédures de qualification très rigoureuses que nous mettons en œuvre doivent limiter ce risque. Dans le passé, quand ce risque s'est matérialisé, la sanction a été une diminution de la rentabilité, sans pour autant avoir représenté une perte sur l'affaire en cause.

iv) Défaillance des matériels et logiciels : elle peut être sanctionnée par des pénalités. Ce risque, même s'il est prévu parfois dans nos contrats/marchés, est toujours couvert par une garantie de 1 à 3 ans du constructeur, et dans la très grande majorité des cas, les défaillances sont imputables au constructeur, quelle que soit la forme contractuelle, car c'est lui qui assure la maintenance du matériel.

#### 5) Le risque d'erreur de dimensionnement des matériels

Dans le cadre de son activité de vente de matériel, le Groupe Overlap a un rôle de conseil et peut être amené à s'engager sur des performances, des capacités ou des fonctionnalités. En cas de mauvaise évaluation ou de problèmes rencontrés lors de l'installation, il peut arriver que les clients exigent la mise en œuvre de moyens complémentaires. Ce risque, qui ne s'est produit que très rarement, est par ailleurs limité par deux approches :

i) Tout d'abord lorsqu'Overlap et/ou IBM perçoivent une incertitude, le matériel livré est souvent surdimensionné afin de permettre le cas échéant de débloquer les dispositifs complémentaires. Une anticipation du sur-coût est alors déjà intégrée dans le prix.

ii) Ensuite, dans la majeure partie des cas, Overlap minimise ces risques par la prise d'engagements miroirs avec le constructeur, qui assume donc l'impact des coûts éventuels liés à une insuffisance des configurations.

## 4.2. RISQUES LIES AUX EVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES

Overlap a fait des choix technologiques liés à ses choix de partenariats.

Pour ce qui concerne l'offre Système, Stockage et Middleware, Overlap a fait essentiellement le choix des technologies de son principal partenaire IBM, leader dans tous les domaines dans lesquels il est présent.

Pour ce qui concerne les mainframes, aujourd'hui IBM n'a plus de concurrence après la disparition des compatibles, la quasi inexistence d'une offre de seconde main et la quasi disparition des mainframes des autres constructeurs. L'offre Unix d'IBM est actuellement l'une des meilleures du marché et possède en France la plus importante part de son marché. Quant à l'offre de stockage, elle rivalise avec les meilleures offres du marché, même si IBM n'en est pas l'acteur dominant.

L'offre logiciel d'infrastructures d'IBM est l'une des plus complètes et IBM l'élargit fréquemment en achetant des concurrents.

Enfin, pour les choix technologiques réseaux d'Overlap, les partenariats étant multiples, le risque s'en trouve limité.

## 4.3. RISQUE LIE AU POIDS DE CERTAINS CLIENTS

Poids des 20 premiers clients :

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2004-2005*
1er client	13,2%	16,0%	38,0%	18,7%
5 premiers clients	32,4%	33,1%	53,0%	38,5%
10 premiers clients	47,1%	47,6%	62,0%	50,0%
20 premiers clients	59,5%	65,9%	71,9%	63,1%

\* retraité du contrat exceptionnel de 19,4 millions d'euros

Au cours de l'exercice 2004/2005, Overlap a remporté une affaire très importante chez l'un de ses grands clients, qui a représenté environ 19,4 M€ de chiffre d'affaires. Cette affaire a permis à Overlap de réaliser une croissance exceptionnelle du chiffre d'affaires sur l'exercice fiscal concerné.

La non récurrence de cette affaire entraînera une décroissance probable du chiffre d'affaires mainframe sur l'exercice en cours, qui sera compensée par la croissance organique des autres activités.

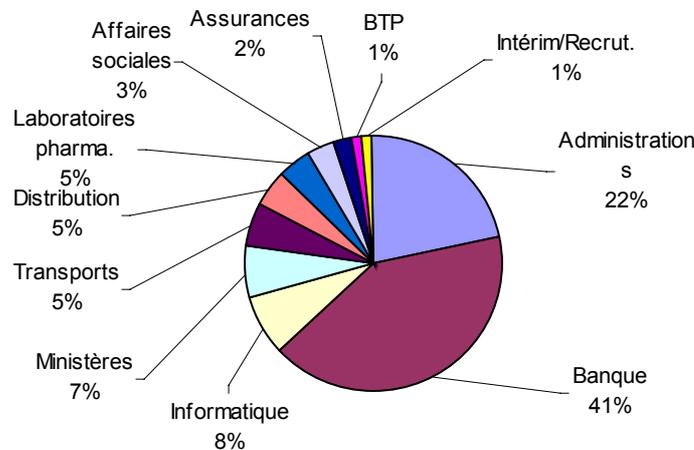
La croissance de l'activité sur le premier trimestre conforte la société dans cet objectif :

Activités	C.A. T1	C.A. T1	Evolution
	2005/2006 <sup>1</sup>	2004/2005 <sup>1</sup>	
Mainframe	3.296.485 €	23.282.353 €	-85,8%
Stockage	2.574.509 €	631.891 €	+307,4%
Réseaux	536.584 €	378.682 €	+41,7%
Middleware	716.279 €	496.261 €	+44,3%
Serveurs Ouverts	6.870.015 €	1.045.200 €	+557,3%
Services	2.745.811 €	2.658.145 €	+3,3%
Produits annexes	86.399 €	22.298 €	+287,5%

Le chiffre d'affaires du premier trimestre de l'exercice 2005/2006 (de mai à juillet) s'élève à 16,8 millions €. Il est à comparer aux 28,5 M€ réalisés au premier trimestre de l'exercice précédent qui intégraient le contrat exceptionnel de 19,4M€ (signé en juillet 2004). Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2004/2005 retraité de ce contrat ressort à 9,1 M€. Si l'on compare ce chiffre au 16,8 M€ euros réalisés au premier trimestre de l'exercice en cours, on constate que la société a déjà compensé en un trimestre 7,7 M€ du contrat exceptionnel, soit 39,6 %.

<sup>1</sup> Chiffres non audités par les Commissaires aux Comptes

Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité sur l'exercice clos au 30/04/05



#### 4.4. RISQUE LIÉ À LA DÉPENDANCE À CERTAINS FOURNISSEURS

Overlap a fait le choix d'un partenariat avec IBM pour l'ensemble des technologies Serveurs Stockage et logiciels d'infrastructures. Ce partenariat, qui rend Overlap dépendant d'un fournisseur, pourrait le mettre en risque, si celui-ci changeait de politique vis-à-vis de ses partenaires. Or, la politique d'IBM dans ce domaine est inscrite dans la durée, et les partenaires représentent depuis de très longues années plus de 50 % en moyenne des ventes au niveau mondial. De plus, cette stratégie s'est accompagnée d'un transfert de compétences vers les partenaires et d'une réduction d'effectifs chez IBM qui a notamment touché les collaborateurs de plus de 20 ans d'expérience qui ont rejoint les entreprises partenaires, dont, pour un grand nombre, Overlap.

La part du chiffre d'affaires de la Société liée au contrat de partenariat avec IBM était d'environ 83% au cours de l'exercice 2004/2005.

Le partenariat avec IBM est matérialisé par un contrat cadre et des avenants pour chacun des produits commercialisés par Overlap.

Le contrat de partenariat a une durée de 2 ans. Il est renouvelable par tacite reconduction à chaque date anniversaire. Il vient d'ailleurs d'être renouvelé le 6 août 2005.

Le contrat définit l'organisation de la relation entre IBM et Overlap, les droits et responsabilités de chacune des parties et les clauses résolutoires.

Le contrat peut être résilié à tout moment par chacune des parties avec ou sans justification avec un préavis écrit de trois mois. Par ailleurs, le contrat peut être résilié immédiatement par simple notification écrite si l'une des parties n'a pas rempli ses obligations comme par exemple ne pas respecter les dispositions d'un document de transaction, dénigrer le contrat de partenariat ou faire de fausses déclarations... Par ailleurs, Overlap doit notifier à IBM tout changement ou prévision de changement relatif à la structure de son capital et à son organisation commerciale ou opérationnelle. Sur notification de tels changements (ou en l'absence d'une telle notification), IBM pourra mettre fin au contrat sans délai.

#### 4.5. RISQUE LIÉ À LA POLITIQUE DE CROISSANCE EXTERNE

Overlap Groupe a une politique de croissance externe depuis déjà quelques années, à commencer par l'expérience de Georges Horoks, son PDG, qui a repris Overlap en 1999.

Cette politique peut représenter un double risque, économique et social.

Toutefois, Overlap Groupe a montré dans le passé qu'il savait maîtriser ces deux risques et a donc réussi ses principales croissances externes (Advantel, Ordalys, Jeeves France, E-Technologie, Virtual Computer).

Aujourd'hui la structure de management de l'entreprise ainsi que la qualité de son service finance et administration, permettent à Overlap d'envisager des acquisitions sensiblement plus importantes en terme de taille d'entreprise (chiffre d'affaires et effectif).

#### 4.6. RISQUE LIE AUX ACQUISITIONS RECENTES

- Overlap Groupe, à travers sa filiale Overlap Réseaux a souscrit le 31 août 2005 à une augmentation de capital de la société Arca, exerçant l'activité d'intégrateur réseau, et détient à l'issue de cette opération 19,03% du capital d'Arca.

De plus, suivant un protocole en date du 31 août 2005, Overlap Réseaux a la possibilité d'acquérir, auprès de l'actionnaire majoritaire d'Arca, la totalité du solde des actions à un prix non déterminé à ce jour, en notifiant son intention entre le 1<sup>er</sup> août 2006 et le 30 septembre 2006. L'actionnaire concerné a le choix d'accepter cette offre, ou d'acquérir les actions souscrites par Overlap Réseaux lors de l'augmentation de capital, à un prix qui ne pourra être inférieur à celui retenu lors de cette augmentation de capital.

Arca a une activité complémentaire à celle d'Overlap Réseaux.

Elle comprend une très grande part de services dans son chiffre d'affaires dont une part très significative de services de maintenance récurrents.

Cette prise de participation permettra à l'activité Réseaux du groupe de représenter une part plus significative.

Arca, a réalisé en 2004, 3,8 M€ de chiffre d'affaires, un résultat d'exploitation de 358 K€ et un résultat avant impôt à l'équilibre.

- Overlap Groupe, à travers sa filiale Overlap Multimedia a déposé une offre de reprise au Tribunal de Commerce de Versailles des actifs de la société Hexalis SA. Cette offre a été retenue par le tribunal de commerce en date du 22 septembre 2005. A cette occasion, la filiale Overlap Multimedia a été renommée, Hexalis Groupe Overlap.

Hexalis a des partenariats très actifs principalement avec IBM et HP, et réalise plus de 20% de son chiffre d'affaires en prestations de services dont un service de "help desk" .

L'offre d'Overlap comprend la reprise de 41 salariés, et conserve l'ensemble des agences régionales.

L'intérêt de cette opération réside dans la complémentarité des deux structures. Hexalis, est en effet, une excellente base pour le développement régional d'Overlap et pour l'extension de son offre à une clientèle de « grosses » PME.

Les synergies dégagées permettront un retour à la rentabilité opérationnelle à court terme du périmètre repris.

- Overlap a acquis, le 30 septembre 2005, 100% des actions de la société Systems & Networks Consulting, société Anonyme de droit espagnol au capital de 60 101,21 euros. Cette société de services, spécialisée dans les environnements IBM réseaux et systèmes, située à Barcelone permettra d'acquérir une meilleure connaissance du marché espagnol et de développer localement nos activités. La société comprend un effectif de 4 personnes.

#### 4.7. RISQUE LIE AUX ECARTS D'ACQUISITION

	<b>Ecart d'acquisition</b>	<b>Amortissement Cumulé 30/04/2004</b>	<b>Dotation 04/05</b>	<b>Amortissement Cumulé 30/04/2005</b>	<b>Valeurs nettes 30/04/2005</b>
OVERLAP	2 053 658	1 043 943	205 366	1 249 309	804 349
ADVANTEL	222 562	69 860	22 256	92 116	130 446
OVERLAP RESEAUX	499 302	47 217	49 930	97 147	402 155
<b>Ecarts d'acquisitions</b>	<b>2 775 522</b>	<b>1 161 020</b>	<b>277 552</b>	<b>1 438 572</b>	<b>1 336 950</b>

Les écarts d'acquisition sont constitués de la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition positifs (Goodwill) sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis linéairement sur une durée de 10 ans, conformément à l'usage de la profession. Il n'existe pas d'écarts d'acquisition négatifs.

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition est comparée à la clôture à leur valeur de marché et à leur valeur d'usage. La valeur de marché est estimée en fonction de la valorisation boursière des sociétés de même activité et de taille équivalente. La valeur d'usage est calculée sur la base des flux d'autofinancement futurs déterminés en fonction des documents prévisionnels). Dans le cas où la valeur nette comptable serait supérieure à la moyenne de ces valeurs une dépréciation des écarts d'acquisition serait constatée.

#### 4.8. RISQUES LIES AU DEPART DE PERSONNES CLES

Georges Horoks, actuel Président Directeur Général du Groupe, qui a donné à l'entreprise l'impulsion déterminante en la rachetant en 1999, reste un homme clé pour le développement d'Overlap.

Toutefois, plus l'entreprise grandit, et surtout plus elle enrichit sa structure de management, moins elle est dépendante de son PDG, d'autant plus que la direction opérationnelle au quotidien est assurée par le Directeur Général Adjoint et les Directeurs d'entités.

Aujourd'hui, l'équipe de direction, composée de 6 personnes outre le Président est de qualité et expérimentée. Chaque entité opérationnelle est de plus dirigée par un expert dans son domaine. Ces dirigeants bénéficient du support d'une structure centrale, gérant les aspects administratifs et financiers, ressources humaines, mais aussi marketing et informatique.

Ces managers, à leur tour deviennent clés pour l'entreprise, mais celle-ci saurait faire face à leur départ comme toute entreprise de la taille d'Overlap.

#### 4.9. PRINCIPAUX RISQUES COUVERTS PAR DES ASSURANCES

la Société a souscrit à différentes polices d'assurances concernant sa responsabilité civile professionnelle et la couverture des locaux loués.

La Société n'a, à ce jour, souscrit aucune assurance perte d'exploitation.

Le tableau ci-dessous décrit le niveau de couverture :

Type de contrat	Compagnie	Principaux Risques couverts	Franchise (en euros)	Couvertures (en euros)
Contrat Responsabilité Civile Professionnelle	MMA	Assurance Responsabilité Civile :		
		1) Avant livraison		7 622 450
		- Dommages corporels		686 020
		- Dommages matériels		152 450
		- Dommages immatériels consécutifs		
		2) Après livraison		7 622 450
		- Dommages corporels		686 020
		- Dommages matériels		457 347
		- Dommages immatériels consécutifs		
Contrat Multirisque bureaux Courbevoie	MMA	Incendie et Garanties annexes	de 632 à 1 896	1 528 417
		Bris de glace		7 835
		Catastrophe naturelles	de 380 à 3050	7 835
Contrat Multirisque bureaux Bordeaux	AXA Assurances	Incendie Explosion risques divers		15 000
		Evènements climatiques		15 000
		Dommages électriques		2 708
		Dégats des eaux		7 500
		Vol détérioration		29 369
		Bris de machines		10 830

Le montant des primes versées au titre de la Responsabilité Civile Professionnelle, multirisques bureaux, flotte automobile et autres assurances s'élève à 93 907,50 € au titre de l'exercice clos le 30 avril 2005.

#### 4.10. ABSENCE DE COTATION ANTERIEURE ET FLUCTUATION DES COURS

Jusqu'à l'admission des actions de la Société aux négociations sur Alternext d'Euronext Paris, les actions de la Société n'auront fait l'objet d'aucune cotation sur un marché. Par conséquent, il n'est pas possible de garantir l'existence d'un marché liquide pour les actions de la Société, ni qu'un tel marché, s'il se développe, perdurera. Le prix des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur Alternext d'Euronext Paris pourrait ne pas refléter les performances futures du cours. Le cours, qui s'établira postérieurement à l'admission des actions de la Société aux négociations sur Alternext d'Euronext Paris, est susceptible de varier significativement par rapport à ce prix. Si un marché liquide pour les actions de la Société ne se développe pas, la liquidité et le cours des actions pourraient en être négativement affectés.

## 4.11. RISQUE DE LIQUIDITE

Echéancier de la dette au 30/09/2005

Caractéristiques des emprunts contractés	Taux fixe / Taux variable	Montant global des lignes au 30/09//2005	Montant et périodicité des échéances	Echéance du prêt	Existence ou non de couvertures
Emprunt bancaire de 790 000 € Contracté le 27/05/04	Taux Fixe / 3,75%	639 722,64 €	12 269,91 €/mensuelle	27/05/2010	Aucune

Description de la politique de factoring :

Seules deux filiales du Groupe ont recours à un factor (Factobail): Advantel et Hexalis

Date de mise en place : Advantel: 28 mars 2002, Hexalis: 6 octobre 2005

Modalités de fonctionnement : le Factor assure les prestations suivantes:

- financement des ventes de marchandises et prestations de services à des clients situés en France Métropolitaine,
- règlement à Advantel sous un délai moyen de 5 jours après cession de créances commerciales et de 14 jours après date de facturation,
- recouvrement des créances, et tenue des comptes de ces clients,
- garantie contre les défaillances financières de ces clients (assurance crédit) dans la limite du montant d'encours accordé par le Factor pour chacun des clients,

Obligations d'Advantel et d'Hexalis :

- demandes de garantie préalable auprès du Factor pour chacun des clients,
- constitution d'un fonds de garantie ayant pour objet de garantir au Factor l'exercice de ses recours contractuels au titre des non-valeurs avérées ou potentielles ( avoirs émis, règlements directs, litiges).

Impact sur le BFR pour Advantel :

- Il est de 45 jours de chiffre d'affaires sur le montant cédé. En 2004-2005, 56% du chiffre d'affaires ADVANTEL a été cédé, soit une réduction du besoin en fonds de roulement théorique de 181 K€ au 30 avril 2005. Au 31 août 2005, 82% du chiffre d'affaires est cédé.

Risques : Ils sont liés aux clients douteux. Les créances non encaissées par factobail sont rendues à Overlap six mois après leur date de facturation. Cela a été le cas pour 1 seul client ( 14 K€/ TTC) sur l'exercice 2004-2005.

## 4.12. RISQUE DE TAUX

L'endettement de la société est à taux fixe.

## 4.13. RISQUE DE CHANGE

Le groupe facture ses prestations en euros, par conséquent son risque de change est nul.

## 4.14. RISQUE SUR ACTIONS

OVERLAP GROUPE n'a pas de portefeuille d'actions ou d'OPCVM actions.

## 5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

### 5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

#### 5.1.1. Raison sociale

La dénomination de la Société est : OVERLAP GROUPE<sup>1</sup>.

#### 5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro B 422 313 627.

Le numéro SIRET de la Société est 422 313 627 00024. Le code NAF de la Société est 741 G.

#### 5.1.3. Date de constitution et durée

La Société a été initialement immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre le 19 mars 1999 pour une période de 99 années soit jusqu'au 19 mars 2098, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

#### 5.1.4. Siège social, forme juridique et législation

Le siège social de la Société est situé :

Le Doublon,  
11, avenue Dubonnet,  
92407 Courbevoie  
Tél. : (33-1) 47 68 68 68  
Fax : (33-1) 47 68 68 69  
www.overlap.fr

La Société est une société anonyme à conseil d'administration de droit français, soumise notamment aux dispositions du Livre II du Code de commerce et au décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

#### 5.1.5. Événements importants dans le développement des activités de la Société

Créée en 1992, la société Overlap (rachetée en 1999 par Overlap Groupe) a connu une croissance très significative ces six dernières années autour des infrastructures informatiques des grandes entreprises.

##### Evènements marquants

**1992** : Création d'Overlap, société de distribution de matériel micro-informatique.

**1996** : Lancement de l'activité mainframe IBM S/390 :

Entrée d'Overlap sur le marché des logiciels pour mainframe, en devenant « agent IBM » pour les logiciels S/390. Overlap recrute ses premiers experts du monde S/390.

**1997** : IBM décide de commercialiser une partie de ses serveurs mainframe S/390 à travers un réseau de partenaires commerciaux. Choisi par IBM, Overlap devient l'un des tout premiers d'entre eux à commercialiser des mainframes S/390.

**1998** : Très forte accélération de l'activité S/390, laquelle représente désormais la moitié du chiffre d'affaires d'Overlap, et permet à l'entreprise de passer en une année de 18 MF à 61 MF de revenus.

Lancement de l'activité Stockage, par la commercialisation des systèmes de stockage attachés au mainframe.

**1999** : Rachat d'Overlap par la société Overlap Groupe, créée à cette occasion, et dont le principal actionnaire est Georges Horoks, ancien PDG d'Hitachi Data Systems France, et création d'Overlap Groupe.

Lancement de la stratégie e-mainframe : Overlap déploie une stratégie de valeur ajoutée autour du mainframe en faisant la promotion du mainframe en tant que plate-forme de prédilection pour les nouvelles applications orientées e-business.

**2000** : Overlap démarre une activité de stockage en environnement ouvert.

<sup>1</sup> L'ancienne dénomination sociale était OVERLAP FINANCE.

**2001** : Overlap devient le premier partenaire commercial d'IBM France pour les mainframes zSeries (ex S/390), et lance la commercialisation des plates-formes Unix pSeries de la gamme des serveurs d'IBM.

Une nouvelle stratégie « qualité » est définie. Overlap s'affirme comme l'architecte de toutes les infrastructures. Son approche "classe mainframe" permet à ses clients de trouver chez un même "partenaire" une qualité de service et de support identique pour toutes les plates-formes (Mainframes, Stockage, Unix), grâce notamment à la reconstitution du binôme IC/ITC.

En outre, Overlap développe son pôle de services en faisant l'acquisition d'Advantel Conseil, société spécialisée dans les services liés aux infrastructures (Production et Système).

Précurseur dans le domaine Linux, Overlap propose une nouvelle offre sur mainframe zSeries fonctionnant sous ce système d'exploitation.

**2002**, Ouverture du centre de démonstration Total Storage Solution Center.

Overlap se transforme de plus en plus en intégrateur. Il investit fortement dans l'activité Réseaux et développe de nouvelles lignes d'activité.

**2003**, filialisation de l'activité réseau au sein d'Overlap Réseaux avec l'intégration d'Ordalys, société nouvellement acquise. Cession de l'activité de micro-informatique (Overlap Distribution) à Motilogie.

**2004**, Acquisition par Advantel Conseil de la société Jeeves France et création d'un centre de formation au sein d'Advantel Conseil. Rachat par Overlap Réseaux des fonds de commerce de e-Technologie et de Virtual Computer, ce dernier fonds de commerce étant à l'origine de l'activité des Services Managés du groupe.

**2005**, Ouverture d'une agence Advantel à Bordeaux.

Création de la société Aditu qui, pour le compte de la Communauté d'agglomération de Bayonne Anglet Biarritz, a gagné une DSP (Délégation de Service Public) pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'une plate-forme mutualisée de services numériques. Cette société est basée dans le Pays basque, sur la technopole d'Izarbel.

Au cours du Symposium Mondial des Partenaires d'IBM (6 000 participants), Overlap se voit nommé parmi les trois meilleurs partenaires mondiaux pour deux Beacon Awards, en stockage et en Mainframe. Ces distinctions récompensent les meilleurs partenaires mondiaux d'IBM de chaque catégorie.

## 5.2. INVESTISSEMENTS

### 5.2.1. Description des principaux investissements réalisés par la Société au cours des trois derniers exercices

	30/04/2005	30/04/2004	30/04/2003
Logiciels	44 414	46 194	13 114
Fonds commercial	-	85 000	-
Autres immo. Incorp.	-	-	-
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>44 414</b>	<b>131 194</b>	<b>13 114</b>
Agencements	58 897	67 474	66 979
Matériel de transport			2 241
Matériel de bureau et informatique	24 365	89 397	77 101
Mobilier	20 813	5 777	8 876
Immob. en crédit bail	26 814		120 283
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>130 888</b>	<b>162 648</b>	<b>275 480</b>

Les investissements sont essentiellement liés à du matériel de bureau et bureautique pour améliorer la productivité des équipes, ainsi qu'à la mise en oeuvre de logiciels intégrés d'ERP et de CRM pour piloter au mieux l'activité.

Il est à noter que dans l'activité d'Overlap les investissements corporels et incorporels sont marginaux dans la préparation de l'avenir. La croissance reposant essentiellement sur les compétences de ses ressources, l'investissement se mesure surtout par les moyens consacrés à la formation des experts. Il existe certes des investissements liés au laboratoire/demo center mais ceux-ci, compte tenu de la qualité des partenariats, sont très majoritairement financés par les fournisseurs.

### **5.2.2. Description des principaux investissements réalisés depuis le 30 avril 2005**

Les investissements réalisés par Overlap Groupe depuis le début de l'exercice en cours sont les suivants :

	<b>Montant</b>
Immobilisations incorporelles	2 908 €
Immobilisations corporelles	7 618 €
Immobilisation financières	228 000 €
<b>Total</b>	<b>238 526 €</b>

Les immobilisations financières correspondent à la prise de participation de 19,03% dans la société Arca (Cf § 11.1.2 « La croissance externe »).

### **5.2.3. Description des principaux investissements futurs de la Société**

Néant.

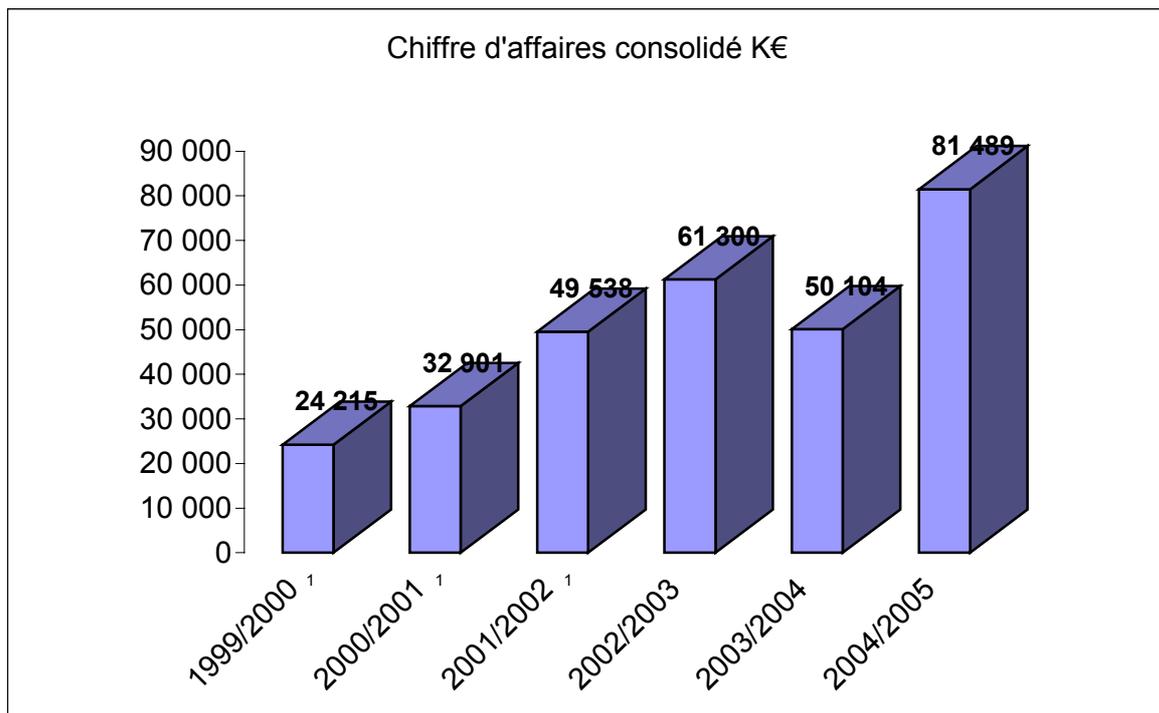
## 6. APERÇU DES ACTIVITES

### 6.1. ACTIVITES D'OVERLAP GROUPE

#### 6.1.1. Le positionnement

Overlap exerce un métier unique du fait de son histoire, de son partenariat avec IBM, et surtout parce qu'il a la particularité d'avoir bâti son offre à partir du mainframe.

Overlap est aujourd'hui un expert en infrastructures informatiques spécialisé dans les environnements IBM. En effet, tout au long de ces dernières années, grâce au mainframe Overlap a étendu son offre à d'autres catégories d'infrastructures informatiques avec les mêmes exigences de qualité, traitant ainsi celles-ci « en classe mainframe ».



(1) Chiffres non audités par les Commissaires aux comptes

Qu'est-ce qu'un mainframe et pourquoi est-il une catégorie d'infrastructure différente des autres ?

Le mainframe est un ordinateur central qui existe depuis les débuts de l'informatique c'est à dire depuis quarante ans. La qualité de ces machines et de leur environnement logiciel assure à leurs utilisateurs un taux de disponibilité de 99,99%, de loin supérieur à celui de toutes leurs concurrentes, pour un coût de possession analogue, à capacité et possibilités comparables, et avec une sécurité sans égale.

Tous les constructeurs avaient leur propre « mainframe » et tous ces mainframes étaient « incompatibles » entre eux.

Dans les années 80 l'offre mainframe d'IBM a nettement pris un avantage sur celle des autres constructeurs, et progressivement, jusqu'au début des années 90 les autres mainframes ont disparu. Par contre l'offre IBM a été copiée.

Des constructeurs de compatibles (Amdahl et Hitachi) ont concurrencé IBM en le challengeant surtout sur le prix, car à cette époque un mainframe coûtait des dizaines de millions de francs et remplissait des salles informatiques de centaines de m<sup>2</sup>.

Dans les années 90, tout le monde (y compris les analystes tel le Gartner Group), prédisait le déclin des mainframes (IBM ou compatibles puisque les autres avaient disparu).

IBM a résisté et a fait évoluer son offre mainframe (les 360, 370, 3090, 390 puis zSeries) sans jamais provoquer une rupture pour ses clients.

L'offre d'aujourd'hui, plus forte que jamais, est maintenant sans concurrence, les constructeurs de « compatibles » ayant arrêté la commercialisation de leurs mainframes, ne pouvant soutenir le rythme très élevé des investissements nécessaires pour suivre l'évolution technologique.

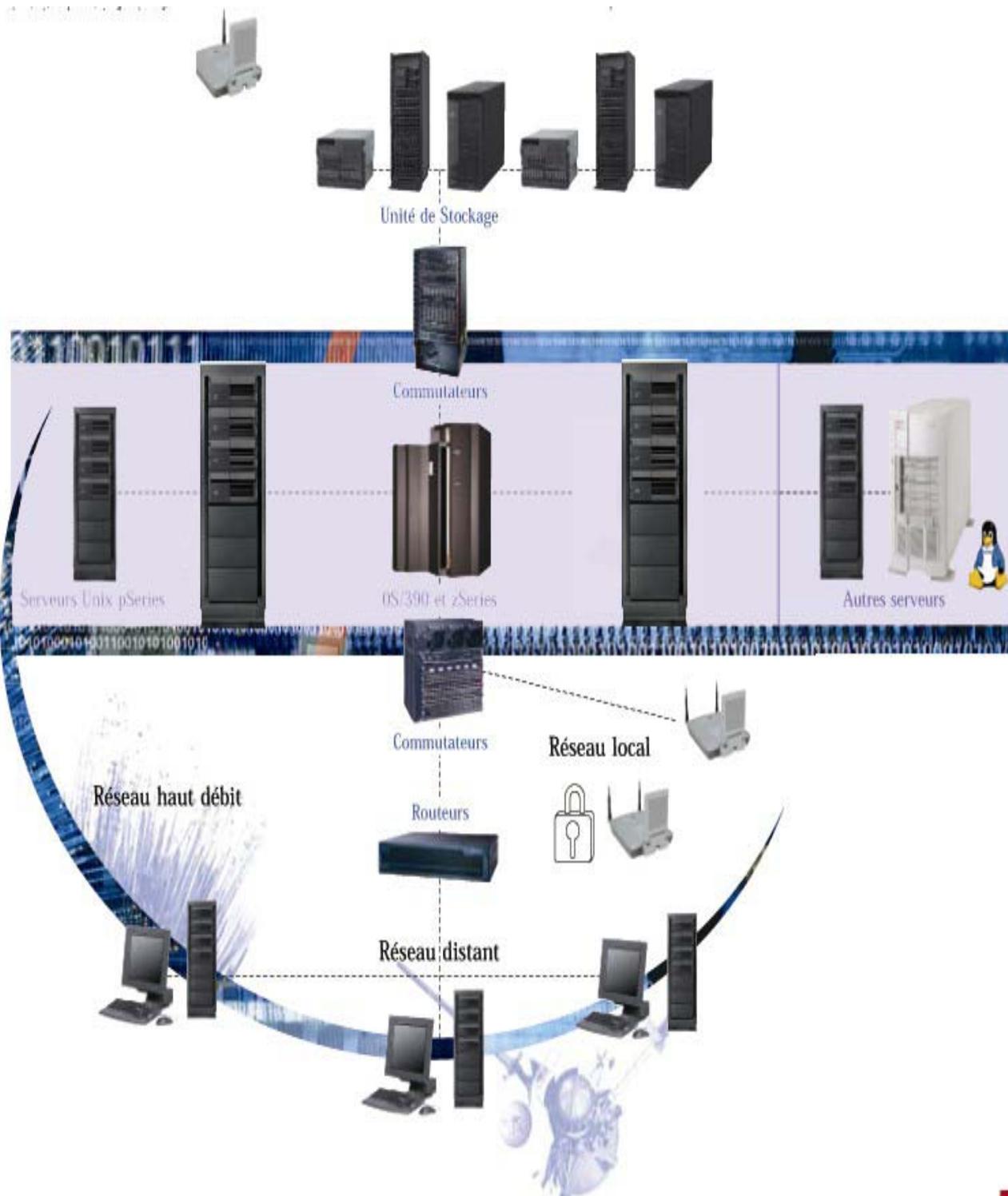
Il est à noter que le déclin annoncé n'a pas eu lieu, mais qu'au contraire, cette plateforme a connu une des plus fortes croissances au cours des 5 dernières années.

Si IBM occupe aujourd'hui la position qui est la sienne après 4 décennies, il le doit en très grande partie à ses mainframes, et surtout à l'extraordinaire continuité de ces systèmes.

C'est grâce à cette continuité qu'un nombre considérable d'applications stratégiques dépend du mainframe IBM.

**Aujourd'hui, il existe très peu de très grandes entreprises dans le monde dont le mainframe IBM ne soit pas le COEUR du système d'information.**

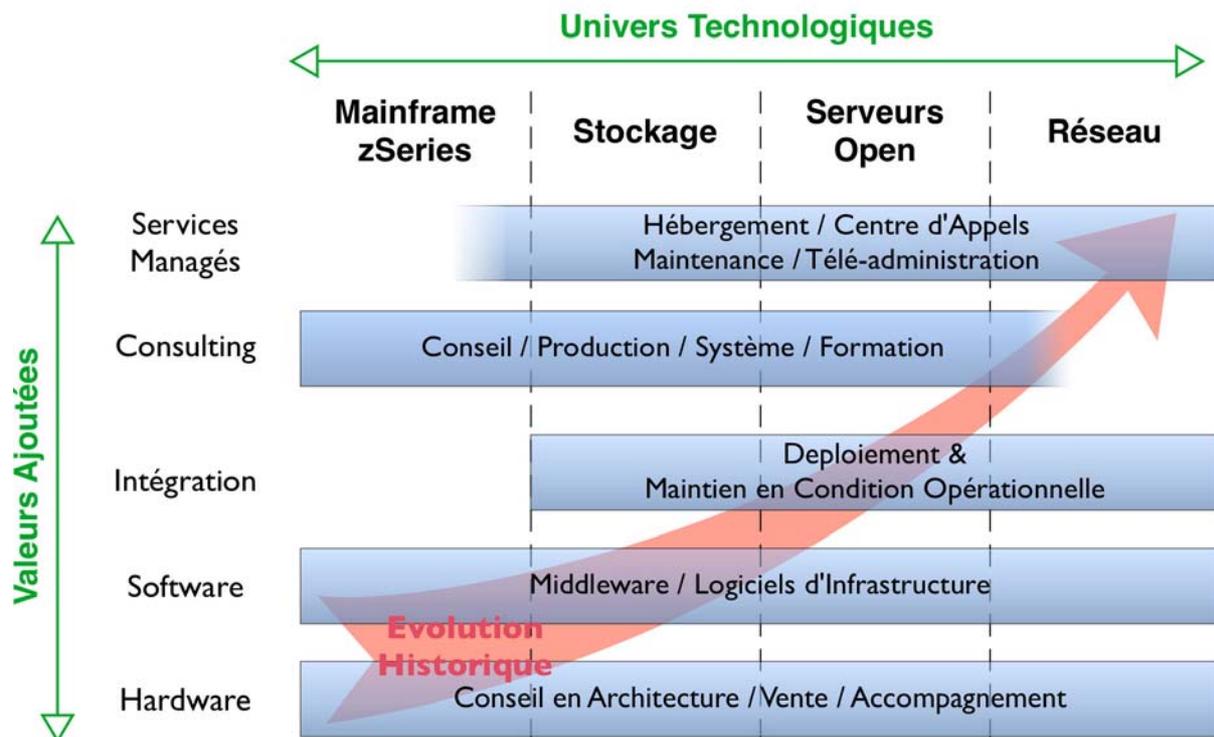
## Schéma simplifié d'une architecture informatique



Peu d'acteurs de l'informatique ont cru, en 1997, que le mainframe pouvait servir de fondement au développement de leur business.

**Overlap y a cru et a même bâti son développement sur cette spécificité.**

Très vite, en plus du mainframe, Overlap axe également son développement sur les autres infrastructures qui composent le système d'information de ses clients : les solutions de stockage des données, les serveurs Unix ou Windows/ Blade Center, les logiciels d'infrastructures et les réseaux, en accompagnant son offre d'une panoplie de services, de conseil et d'assistance encore plus large que celle qu'il associait déjà à son offre mainframe. Cette offre vient même de se compléter d'une offre de services d'infogérance d'infrastructures, qui devrait se développer rapidement.



Cette extension de son activité s'opère en recourant à la croissance interne et à des acquisitions :

- la croissance interne, pour intégrer à ses équipes de jeunes talents issus d'autres univers technologiques que le mainframe, et réussir une association de cultures nécessaire à la multiplicité des offres ;
- les acquisitions pour accélérer sa croissance (Advantel, Ordalys, Jeeves France, E-Technologies, Virtual Computer).

Et comme élargissement ne signifie pas dispersion, son offre reste concentrée sur des solutions d'infrastructure haut de gamme, en classe mainframe.

Overlap a vocation de conseiller et d'accompagner ses clients – des grandes entreprises, principalement – pour la réalisation de leurs projets, en matière de conception de système, de vente d'équipements, de déploiement de solution et d'optimisation de leurs serveurs, unités de stockage et réseaux de communication.

Overlap a également noué des relations avec la plupart des acteurs, qui commercialisent des matériels, logiciels ou des services fonctionnant en liaison avec les systèmes IBM. Overlap est ainsi à même de proposer à ses clients des solutions globales et des services complets, en s'appuyant sur un savoir-faire que seules possèdent les entreprises informatiques issues du monde des mainframes.

Comme les utilisateurs n'attendent pas uniquement de leur fournisseur des équipements avec les logiciels associés, **Overlap a reconstitué le binôme ingénieur commercial/ingénieur technico-commercial** auxquels les clients mainframe étaient attachés : une prestation à la base de l'étroite relation de partenariat qui s'est établie entre les équipes d'Overlap et celles de ses clients, et qui est désormais étendue à l'ensemble de son offre en infrastructures.

**C'est ce qui permet à Overlap de qualifier de « solutions en classe mainframe » ses interventions autour de toutes les infrastructures.**

Enfin, depuis la création d'Overlap Réseaux, Overlap est un des rares acteurs du marché à pouvoir, de façon crédible, apporter à ses clients des solutions leur permettant de réaliser **la convergence** complète de leurs infrastructures, du réseau jusqu'au mainframe en passant, bien entendu, par l'ensemble des serveurs, les équipements de stockage et le logiciel.

**Les compétences particulières d'Overlap sur le marché historiquement très stratégique des mainframes, lui permettent d'avoir accès à la clientèle privilégiée des plus grands comptes nationaux.** En effet, l'offre d'Overlap s'adresse aux plus grandes sociétés françaises de tous les secteurs d'activité : banques, assurances, grands de la distribution ou des services, principaux ministères et administrations...

Ces clients exigeants sont un gage de crédibilité et de pérennité. Le portefeuille des clients d'Overlap témoigne à travers les années d'une grande fidélité et d'une certaine récurrence de l'activité.

Enfin, grâce aux mainframes, Overlap a souvent le privilège d'avoir un accès auprès des plus importants décideurs des Directions Informatiques de ces grandes entreprises.

#### Quelques références clients :

ABN Amro, CNAM 78, CNAV Tours, CNAM Normandie, CRIP, Air France, Alliance, Altair, APHP, Arcelor, Areva, Arrco, Atos, Auchan, Banque de France, Banque Lazard, Banque Populaire Lorraine, Banque San Paolo, Bibliothèque Nationale de France, BNPParibas, Caisse d'Épargne, Caisse Sociale de Monaco, Canal Plus, Capgemini, Caroll, Carrefour, CCF, CDC, Cegedim, Cegetel, Cegos, Certiam, CNP, CNRS, Coface, Congés et Spectacles, Coop d'Alsace, Crédit Agricole, Crédit Andorra, Crédit Foncier, Darty, Data One, EDF RTE, EDI Informatique, EDS, Europay, Europcar, Eurovia, FMP, Fortis, Fraikin, France Gallop, France Television, Groupama, Generali, Gestitres, GIE Cartes bancaires, GLI, GMF Azur, Gouvernement d'Andorre, Gouvernement de Monaco, Hachette, Inra, Integris, Inter Informatique (Cora), ISR Alcatel, La Poste, La Poste DISF, La Redoute, MAAF/MACIF, MACSF, Mairie de Limoges, Manpower, Metro, Ministère de la Défense, Ministère des Finances (DGCP, DGI, Douanes, INSEE), MG Union, Nouvelles Frontières, OCDE, PMU, Press Informatique, Primagaz, Publicis Technology, Roquette, Saman, Sanofi Synthelabo, Sintia, SITEC, SNCF, SNET, Société Générale, Soltim, Steria, Stime (Intermarché), Swiss Life, Technip, Thales, Unesco, Union In Vivo, Veolia, Vinci, Volvo RVI, ...

### **6.1.2. Le partenariat avec IBM**

En 1997, quand IBM décide de relayer son action dans le domaine des mainframes par des partenaires, peu d'entreprises de services informatiques ont cru que le mainframe pouvait servir de fondement au développement de leurs affaires.

Des sept sociétés qui s'étaient originellement portées candidates à cette activité, Overlap est celle qui a le plus investi dans ce domaine. Aujourd'hui, seuls deux autres partenaires sont agréés par IBM pour la commercialisation de ses mainframes.

Au contraire, c'est en partant de la conviction absolue que le mainframe avait un long avenir qu'Overlap a bâti un partenariat très fort avec IBM.

La continuité de la présence des mainframes IBM dans les grands comptes (S/360, S/370, 30XX, S/390 puis zSeries) a valeur de symbole pour exprimer la force de la relation qu'IBM a construit avec ses clients. Cette continuité s'est transformée au cours du temps en proximité, car le système d'information (SI) de tous les grands comptes comporte un mainframe, dont le rôle est central et stratégique.

**Celui qui intervient au cœur du SI est proche des dirigeants informatiques et, par conséquent, des décideurs de l'ensemble des choix d'infrastructure.**

Overlap a donc bénéficié de cette "introduction" en devenant un interlocuteur privilégié et reconnu des dirigeants informatiques.

Cette relation a été relayée par la qualité des prestations fournies "en classe mainframe", et a permis de développer la présence d'Overlap chez ces clients dans d'autres domaines liés aux infrastructures (serveurs, stockage, logiciel, réseaux et services associés).

Cette caractéristique est quasi unique sur le marché. En effet, les autres partenaires d'IBM qui ont fait le choix du mainframe, n'ont pas développé une approche globale "infrastructures" comme Overlap et ne couvrent pas une gamme de produits et de services aussi étendue.

Ce partenariat donne aux clients une bonne lisibilité de l'activité d'Overlap, et ils perçoivent leur interlocuteur comme étant leur ambassadeur auprès d'IBM.

Cette clarté et cette loyauté ont permis de bâtir dans la durée des relations profitables aux deux parties. Et ce partenariat a permis à Overlap de réaliser une croissance exceptionnelle au cours des six dernières années.

En effet, hors l'activité PC, revenue en 2003, le chiffre d'affaires d'Overlap est passé en six ans, de 1998 à 2005, de 4,5 M€ à 81 M€ .

De tels résultats n'ont évidemment été possibles que grâce à une qualité de service reconnue par les clients et par IBM. Ainsi, le constructeur commande régulièrement une étude à un cabinet indépendant afin de mesurer la satisfaction des clients suivis par ses partenaires. Cette étude fait systématiquement ressortir d'excellents résultats pour Overlap. En effet, avec 82% à 84% des clients se disant satisfaits ou très satisfaits Overlap obtient un des taux les plus élevés parmi les partenaires d'IBM, et assez sensiblement supérieur à celui obtenu par IBM pour les clients suivis en direct.

### **Un partenariat « win/win »**

IBM a depuis longtemps une stratégie partenariales. Ces derniers représentent, selon les produits, entre 25 % et 95 % des ventes du constructeur.

Overlap avait construit un partenariat dans la micro-informatique avec IBM dès 1992, partenariat qui s'est fortement renforcé depuis 1997, date à laquelle il s'est étendu aux mainframes zSeries puis, successivement, aux systèmes de stockage des données, aux serveurs sous Unix et sous Windows, aux logiciels d'infrastructures et même aux services.

Fort des certifications techniques et commerciales du constructeur sur chacune des plates-formes qu'il sert, ainsi que sur les produits qui gravitent autour de ses infrastructures, Overlap est un « Business Partner Premier » d'IBM (niveau hiérarchique le plus élevé dans l'organisation des partenariats d'IBM). De plus, Overlap bénéficie du statut « First-Tier » pour la plupart des produits, ce qui lui permet d'acheter directement auprès du constructeur les matériels et logiciels d'infrastructures sans devoir passer par un grossiste.

Overlap est ainsi devenu au fil des ans le premier partenaire d'IBM France pour les mainframes zSeries, l'un de ses deux ou trois premiers partenaires pour les autres gammes de produits hors micro-ordinateurs, et son premier ou deuxième partenaire, toutes plates-formes confondues.

Une relation de confiance a pu se développer entre les deux entreprises, ce qui se traduit pour IBM par une croissance régulière des achats d'Overlap (ils ont représenté plus de 50 M€ en 2004/2005) et, pour Overlap, par le suivi de plusieurs des plus importants clients du constructeur.

Ce partenariat est d'autant plus ancré dans la culture des deux sociétés que des membres de l'effectif d'Overlap sont d'anciens " IBMers", et que le constructeur a détaché plusieurs de ses collaborateurs chez Overlap afin de faciliter le développement d'activités présentant un intérêt pour les deux parties.

La volonté de coopérer avec IBM a été un des axes majeurs de la stratégie d'Overlap et la base de sa croissance. En décidant délibérément de ne s'engager qu'avec un seul constructeur, mais le leader mondial, Overlap a donné à son offre de produits et de services une cohérence exceptionnelle sur le marché des fournisseurs et intégrateurs d'infrastructures informatiques.

### **6.1.3. Les activités d'OVERLAP GROUPE**

Overlap s'est développé, par croissance interne ou par acquisitions, dans six domaines spécifiques au cours des années. L'élargissement de son activité répond à l'évolution de la demande du marché et aux nouveaux besoins d'intégration nés de la multiplication des plates-formes matérielles, des environnements logiciels et des systèmes de télécommunication.

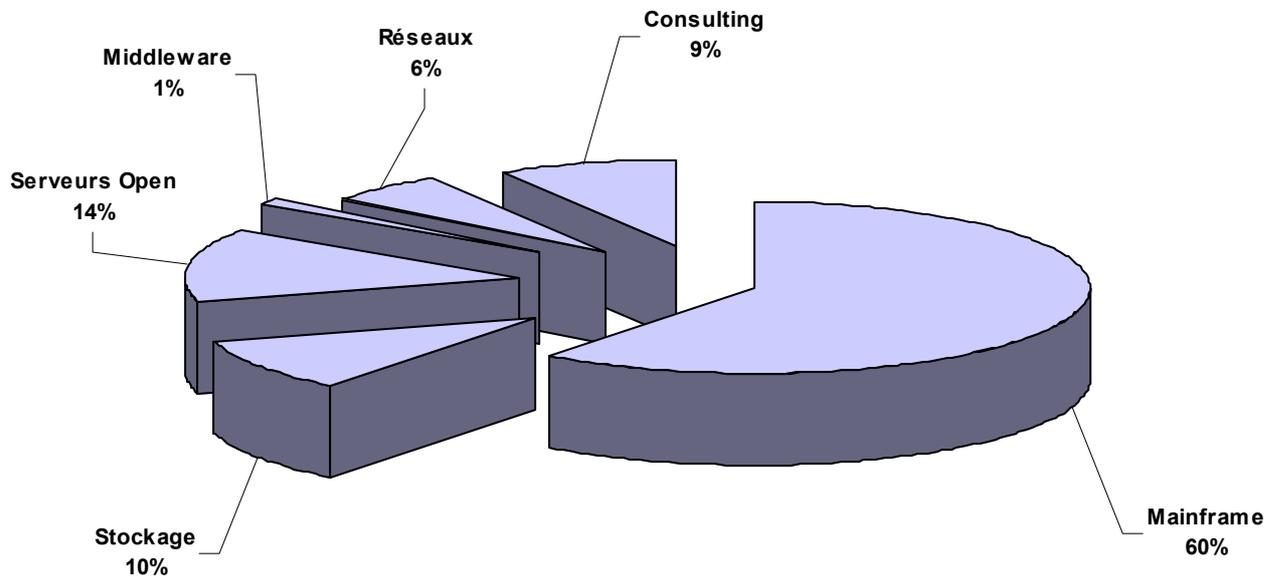
Professionnel des infrastructures et de leur intégration, Overlap s'est pourvu de spécialistes en matière de mainframes, systèmes sous Unix, serveurs sous Windows, systèmes de stockage et de réseau , de logiciels d'infrastructure (familles Websphere, Tivoli, Information Management, Virtualisation, Open Source,...) et de services associés, afin d'être en mesure d'apporter leur compétence à ses clients et de les aider à maîtriser la complexité que constitue l'intégration des environnements.

Spécialiste des infrastructures, c'est délibérément qu'Overlap n'intervient pas dans les domaines applicatifs.

Dans le même esprit, la société s'est dotée d'un centre technique équipé de serveurs zSeries, pSeries AIX, Windows et d'unité de stockage des données (disques, dérouleurs de bande, commutateurs et connecteurs SAN), qui lui permet d'évaluer les nouveaux produits, d'effectuer des benchmarks, de tester les solutions en cours de développement et de présenter aux clients des simulations des solutions qui leur sont proposées.

Les différentes activités d'Overlap sont à même de travailler en symbiose afin de présenter à ses clients, qui exploitent couramment plusieurs des produits qu'il supporte, une perception globale et cohérente de leur système informatique.

#### Répartition du chiffre d'affaires par type d'activité sur l'exercice clos le 30/04/05



Dans les activités Réseaux, Serveurs Open, Stockage et Middleware, la part de services liée est intégrée dans le chiffre d'affaires.

**Au total, la part du Chiffre d'affaires services du groupe est de 14%.**

### 6.1.3.1. L'activité Mainframe

Plates-formes à vocation centralisatrice et consolidatrice, les mainframes IBM n'ont cessé d'évoluer ; ce qui a permis au e-mainframes d'aujourd'hui de demeurer au cœur du système d'information des grandes et moyennes organisations. La qualité de ces machines et de leur environnement logiciel assure à leurs utilisateurs un taux de disponibilité de 99,99%, de loin supérieur à celui de toutes leurs concurrentes, pour un coût de possession analogue, à capacité et possibilité comparables, et avec une sécurité sans égale.

Convaincu de la pérennité des mainframes IBM (dont le constructeur a fêté le quarantième anniversaire en 2004) en dépit de l'ombre que leur faisaient les serveurs distribués en réseau, Overlap, qui était déjà un partenaire d'IBM en matière de micro-informatique, a tenu à inscrire cette plate-forme à son catalogue dès que le constructeur a décidé d'en confier également la commercialisation à des sociétés indépendantes. Overlap, qui avait développé un pôle de compétences techniques et commerciales dans cette perspective, a été ainsi, dès 1997, un des tout premiers à obtenir l'agrément d'IBM pour commercialiser l'ensemble des serveurs de sa gamme de mainframes.

Promu au rang de partenaire Premier d'IBM, Overlap fait état d'une grande expertise dans le domaine des mainframes zSeries, du z800 au z9-109, quel que soit le système d'exploitation, propriétaire (z/OS, z/VM, z/VSE) ou ouvert (z/Linux), sous lequel ils fonctionnent. Cette expertise, que les 15 ingénieurs commerciaux et technico-commerciaux de l'équipe Mainframes d'Overlap mettent à la disposition des clients, s'étend du conseil en architecture à l'accompagnement dans la mise en œuvre des infrastructures.

Ces professionnels, pour la plupart d'anciens collaborateurs d'IBM, apportent aux clients leur savoir-faire dans les domaines-clés que sont, en environnement mainframe, le dimensionnement et l'optimisation des ressources, les bases de données, les systèmes transactionnels, le Datawarehouse, les environnements Websphere, etc... ; ceci en relation étroite avec les équipes d'IBM, ce qui garantit aux entreprises l'accès aux meilleurs spécialistes du constructeur, avec la réactivité que confère à Overlap sa structure légère et la disponibilité de son Centre technique équipé d'un mainframe avec hébergement Linux, ainsi que des dernières versions des systèmes d'exploitation et du middleware disponibles en environnement IBM.

Evolution du chiffre d'affaires mainframe au cours des trois derniers exercices :

En M euros	30/04/2005	30/04/2004	30/04/2003
Mainframe	49,0	28,4	38,7

### 6.1.3.2. L'activité Serveurs ouverts

L'activité Serveurs ouverts est axée sur l'intégration de serveurs Unix, Linux et Windows NT. Overlap a également choisi d'être le partenaire d'IBM dans le domaine des serveurs ouverts (serveurs Unix avec les pSeries sous AIX ; serveurs Windows avec les Blade Center xSeries).

Cette activité consiste essentiellement à conseiller et accompagner les clients dans le cadre de projets de consolidation (création de data center), de migration, de mise en œuvre d'un plan de reprise d'activité liés à des problématiques de croissance ou à des contraintes légales, ou de tout projet de développement de nouvelle application impliquant des choix technologiques.

La compétence des spécialistes des systèmes ouverts d'Overlap repose sur :

- la maîtrise des serveurs Unix, Linux et Windows,
- l'expertise en dimensionnement des serveurs pSeries sous AIX ou Blade Center d'IBM,
- la connaissance des outils d'administration et de gestion associés à ces systèmes,
- la maîtrise des problématiques liées aux systèmes de stockage,
- l'expérience des processus d'optimisation des coûts en matériel et en logiciel, dans le cadre, notamment, de projets de consolidation de serveurs,
- la pratique de la connexion des systèmes pSeries aux réseaux locaux ou longue distance,
- la maîtrise de Linux sur pSeries ou VMware sur plate-forme Intel,
- la "haute disponibilité", les bases de données et les réseaux TCP/IP.

Les activités Serveurs ouverts et Stockage des données sont regroupées au sein du même département d'Overlap afin d'optimiser les synergies, car les compétences des ingénieurs de chacune de ces spécialités sont complémentaires.

Cette activité offre un spectre complet de services tels que le conseil en architecture, l'intégration ou le maintien en condition opérationnelle, et il peut également faire appel, lorsque le besoin s'en fait sentir, aux savoir-faire des autres départements d'OVERLAP.

Evolution du chiffre d'affaires Serveurs ouverts au cours des trois derniers exercices :

En M euros	30/04/2005	30/04/2004	30/04/2003
Systèmes ouverts	11,1	6,7	7,8

#### 6.1.3.3. L'activité Stockage

En matière de stockage des données, l'offre en équipements d'Overlap repose principalement sur la gamme Total Storage Solution d'IBM.

Pour tout ce qui concerne le matériel, Overlap a donc, là encore, choisi un partenariat avec IBM, et il a noué des relations avec la majorité des acteurs du marché du stockage qui complètent ainsi son offre en matière d'intégration, tels que Veritas, Brocade, MacData, Cisco, Bakbone,...

La compétence des spécialistes du stockage couplée avec celle des experts en systèmes ouverts, mainframes et en logiciels d'infrastructures permet à Overlap de proposer des solutions complexes dans tous les domaines du stockage mainframe et système ouvert :

- configuration des éléments matériels (disques, bandes, SAN, NAS, DAS, bibliothèques automatisées, ...) et logiciels,
- conseil en processus d'optimisation des coûts des matériels et des logiciels,
- conception et mise en œuvre de systèmes de virtualisation,
- conseil et déploiement de solutions de sauvegarde,
- conseil et déploiement de solutions de PRA (plan de reprise d'activité) ou, plus généralement, de toutes les solutions de sécurité des données,
- conseil et déploiement de solutions d'archivage.

Overlap est tout autant compétent dans le domaine des environnements hétérogènes car ses ingénieurs sont issus des principaux constructeurs de matériels et éditeurs de logiciels, y compris ceux dont la société ne commercialise pas les produits.

Cette compétence permet donc à cette entité d'intervenir et de proposer des solutions dans des environnements clients, lesquels sont presque toujours hétérogènes et complexes.

Accompagnant la vente des solutions de stockage, cette entité propose de plus en plus de prestations de service et d'intégration, prestations consistant à mettre en œuvre et à maintenir les solutions technologiques préconisées.

Evolution du chiffre d'affaires Stockage au cours des trois derniers exercices :

En M euros	30/04/2005	30/04/2004	30/04/2003
Stockage	8,1	5,9	6,0

#### 6.1.3.4. L'activité Middleware et Partenariats associés

Etant donné que la plupart des applications utilisées par les entreprises s'appuie sur des « briques » d'infrastructure logicielles, Overlap a constitué une équipe de spécialistes du domaine. Dans un contexte de veille technologique et de probation de produits, l'équipe Middleware et Partenariats associés a pour fonction d'étudier l'offre des éditeurs d'outils de cette nature, de commercialiser les produits qu'elle a sélectionnés, d'aider les clients dans le choix de produits middleware, et de les accompagner dans l'implémentation et l'optimisation de ces outils.

Les services que propose cette entité peuvent être apportés par les ressources internes d'Overlap ou par une des sociétés partenaires qu'il a qualifiée pour sa qualité de service.

Souvent utilisés dans des architectures distribuées de type Windows ou Unix, les outils de middleware sont exploités aussi dans les environnements mainframes d'IBM. Ainsi, Overlap commercialise les outils du

constructeur figurant dans les familles Websphere, Tivoli, Information Management. Il commercialise également le gestionnaire de base de données Oracle DB et la gamme des logiciels de virtualisation VMware.

Les architectes de ce département étant tout aussi compétents en environnement ouvert qu'en environnement propriétaire IBM, ils conseillent les clients qui souhaitent assembler des briques « Open Source ».

Par ailleurs, des éditeurs de logiciels (ISVs) ou des grands intégrateurs du marché tels ATOS, STERIA ou CAP GEMINI répondent aux demandes de leurs clients et prospects en utilisant, entre autres, des ressources d'Overlap en matière d'infrastructures IBM et notamment en middleware.

Overlap permet à ces intégrateurs et éditeurs de s'appuyer sur sa compétence en matière d'infrastructures techniques sans avoir besoin de les posséder en interne.

Ces associations optimisent les chances des deux partenaires de gagner ces dossiers.

Respect mutuel, partage des rôles clair, habitudes de travail en commun constituent les bases d'un écosystème profitable pour l'ensemble de ses membres.

En outre, Overlap est clairement perçu comme « un facilitateur » de la relation avec IBM.

Evolution du chiffre d'affaires Middleware au cours des trois derniers exercices :

<b>En M euros</b>	<b>30/04/2005</b>	<b>30/04/2004</b>	<b>30/04/2003</b>
Middleware	0,9	0,3	0,1

#### 6.1.3.5. L'activité Réseaux

Se situant au point de convergence des composants du système d'information, cette activité a pour raison d'être de fournir aux clients des services qui intègrent la sécurité, la disponibilité et la mise en œuvre d'architectures reliant les divers environnements des mainframes et des autres plateformes.

Portant surtout sur l'intégration des réseaux et des systèmes, elle tire parti des connaissances et de l'expérience des spécialistes de ce domaine très particulier qu'est celui des réseaux, et des compétences de leurs collègues spécialisés dans celui des systèmes.

Cette collaboration des ingénieurs d'Overlap Réseaux (filiale ayant la charge de cette activité) avec leurs collègues des autres entités du groupe permet à Overlap de fournir aux utilisateurs de système d'information le niveau de disponibilité, de sécurité et de performance qu'ils attendent de leur configuration.

L'activité Réseaux s'exerce autour de six grands pôles :

- une expertise qui, due à son histoire, fait d'Overlap un des seuls acteurs du marché qui puisse faire état d'une compétence mainframe (SNA) et de la migration de cette architecture vers IP,
- la connexion des data centers aux réseaux, notamment en accompagnement de projet de consolidation et de plan de reprise d'activité après incident,
- la sécurisation des réseaux, tâche qui nécessite d'intégrer des compétences multiples : firewall, anti-virus, filtrage d'URL, anti-spam, accélération de protocole, etc.,
- la qualité de service et le pilotage des performances applicatives,
- la transmission de la voix et la téléphonie sur IP,
- et, depuis l'acquisition de Virtual Computer en 2004, le support de premier niveau et la possibilité d'héberger certaines applications de ses clients (services managés).

Grâce à une diversité de partenariats pour son activité réseaux, Overlap s'appuie sur une gamme complète d'outils et de prestations en vue de protéger et de surveiller les systèmes d'information.

Il a ainsi pour principaux partenaires, outre IBM, des sociétés comme :

- Cisco Systems, pour ses équipements, avec de nombreuses certifications individuelles de type CCIE, CCNP, CCNA,
- Lucent, pour ses équipements,
- Ipanema, pour l'audit et la métrologie de la charge réseaux et les performances applicatives,
- l'éditeur Comm-Pro, pour faciliter la migration de SNA vers IP, opération dont Overlap a l'exclusivité en France et dans quelques autres pays européens,
- Cosmocom, pour la gestion des centres d'appel,
- France Télécom, pour l'optimisation des flux et les solutions globales incluant les réseaux distants.

Evolution du chiffre d'affaires Réseaux au cours des trois derniers exercices :

En M euros	30/04/2005	30/04/2004	30/04/2003
Réseaux	4,9	2,0	1,0

#### 6.1.3.6. L'activité Advantel : Services autour des architectures centralisées et distribuées

La demande des grands comptes, notamment, en prestations de services autour des architectures informatiques centralisées et distribuées a suscité la mise en place d'une structure spécifique capable de répondre à cette attente.

Cette activité couvre l'ensemble des besoins des clients en termes :

- de conseil en architecture,
- de déploiement de nouvelles infrastructures techniques,
- d'exploitation,
- de support,
- de transfert de compétences.

Plus généralement, Advantel peut être qualifié d'expert en production informatique et en système.

Les quelques 60 consultants mis à la disposition des clients dans ce contexte, dont une quinzaine d'ingénieurs indépendants, interviennent majoritairement sur des projets complexes qui nécessitent un haut degré de technicité et une grande réactivité de leur part.

Cette activité, qui repose sur une expertise technique en ingénierie, s'articule autour de trois pôles de compétences :

- un pôle technologique « Systèmes d'expertise technique » portant sur les systèmes d'exploitations z/OS, Unix (AIX, Solaris et Linux), ainsi que sur les architectures de sécurité (Clustering/Sysplex),
- un pôle technologique « Traitement des données » apportant une expertise technique sur les moteurs de bases de données relationnelles en environnement mainframe (DB2), en environnement distribué (DB2-UDB et Oracle), ainsi que sur les moniteurs transactionnels CICS, IMS et Tuxedo ,
- un pôle « Nouvelles technologies » pour délivrer des prestations autour des technologies Websphere d'IBM et répondre aux besoins des clients en matière d'audit et d'architectures applicatives et techniques.

Entrent également dans le cadre de cette activité des prestations :

- de consulting et d'assistance en gestion des systèmes,
- d'industrialisation de la production,
- de définition et de mise en œuvre d'architectures et d'infrastructures,
- de métrologie, d'infogérance et de formation, etc.

Les ressources humaines mises en œuvre pour effectuer ces prestations de services de haut niveau constituent aussi un gisement de compétences supplémentaires dans lequel les autres divisions d'Overlap peuvent puiser pour former leurs ingénieurs et étoffer leurs effectifs. Elles permettent en outre à Overlap d'accroître la synergie qu'il a développée entre son offre de plates-formes et son offre en services, notamment lors de la réponse à des appels d'offres complexes.

Evolution du chiffre d'affaires d'Advantel au cours des trois derniers exercices :

En M euros	30/04/2005	30/04/2004	30/04/2003
Advantel	6,9	6,4	4,8

## **6.2. PRINCIPAUX MARCHES**

### **6.2.1. Approche d'OVERLAP GROUPE**

Le marché de l'informatique est un agrégat de sous-marchés ayant chacun ses particularités, son rythme d'évolution, ses acteurs (certains d'entre eux n'opèrent que sur un segment, d'autres sur plusieurs segments, d'autres enfin, principalement IBM, sur tous les segments)...

Overlap fait partie des acteurs qui sont actifs sur plusieurs segments du marché global. Sa stratégie de développement a pour constante, tous segments de marché confondus, de capitaliser sur sa compétence dans le domaine des mainframes, ce qui est à la fois son positionnement marketing et son facteur majeur de différenciation par rapport à ses concurrents ; elle a pour variable les caractéristiques propres au segment de marché considéré.

Pour « coller » plus étroitement aux marchés sur lesquels il opère et mieux prendre en compte la spécificité de chacun d'entre eux, Overlap a réparti ses ressources commerciales et techniques en cinq entités. Une de ces entités réunit deux activités, les systèmes ouverts et le stockage des données, que les clients considèrent complémentaires ; deux de ces entités, Overlap Réseaux et Advantel, sont constituées en filiales, la première se concentrant sur le marché des équipements de réseau et services associés, la seconde étant axée sur les services de haut niveau autour d'architectures centralisées ou distribuées.

### **6.2.2. Activité Mainframe**

#### **6.2.2.1. Le marché**

Plus que jamais IBM est le premier constructeur de mainframes avec plus de 90 % de parts de ce marché (estimation du Gartner Group). Cette part de marché est calculée au niveau mondial sur le parc existant. S'agissant de la part de marché d'IBM dans les renouvellements, on peut considérer qu'elle est proche de 100%, IBM étant le dernier constructeur de mainframes, avec BULL qui opère essentiellement sur le marché français.

En incluant à la vente de ses matériels celle de ses logiciels et de ses services associés, l'activité en mainframes d'IBM contribue encore actuellement à ses revenus à hauteur de 25% (cf. IDC). On peut estimer qu'à elle seule, la vente de mainframes a généré pour IBM France en 2004 un chiffre d'affaires de l'ordre de 200 M€. Selon IDC, ce marché croît en moyenne de 4% par an.

Le partenariat avec IBM est caractérisé par deux types de statuts et 3 niveaux de qualifications. Les deux statuts sont First Tier (achat direct auprès d'IBM) et Second Tier (achat auprès de grossistes). Les 3 niveaux de qualification pour les partenaires d'IBM sont : Partenaire Premier, Partenaire Advance et Partenaire. Ces niveaux sont fonction du nombre de personnes qualifiées chez le partenaire et des résultats des enquêtes de satisfaction réalisées chaque année.

La part de marché totale des partenaires d'IBM évolue entre 25 et 30%, en fonctions des produits. La part de marché d'OVERLAP GROUPE varie quant à elle de 17 à 20%, AJM-THOR et ARES se partageant le reste.

Le marché des mainframes IBM est quasi exclusivement un marché de renouvellement. Les renouvellements sont liés :

- aux cycles de vie des produits IBM : tous les 18 mois le constructeur sort des nouveautés ;
- aux besoins d'augmentation de la capacité des mainframes installés du fait de la montée en puissance des applications existantes (augmentation du nombre de transactions centralisées sur les Mainframes pour le secteur bancaire par exemple) ;
- au besoin de puissance supplémentaire lié aux développements de nouvelles applications sur les mainframes.

La fréquence d'évolution des machines et de renouvellement des contrats est généralement liée à la dimension du site informatique : plus le site est important, plus les évolutions et les renouvellements de matériels sont fréquents.

D'autres facteurs incitent toutefois les utilisateurs à effectuer des acquisitions ou des évolutions de machines. Ainsi, les évolutions technologiques matérielles des mainframes que propose régulièrement IBM, opérations souvent assorties de modifications, avantageuses pour ses clients, du coût de leur exploitation, ont généralement pour effet d'accélérer le rythme d'évolution du parc installé et de différer, voire d'annuler des migrations envisagées vers une solution alternative. Il en va de même de l'ouverture des mainframes à d'autres environnements tels que Linux, Java, le support de SSL pour la sécurité des transactions Internet, et celui du standard XML Web Services, etc.

Au cours des cinq dernières années, d'importants projets d'externalisation d'informatique centralisée vers des prestataires en hébergement, ou vers des « joint-ventures » associant IBM, ont été enregistrés, mais n'ont cependant pas entraîné de rupture notable dans la progression du marché des mainframes.

L'externalisation (hébergement, infogérance,..) affecte essentiellement le secteur privé. Cette tendance est plus limitée dans les administrations, notamment pour des raisons sociales.

L'externalisation est une concurrence pour Overlap. Cependant, que ce soit en interne ou confié à un infogéreur, il est nécessaire d'avoir des mainframes. Par conséquent, l'externalisation peut même représenter une opportunité pour Overlap, qui est fournisseur d'acteurs majeurs de l'infogérance. Ainsi, jusqu'à présent, l'externalisation a plutôt été positive pour la Société, qui a vu son volume d'activité auprès des infogéreurs augmenter.

On constate que le marché français des mainframes progresse chaque année en nombre de Mips (millions d'instructions par seconde), traditionnelle unité de mesure de la puissance des mainframes, mais le revenu que génère cette classe d'équipements est quasiment constant en raison de la décroissance du prix du Mips et de la préférence que manifestent les entreprises de taille moyenne pour d'autres plates-formes, en dépit de l'existence du z890 d'entrée de gamme, un mainframe qui permet à ses utilisateurs d'effectuer des incréments de puissance minimums et qui bénéficie d'une politique de tarification « douce » des logiciels.

Les utilisateurs de mainframes IBM sont donc majoritairement de grandes entreprises et administrations qui, du fait même de leur taille, obtiennent de ces plates-formes les meilleures économies d'échelle en termes de coût de personnel, et aussi les meilleures conditions tarifaires pour l'exploitation des logiciels.

Alors que les partenaires d'IBM France contribuent, selon les années entre 25 % à 30 % du total de ses ventes de mainframes, Overlap génère à lui seul 65% de l'activité de ces partenaires, avec sa clientèle constituée de plus de 100 clients, dont de très grandes organisations, appartenant au secteur public et privé, et d'une cinquantaine de clients de taille moyenne.

#### 6.2.2.2. La concurrence

La concurrence revêt plusieurs formes :

1. Concurrence des deux autres partenaires d'IBM agissant sur ce marché : elle est limitée car la vente de mainframes nécessite la possession d'une forte compétence tant technique que commerciale. Les achats des clients du secteur public étant soumis à la réglementation des appels d'offres, les partenaires d'IBM peuvent cependant se trouver en concurrence. Cette situation se produit aussi parfois dans le secteur privé depuis la montée en puissance des directions des achats des entreprises. Toutefois, la démarche d'avant vente, généralement longue, constitue un sérieux obstacle à la candidature d'autres partenaires d'IBM sur une affaire déterminée de vente de mainframe.
2. Concurrence des constructeurs historiques de mainframes compatibles : elle a disparu depuis que les concurrents qu'étaient Amdahl, Hitachi et Comparex se sont retirés du marché faute de pouvoir suivre le rythme des évolutions technologiques imposé par IBM.
3. Concurrence des « brokers », qui intervenaient également sur le marché du mainframe : ces derniers n'ont plus qu'une activité réduite en raison de la gestion astucieuse que fait IBM des évolutions de ses matériels, gestion qui a pratiquement asséché le marché des matériels de seconde main.

4. Concurrence qu'opposent aux mainframes les autres plates-formes, notamment les serveurs Unix et Intel : l'impact du coût des logiciels pour mainframes joint à la montée en fiabilité et en puissance des autres plates-formes font que beaucoup de clients petits et moyens privilégient ces dernières pour héberger leurs nouveaux systèmes d'informations. Il faut cependant noter que le coût élevé de la migration peut constituer un frein.
5. Concurrence des mainframes d'autres constructeurs (Unisys, CDC,...) : ces unités ont quasiment disparu du marché, à l'exception des mainframes de Bull en France, lequel conserve quelques installations importantes dans des organisations appartenant au secteur public. Ces installations, qui sont pour la plupart dans des administrations qui maintiennent deux « filières » (IBM et Bull), seront vraisemblablement appelées à être regroupées dans la filière IBM, ce qui ouvrira une opportunité de croissance à Overlap, très présent dans ces administrations.
6. Concurrence de l'externalisation (hébergement, infogérance,...) : la tendance à l'externalisation se poursuit, même si elle est en France « culturellement » plus limitée qu'ailleurs, surtout dans les administrations (notamment pour des raisons syndicales). Cette tendance affecte donc principalement les très grandes organisations du secteur privé, mais elle n'entraîne pas de répercussion significative sur le niveau d'activité d'Overlap. Elle touche également les plus petits clients, qui ont le choix entre une migration vers une autre plate-forme (voir plus haut) et une externalisation, souvent pour quelques années, en attendant le développement d'une nouvelle application. Ce cas peut néanmoins représenter une opportunité pour Overlap, qui est fournisseur des acteurs majeurs de l'infogérance, même si les grands infogérants ne s'intéressent que très peu à cette opportunité.

#### 6.2.2.3. La stratégie

La stratégie de l'entité en charge de la commercialisation des mainframes zSeries s'articule suivant deux axes :

- le premier axe consiste à consolider et renforcer la position d'Overlap chez ses clients actuels en continuant à fournir des prestations à forte valeur ajoutée et à acquérir de nouveaux clients, en tirant parti de l'introduction de nouvelles technologies (principalement Linux et Java) et lors de réponses qu'il apporte aux appels d'offres du secteur public.
- le second axe consiste à ouvrir des relais de croissance autour de la plate-forme zSeries. Ces relais de croissance pourraient prendre la forme de services « managés », voire de solutions d'hébergement et d'exploitation, solutions qui seraient proposées à un segment du marché qu'il exploite actuellement. En effet, Overlap est certainement l'une des entreprises les plus à même - que ce soit seul, en partenariat ou à l'aide d'une acquisition - de proposer une solution d'infogérance aux « petits » clients mainframe.

#### 6.2.2.4. Affaires représentatives :

##### Un client du secteur financier :

Ce client a entrepris une refonte de son système d'information. Overlap l'a accompagné dans son projet, qui consistait, en particulier, à consolider cinq sites existants sur deux sites sécurisés, avec une technologie permettant d'assurer la disponibilité des applications.

Pendant plus de deux ans, durée de développement de ce projet, Overlap a pu montrer son expertise en matière d'architecture de consolidation tant du matériel que du logiciel. Ce projet a généré un chiffre d'affaires d'environ 20 M€ en vente de matériel IBM (six mainframes de la dernière technologie). Il a aussi permis à Advantel, la filiale d'Overlap en charge de son activité de services autour des architectures centralisées et distribuées, de faire partie du consortium qui a procédé aux re-localisations des anciens sites vers les deux nouveaux sites.

##### Une société du secteur des transports :

Partenaire depuis plusieurs années de ce client, dans sa réflexion et les évolutions de ses sites mainframe, Overlap a livré en 2005 un mainframe de la dernière technologie Z990 sur un de ses sites, avec pour mission d'assurer une continuité de service entre ce mainframe et l'autre mainframe, déjà localisées sur le site (Sysplex).

##### Une société du secteur Distribution :

En juin 2005, Overlap a livré un mainframe de dernière technologie z990 en remplacement d'un mainframe de technologie z900. Cette évolution a été suggérée par les résultats d'une étude de Capacity Planning conduite par Overlap. L'objectif fixé par le client était de prendre en compte les besoins cibles à 3 ans, en optimisant la facture des redevances logiciel. Lors de cette opération, Overlap a également réalisé l'évolution des matériels de sauvegarde en prévision des besoins futurs du client.

### 6.2.3. **Activité systèmes ouverts**

### 6.2.3.1. Le marché

Par systèmes ouverts, on entend deux environnements : le système d'exploitation Unix, dans ses différentes versions (et par extension Linux), et le système d'exploitation Windows.

En 2004, indique le Gartner Group, IBM occupait la première place sur le marché mondial des serveurs avec une progression de 9,3 % en valeur par rapport à 2003, suivi de Hewlett Packard avec une progression de 6,7 %, de Sun Microsystems avec une croissance de 4,0 %, et de Dell avec une progression de 20,0 %. Sur le marché français, confirme une enquête d'IDC, la hiérarchie des constructeurs est identique, sinon que Bull s'insère entre HP et Sun.

Le Gartner Group écrivait dès 2004 que Windows, AIX et Linux seraient les trois plates-formes sur lesquelles les serveurs feraient de la croissance jusqu'à l'horizon 2008, et que, plus spécifiquement, « d'ici 2008, AIX augmentera ses parts de marché pour se rapprocher ou dépasser Solaris en tant que système d'exploitation n°1 ».

On observe d'ailleurs que la place occupée par les serveurs d'IBM sur le marché Unix s'accroît au détriment des serveurs de HP et de Sun depuis l'annonce qu'il a faite en 2004 des serveurs P5 sous AIX.

Linux a pris une part significative du marché des systèmes d'exploitation des serveurs (plus de 25% au niveau mondial), mais la pénétration de cet environnement demeure encore limitée en France, en termes de marché (en particulier dans les grandes organisations) ainsi qu'en termes de plates-formes (il fonctionne le plus souvent sur des plates-formes Intel).

En ce qui concerne le marché des serveurs fonctionnant sous Windows, le segment en croissance très significative est celui des serveurs de haut de gamme, en particulier les serveurs « blade » (lame), activité qui a IBM, HP et Dell pour principaux acteurs.

### 6.2.3.2. La concurrence

De nombreux concurrents se disputent le marché des systèmes ouverts. Cependant peu de sociétés sont en mesure d'afficher, dans le domaine des infrastructures, un éventail de compétences comparable à celui dont Overlap peut se prévaloir.

#### Serveurs Unix

Il existe deux catégories de concurrents : les constructeurs et les intégrateurs.

1) La concurrence la plus importante est celle à laquelle se livrent les constructeurs eux-mêmes (notamment IBM, Hewlett Packard et Sun Microsystems) à l'aide de leurs propres ressources de commercialisation ou de leur réseau de distribution.

Dans la plupart des cas, les clients (en tous cas les grands comptes) utilisent les plates-formes Unix de plusieurs constructeurs - même si on assiste à une diminution de leur nombre - car les clients ne peuvent plus supporter le coût des compétences multiples qu'entraîne la multiplication des filières.

Aujourd'hui, IBM prend des parts de marché à ses concurrents constructeurs, surtout en France où il représente plus de 40 % du marché, la plate-forme pSeries sous AIX étant vendue également par Bull, sous licence OEM d'IBM.

Ainsi, Overlap a-t-il récemment gagné des contrats ou des marchés importants qui étaient des "winback" sur les plates-formes concurrentes d'IBM.

2) Les concurrents d'Overlap dans la catégorie des intégrateurs peuvent se ranger dans plusieurs catégories :

- Bull, principalement dans les grands appels d'offres du secteur public ;
- des intégrateurs comme ARES, IB Solutions, Adéquat... ;
- d'autres intégrateurs au profil de distributeur ou de "volumiste" plus marqué, comme SCC, Computacenter ou Econocom ;
- des sociétés qui, comme Synstar/APX, ont évolué d'une activité d'intégration de projets de stockage à une activité système.

Le marché connaît actuellement une phase de concentration, comme en témoignent le rachat de la société Médasys par IB Group ou celui d'APX par Synstar/ Hoppen.

Overlap se distingue de tous les concurrents cités plus haut par son choix d'un partenariat unique avec IBM, alors que ces derniers multiplient les partenariats, ce qui rend leur offre moins lisible.

Cette stratégie lui permet de bénéficier d'un support très proactif d'IBM, car le constructeur sait qu'en tout état de cause, c'est avec lui qu'Overlap travaillera chez TOUS les clients au lieu de décider, client par client, avec quel constructeur travailler. Quasi unique sur le marché, cette caractéristique permet à Overlap de s'inscrire dans le long terme et de se concentrer sur les investissements nécessaires pour gagner des projets qui se chiffrent souvent à plusieurs millions d'euros.

Les barrières à l'entrée de nouveaux compétiteurs sur ce marché se multiplient : érosion des marges, poids à atteindre pour être considéré par le constructeur, limitation par les grandes organisations du nombre de leurs fournisseurs, compétence croissante que doivent avoir les équipes d'intégration... Ces divers freins expliquent la phase de consolidation des acteurs à laquelle on assiste.

En ce qui concerne les serveurs Blade, marché ayant la plus forte croissance pour les technologies Intel, on retrouve les mêmes acteurs au niveau des intégrateurs. Par contre la bataille entre les constructeurs est entre IBM, Dell et HP.

Là également, le choix des blades IBM fait par Overlap lui permet de gagner des appels d'offre importants dans la mesure où l'offre d'IBM est très bien positionnée.

Sur ce segment, Overlap devrait faire une croissance de près de 100 % pendant les deux prochaines années, tant dans les grands comptes (appels d'offres publics notamment) que dans les PME/PMI.

De nombreuses sociétés, en provenance souvent de la micro, revendiquent des compétences dans ce domaine. Rares, néanmoins sont les acteurs, comme OVERLAP, capable d'apporter dans ces systèmes souvent porteurs d'applications sensibles, le même niveau de qualité que pour les serveurs UNIX et, a fortiori, les Mainframes. Overlap est idéalement positionné pour y intégrer son savoir-faire en terme de consolidation de serveurs.

#### 6.2.3.3. La stratégie d'Overlap

L'objectif du département Systèmes ouverts n'est pas seulement de demeurer l'un des meilleurs partenaires commerciaux d'IBM dans ce domaine, mais de devenir le premier d'entre eux.

Pour se différencier de ses compétiteurs, il table sur la complémentarité de ses compétences techniques et l'étendue de son offre, et surtout sur son approche qualitative « en classe mainframe ». C'est là certainement que se trouve un des principaux différenciateurs d'Overlap. En effet, en dupliquant dans le domaine des systèmes ouverts l'approche qui lui a réussi en mainframe, la société investit dans la relation avec ses clients en nommant un ingénieur commercial (IC) et surtout un ingénieur technico-commercial (ITC) dédiés qui travaillent avec le client et avec IBM dans la durée.

De plus en plus de clients demandant que ces compétences leur soient apportées sous forme de services d'assistance et d'intégration, Overlap a été amené à développer une activité de services d'accompagnement dont le potentiel est important du fait de la pénurie de compétences sur ce marché.

Pour conforter cette stratégie, Overlap investit régulièrement dans l'approfondissement des compétences techniques des équipes afin d'obtenir des certifications témoignant de leurs connaissances, ainsi que dans les plates-formes de tests et de démonstration. Overlap est, par exemple, le seul intégrateur à bénéficier de la certification BPIC d'IBM, ce qui atteste de sa capacité à faire fonctionner de manière autonome l'ensemble des technologies stockage et serveurs Unix d'IBM.

Ainsi, Overlap a pu devenir l'un des premiers intégrateurs d'IBM dans le domaine du stockage puis dans le domaine des serveurs UNIX. Il continuera de profiter dans les mois et les années qui viennent de la dynamique forte qui a ainsi été créée.

Enfin, les PME/PMI étant à la base de la plus forte croissance des systèmes ouverts, Overlap a décidé la mise en place d'une cellule spécifique pour s'adresser à cette clientèle (IC / ITC). La vente d'équipements à cette typologie de clients nécessitant du fournisseur une maîtrise de l'ensemble des composants de l'infrastructure, cette démarche permettra à Overlap d'exploiter pleinement ses compétences transverses. Individuellement, la rentabilité de chaque affaire est intéressante, et le volume contribuera au chiffre d'affaires relevant de l'entité systèmes ouverts.

Sur le marché des autres serveurs, et en particulier les serveurs Blade, le positionnement d'Overlap répond à un besoin, exprimé par le marché, de proposer des environnements sécurisés, globalisés, avec une approche comparable à celle des mainframes ou grands serveurs UNIX. En effet, de nombreuses sociétés intègrent aujourd'hui dans ces environnements des applications sensibles et en font une plate-forme de consolidation.

Ceci concerne aussi bien les PME/PMI pour lesquelles cette plate-forme devient la plate-forme unique de convergence, que pour les Grands Comptes, ou cette compétence permet à Overlap de se positionner

complètement comme fournisseur global d'infrastructures pour les appels d'offres où plusieurs types de serveurs sont demandés.

Tout cela devrait nous permettre une croissance de près de 100% par an sur ce segment au cours des deux prochaines années, les deux marchés PME/PMI et Grands Comptes étant en forte croissance.

#### 6.2.3.4. Affaires représentatives :

##### Grande institution publique :

Projet de consolidation de la refonte des applicatifs "Assurance Vieillesse " sur cinq sites cibles, ainsi que la mise en oeuvre du centre de secours, l'ensemble fondé sur une technologie Power 5 d'IBM associés à une prestation de service d'étude et de déploiement réalisés par OVERLAP.

##### Grande entreprise du secteur de la distribution

Projet de consolidation et fiabilisation des serveurs des applicatifs "BI" (Business Intelligence) du groupe fondé sur une technologie Power 5 et de cluster d'IBM assurant la haute disponibilité; l'ensemble de la prestation de service depuis la conception jusqu'à l'assistance à la mise en production ayant été assuré par OVERLAP.

##### Grande institution financière :

Projet de refonte du système monétique en consortium avec un intégrateur applicatif majeur, incluant la consolidation et la fiabilisation du système à base de technologie Power 5.

## **6.2.4. Activité stockage**

### 6.2.4.1. Le marché

IDC prévoit que les ventes de bibliothèques automatisées vont stagner, voire régresser (de 0,8 % par an) entre 2004 et 2009, mais que celles du stockage sur disques devraient croître. C'est, confirme le Gartner Group, ce que laissent espérer les résultats du premier trimestre 2005 de cette activité au niveau mondial, avec une croissance en valeur de 11,1 % (disques externes à contrôleur intégré) et de 25 % (disques externes à contrôleur intégré Raid, SCSI). Le marché des logiciels de stockage progresse parallèlement, observe IDC sur les mêmes bases, au rythme soutenu de 14,9 % par an.

Au regard de ces prévisions et en tenant compte des nouvelles technologies de la gamme IBM, on peut être optimiste sur le potentiel de ce marché, qui, malgré une baisse significative du coût à l'octet, semble devoir encore progresser en valeur d'ici 2009 ; la demande sera tirée par les besoins sans cesse croissants des clients, leurs besoins opérationnels de disponibilité et de continuité de service s'ajoutant à leurs besoins fonctionnels ou légaux.

Ainsi, les solutions de stockage des données, si elles s'appuient sur des briques de plus en plus banalisées, deviennent souvent complexes, associant unités de disques magnétiques, dérouleurs de bande, bibliothèques automatisées de cartouches magnétiques, et surtout, de nombreux logiciels de gestion, d'administration, de sauvegarde, de virtualisation, etc... . Par ailleurs, hier dédiés à des environnements logiciels déterminés et exclusifs, ces sous-systèmes sont devenus universels et peuvent supporter plusieurs environnements.

La commercialisation des solutions de stockage est réalisée par leurs constructeurs eux-mêmes et par leurs réseaux de revendeurs-intégrateurs.

### 6.2.4.2. La concurrence

IBM, longtemps leader sur le marché du stockage, a vu contester son leadership depuis une décennie par des constructeurs spécialisés comme EMC<sup>2</sup> (fournisseur de disques) ou StorageTek (fournisseur de bandes).

Cependant, IBM a su conserver une part importante du marché du stockage, à la fois parce que sa présence au niveau du système auquel sont connectés les périphériques de stockage lui confère un avantage, et aussi parce qu'il est en mesure de proposer la panoplie complète de solutions que réclament les utilisateurs (disques, bandes et bibliothèques automatisées de cartouches magnétiques, SAN, NAS,...).

De plus, au début des années 2000, grâce au développement de nouvelles technologies (Magstar, Disques ESS, LTO,...), IBM a pu regagner des parts de marché.

Depuis, selon le rythme de renouvellement des offres des 3 principaux constructeurs (EMC<sup>2</sup>, HDS et IBM), le leadership est davantage partagé. Ainsi, dans les grands comptes, l'offre d'IBM donne l'opportunité à Overlap d'effectuer des « winbacks », en particulier dans le cas de projets globaux incluant à la fois serveurs et stockage.

StorageTek (Sun) et Hitachi Data Systems, constructeurs historiques d'équipements compatibles IBM, sont également très présents sur ce marché, de même que Hewlett-Packard, compte tenu de sa part du marché des autres serveurs.

Netapp, un constructeur apparu plus récemment et qui est le leader des solutions NAS, fait également partie des constructeurs dominants sur ce segment de marché. Il est à noter qu'un récent accord commercial entre IBM et Netapp permettra dès la fin 2005 à Overlap de renforcer encore son offre dans ce domaine.

Parmi les intégrateurs qui commercialisent également les unités de stockage des données on trouve notamment des sociétés comme ARES, Adequat, D.FI/Antemeta, MBIS (fusion de IB et de Medasys) et Synstar/APX.

Du fait de la quasi-standardisation de l'offre de machines, le choix du fournisseur par les clients s'établit généralement, dans le cas des projets complexes, sur les fonctions avancées du stockage comme la virtualisation des données, le mirroring, la hiérarchisation des données, etc., ainsi que sur la capacité du fournisseur à concevoir et déployer une solution qui soit à la fois souple, performante et sûre.

Avec des experts reconnus sur les différentes technologies de stockage mais aussi sur les problématiques de consolidation, de reprise d'activité, de Data Management, de Virtualisation ou d'ILM (Information Lifecycle Management), et grâce aux meilleures certifications, Overlap sait gérer des projets de haute complexité et préserver un rôle prédominant chez ses clients.

Par ailleurs, en s'appuyant sur les compétences liées aux serveurs mainframe, Overlap est un des rares intégrateurs à pouvoir également adresser sérieusement les problématiques spécifiques liées à la gestion des flux (I/O) et des données Mainframe.

#### 6.2.4.3. La stratégie

Dans le domaine du stockage, Overlap compte parmi les deux premiers partenaires d'IBM et certainement parmi les 5 ou 6 premiers intégrateurs spécialisés en France.

La volonté d'Overlap est d'être le premier partenaire d'IBM en France et d'apparaître parmi les 3 premiers intégrateurs de ce domaine.

Sur ce dernier point, cette stratégie suppose la croissance des parts de marché d'IBM en général, et passe par l'augmentation de la part relative d'Overlap dans le chiffre d'affaires réalisé par les partenaires d'IBM.

Cette stratégie, n'est pas dissociable de celle développée pour les autres plates-formes par Overlap, car de plus en plus souvent, les clients ont besoin d'un intégrateur qui connaisse l'ensemble de leurs infrastructures.

Overlap mise donc sur sa présence dans un grand nombre de comptes au niveau des serveurs (mainframe, Unix, Windows) pour développer la présence d'IBM en réalisant des "winback" sur les constructeurs de matériels de stockage en place.

L'activité stockage d'Overlap est intégrée dans l'entité Systèmes ouverts, car c'est là que se trouvent les plus grandes synergies, même si cette activité a sa spécificité propre et des ressources souvent dédiées.

Outre les compétences qu'elle réunit, l'équipe Stockage peut faire appel au savoir-faire et aux connaissances des spécialistes des autres entités d'Overlap.

De plus, elle dispose d'un centre technique (ce qui n'est généralement pas le cas de ses concurrents intégrateurs). Ce centre permet à Overlap de présenter aux clients les solutions qu'elle préconise (consolidation de stockage, de virtualisation, d'administration, de sauvegarde, etc.), de les tester, simuler les évolutions, etc.

En capitalisant sur cette complémentarité interne, la structure de commercialisation d'équipements de stockage se différencie de ses concurrents et lui confère un avantage certain pour traiter les problèmes complexes, qui sont aussi les plus rémunérateurs.

Enfin, l'étendue du partenariat d'Overlap avec IBM ajoute à la crédibilité d'Overlap aux yeux des clients (Content Management, virtualisation, administration et gestion de données,...).

#### 6.2.4.4. Affaires représentatives :

##### Banque privée et banque d'affaires :

Projet complet de refonte de l'infrastructure de stockage et du serveur "Mainframe" de la banque fondée sur une technologie zSeries ainsi qu'une technologie DS8000 d'IBM, et mise en oeuvre d'un Réseau de stockage SAN sécurisé pour les mainframes et le monde Open

##### Grand compte de la distribution :

Mise en oeuvre d'un système de stockage à base de technologie DS8000 pour leurs applications stratégiques, dans un environnement AIX sécurisé en remote copy PPRC (Peer to Peer Remote Copy).

Grand compte du marché de la chimie/pharmacie :

Projet de consolidation d'infrastructure de stockage ayant pour objectif la mise en oeuvre d'un PRA (Plan de Reprise d'Activité), et l'amélioration de la gestion des données par consolidation, centralisation et mise en oeuvre de l'ILM (Information Lifecycle Management).

## **6.2.5. Activité Middleware (logiciels d'infrastructure) et partenariats associés**

### **6.2.5.1. Le marché**

Le marché du middleware est difficilement quantifiable car ses contours varient en fonction des analystes.

Overlap se développe sur quelques segments de ce marché, tels :

- L'intégration d'applications,
- Les bases de données,
- La supervision de systèmes.

Divers recoupements permettent d'estimer que le marché mondial de ces segments de marché a été de l'ordre de 17 Mds \$ en 2004. En voici la répartition :

<b>Les ventes de licences de solutions d'intégration d'applications et de middleware dans le monde en 2004</b> (en millions de dollars)					
<b>Société</b>	<b>CA 2004</b>	<b>PdM 2004</b>	<b>CA 2003</b>	<b>PdM 2003</b>	<b>Evolution</b>
IBM	2 495,4	37,2	2 295,5	36,3	<b>+8,7%</b>
BEA	482,3	7,2	521,0	8,2	<b>-7,4%</b>
Fujitsu	421,4	6,3	405,2	6,4	<b>+4,0%</b>
Oracle	292,2	4,4	259,6	4,1	<b>+12,5%</b>
Microsoft	285,4	4,3	175,0	2,8	<b>+63,1%</b>
Autres	2 723,7	40,6	2 675,3	42,3	<b>+1,8%</b>
<b>Total</b>	<b>6 700,5</b>	<b>100,0</b>	<b>6 331,6</b>	<b>100,0</b>	<b>+5,8%</b>

Source Gartner

<b>Les systèmes de gestion de base de données (SGBD) dans le monde en 2004</b> (en millions de dollars)					
<b>Société</b>	<b>CA 2004</b>	<b>PdM 2004</b>	<b>CA 2003</b>	<b>PdM 2003</b>	<b>Evolution</b>
IBM	2 664,9	34,1	2 518,8	35,5	<b>+5,8%</b>
Oracle	2 636,0	33,7	2 299,3	32,4	<b>+14,6%</b>
Microsoft	1 561,1	20,0	1 323,0	18,7	<b>+18,0%</b>
NCR Teradata	230,0	2,9	196,3	2,8	<b>+17,2%</b>
Sybase	178,0	2,3	177,2	2,5	<b>+0,5%</b>
Autres	517,1	6,6	545,4	7,7	<b>-5,2%</b>
<b>Total</b>	<b>7 787,1</b>	<b>100,0</b>	<b>7 060,0</b>	<b>100,0</b>	<b>+10,3%</b>

Source Gartner

<b>Les acteurs du marché des logiciels de mesure de la performance dans le monde</b> (en millions de dollars)			
<b>Acteurs</b>	<b>Revenus 2002</b>	<b>Revenus 2001</b>	<b>Part de marché 2002</b>
BMC	354	408	14,7%
Computer Associates	337	316	14,0%
IBM	298	262	12,4%
HP	223	218	9,3%
NetIQ	183	157	7,6%
Candle Corp.	182	200	7,6%
Compuware Corp.	71	79	3,0%
Allen Systems Group	65	69	2,7%
Quest Software	53	46	2,2%
Mercury Interactive	47	33	2,0%

Source IDC

A noter : nous ne possédons pas de chiffres plus récents concernant ce dernier segment de marché, mais, depuis 2002, IBM a racheté Candle Corp. Ainsi, IBM est devenu le premier acteur de ce segment.

Le marché français du Middleware est estimé à environ 3.000 M€, dont environ 25 % détenu par IBM France. Nous pensons que ce marché se développera faiblement (< 3 %) dans les années à venir.

Overlap réalise aujourd'hui environ 0,5 % du chiffre d'affaires d'IBM France dans ce secteur, et son objectif à moyen terme (2 - 3 ans) est de dépasser 1 %, ce qui représenterait 7 M€ au minimum.

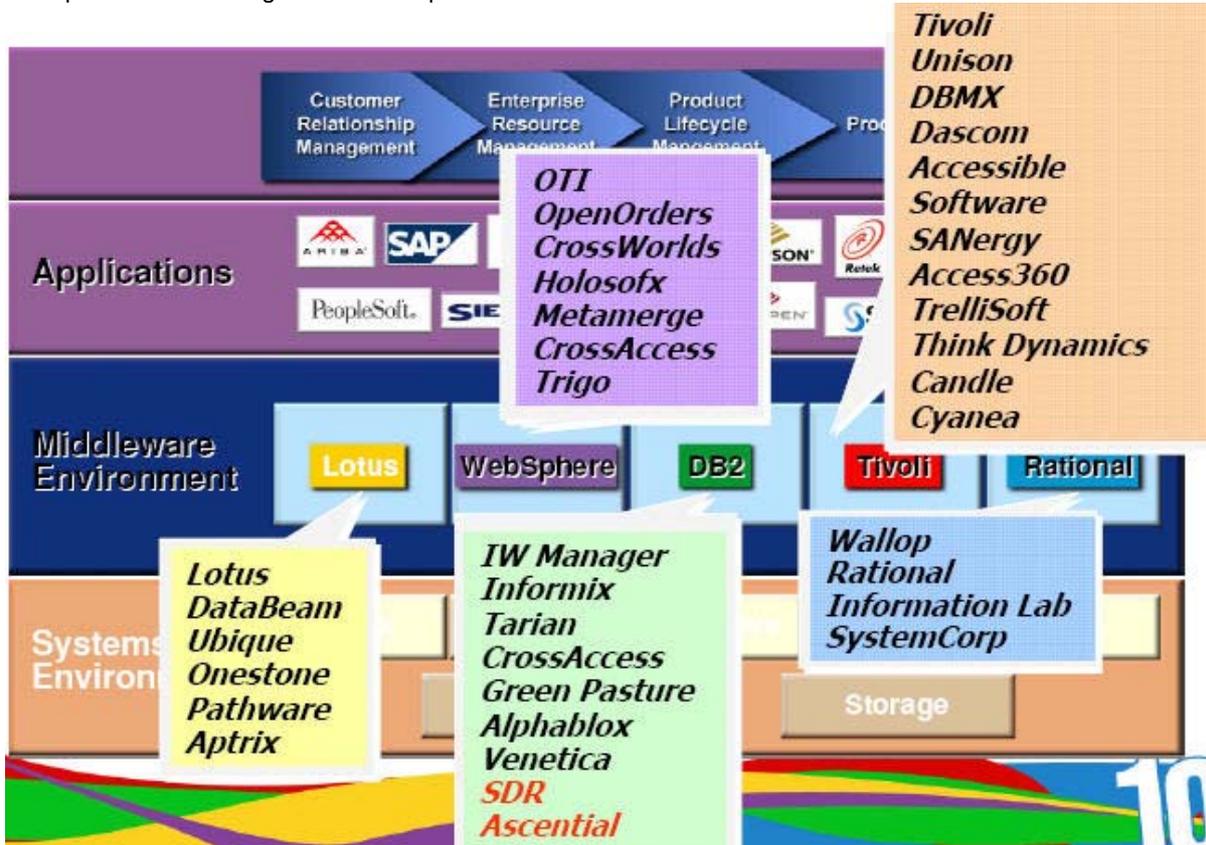
### 6.2.5.2. La concurrence

Il existe plusieurs types de concurrence pour Overlap :

- La concurrence des concurrents d'IBM :

En matière de logiciels d'infrastructure, IBM mène le marché par une politique cohérente et largement orientée vers la croissance externe, de façon à présenter une offre complète à ses clients.

Principaux rachats en logiciel effectués par IBM :



Cette politique de croissance externe forte permet à IBM de gagner constamment des parts de marché, dont Overlap tire profit.

- La concurrence des distributeurs de matériel pour la revente des middlewares IBM :

La vente de middlewares implique des compétences techniques et commerciales pointues qui nécessitent un investissement lourd dont le retour sur investissement est long. Les fournisseurs traditionnels de matériel considèrent souvent que c'est une charge trop importante et ne réalisent pas l'effort suffisant pour être crédibles par les clients. Overlap est un des seuls partenaires d'IBM France à avoir réalisé des investissements importants dans ce domaine. Il continuera son effort à l'avenir de façon à maintenir son avantage concurrentiel.

- La concurrence des offres « packagées » des éditeurs de logiciels applicatifs pour la vente des middlewares IBM :

La plupart des applications « packagées » actuelles s'appuient sur des middlewares qui sont vendus en même temps que la solution de l'éditeur. Les clients découvrent rapidement que les fortes compétences de l'éditeur dans la mise en oeuvre des fonctionnalités « métier » de ses produits s'accompagnent souvent de maigres connaissances des middlewares sur lesquels s'appuient leurs logiciels. L'intégration dans l'existant ou le paramétrage fin des middlewares en question peuvent nécessiter l'intervention bien venue d'Overlap....

- La « concurrence » des middlewares en « open source » :

Les « éditeurs » des « logiciels libres » proposent des licences gratuitement, ou à un tarif qui n'a rien à voir avec les prix pratiqués habituellement. Ils se rémunèrent sur les services. Le cas des serveurs d'applications - avec l'apparition de JBoss et d'autres logiciels open source comme Jonas ou Geronimo - crée une pression très forte sur les prix pour une plus grande modération. Le Gartner Goup prévoit d'ailleurs que les ventes de licences

en serveurs d'applications devraient diminuer en 2006. A l'occasion de la refonte d'un site Web ou d'une application de commerce électronique, les entreprises hésitent moins qu'auparavant à utiliser des logiciels « open source ».

Overlap estime que les logiciels libres sont une alternative intéressante et stimulante pour le marché du logiciel en général et du middleware en particulier. Le marché du libre va se développer fortement et la croissance des middlewares « propriétaires » va ralentir comme l'indiquent nos prévisions de croissance du marché des middlewares.

L'intégration et le support des logiciels libres induiront des prestations de haut niveau que nous serons à même de réaliser.

### **6.2.5.3. La stratégie**

L'objectif d'Overlap à moyen terme (2-3 ans) dans le secteur des logiciels d'infrastructure est de devenir le premier partenaire d'IBM France pour la commercialisation de ses outils middleware, avec un chiffre d'affaires d'environ 7 M€.

IBM France ayant récemment annoncé qu'il souhaitait doubler la part de marché qu'il réalise au travers de ses partenaires, pour les middlewares, notre objectif nous paraît raisonnable.

Par ailleurs, à même échéance, Overlap souhaite être perçu par le marché comme un partenaire naturel pour la rationalisation des productions informatiques, en regroupant physiquement ou virtuellement les serveurs, en optimisant les moyens de stockage, en industrialisant la production et la gestion des programmes, etc. ; toutes opérations nécessitant l'utilisation de middlewares puissants et pérennes, avec une utilisation éventuelle et partielle de briques « Open Source ».

### **6.2.5.4. Affaires représentatives :**

#### **Un grand établissement bancaire :**

En 2004, Overlap a réalisé la modernisation de l'ensemble des middlewares IBM. Les plate-formes concernées étant les mainframes, les systèmes Unix et les serveurs Windows. Overlap était un des seuls partenaires d'IBM France ayant un spectre de compétences suffisant pour répondre à la globalité de la demande client avec une qualité de service au moins équivalente à celle des équipes d'IBM France.

#### **Une importante plate-forme de gestion mutualiste :**

En 2003 et 2004, Overlap a proposé et mis en œuvre une panoplie d'outils middleware permettant l'optimisation et la sécurisation des bases de données centrales. Le rôle de conseil d'Overlap a permis d'optimiser le choix du client entre les nombreux outils proposés, générant ainsi un niveau de satisfaction gage de relations de qualité et durables. Par ailleurs, la mise en œuvre sans faille a renforcé la confiance du client dans les outils choisis.

#### **Un grand nom du BTP :**

En 2004, Overlap a conseillé ce client pour optimiser ses outils de gestion des sauvegardes. Overlap a permis de choisir les outils les plus adaptés au contexte spécifique de ce client, tout en réalisant des économies substantielles par rapport à l'environnement existant.

## **6.2.6. Activité réseaux**

### **6.2.6.1. Le marché**

Le marché des services dans le domaine des réseaux (voix et données) a représenté en 2003 plus de 20 % du marché total français des services informatiques, estime IDC, et il progresse plus rapidement que l'ensemble du marché. En 2003, précise cet analyste, les services réseaux ont généré en France 4,5 Mds euros, avec une progression de 3,2 % par rapport à l'année précédente.

Après trois années de ralentissement, l'activité réseaux a repris globalement sa croissance. Si le segment Produits de réseaux LAN et WAN tend à se stabiliser en termes de volume et de prix, les segments Sécurité, Téléphonie sur IP et Performance applicative sont, pour leur part, en forte progression.

De plus, ayant mis un terme à une phase de ralentissement de leurs investissements, période qui a duré plusieurs années, les opérateurs de télécommunications investissent à nouveau en vue d'étendre leur réseau et d'en améliorer la performance.

L'offre en équipements de réseau est extrêmement étendue. Les besoins des entreprises en la matière étant considérables, de nombreux constructeurs et fabricants se sont rués sur ce segment de marché, bien que Cisco Systems y occupe une part dominante. Ces entrants s'y livrent une vive concurrence, qui a pour effet d'abaisser les prix de vente et de réduire les marges des revendeurs.

Une des particularités de ce marché est que la plupart des fabricants d'équipements ne commercialisent pas leurs produits en direct mais par l'intermédiaire du réseau d'intégrateurs qu'ils ont formé. Or ces partenaires sont plus motivés par les services qu'ils peuvent apporter autour des équipements qu'ils vendent que par les revenus tirés de la vente des équipements qu'ils installent.

### 6.2.6.2. La concurrence

Le marché des réseaux est sollicité par différents types d'intervenants :

1. Sur le plan des constructeurs, le marché des réseaux est largement dominé par un constructeur: CISCO systems; en particulier sur les marchés d'origine LAN et WAN où la part de marché de CISCO peut approcher les 80%. D'autres acteurs sont néanmoins présents comme Nortel Networks, Lucent, Juniper, 3Com, Enterasys, Extreme, en particulier sur le LAN ou le MAN, et les chinois HUAWEI et ZTE commencent à pénétrer ces marchés en Europe.

Néanmoins, sur les nouveaux marchés en forte progression, il faut noter que la concurrence est beaucoup plus ouverte, en particulier sur le marché de la sécurité où l'on retrouve les acteurs précédents, mais également des acteurs importants comme Checkpoint, Nokia, Netscreen (Juniper), Arkoon, Websense, Olfeo, Sonicwall, Trend Micro, Symantec. Le marché lui-même est éclaté en un nombre important de sous-marchés : Firewall, Anti-virus, Anti Spam, Filtrage D'URL.

Le marché de la téléphonie sur IP est aussi un marché en pleine expansion sur lequel on retrouve de nombreux acteurs :

- Constructeurs Réseaux CISCO, 3Com,
- Constructeurs de PABX : Lucent, Alcatel, Nortel,
- Nouveaux entrants : Ipcentrex, Cosmocom.

Enfin, d'autres marchés, à divers stades de maturité, sont également en forte croissance : le Wi-Fi avec CISCO, Aruba, Colubris,, le marché de la gestion de la QoS : IPANEMA, Streamcore, Peribit (Juniper), Packeteer, le marché de l'accélération de flux : Activ networks, Fineground (Cisco), F5.

2. les intégrateurs de réseaux traditionnels issus de l'informatique, comme Arche Communication, Telindus, Dimension Data, Interdata,
3. les entreprises ayant pour origine la téléphonie ou le câblage, comme NextiraOne, Amec Spie ou Ineo.
4. les intégrateurs spécialisés, tels Cybernetworks (expert en sécurité), Solucom (spécialisé dans le conseil), IP-Experts (axé sur la téléphonie sur IP).
5. des intégrateurs ayant une double capacité systèmes et réseaux, entreprises de taille souvent plus importante, comme ARES, IBM Network Services (NS) ou Bull NIS, mais dont l'activité en intégration réseaux ne représente qu'une part minime du chiffre d'affaires.

Ces trois dernières années, le marché des intégrateurs traditionnels a connu une phase de consolidation : RCS/ARES, Arche/Telindus (ce dernier ayant déjà auparavant regroupé plusieurs intégrateurs régionaux), Amec Spie/Elona, etc.

### 6.2.6.3. La stratégie

L'activité d'Overlap sur le marché des réseaux est du ressort de sa filiale, Overlap Réseaux, dans laquelle ont été réunis les spécialistes d'Ordalys, société de service en réseaux qu'il a absorbée en 2003, et ses propres ingénieurs spécialisés dans le domaine des réseaux d'IBM.

Cette entité, qui se situe à la convergence des composants du système d'information, a pour mission de fournir des services intégrant la sécurité, la disponibilité et la mise en œuvre d'architectures reliant les environnements serveurs, stockage et réseaux, et d'intervenir en approche projet à tous les niveaux du système d'information.

Dans ce domaine, Overlap Réseaux dispose d'importantes ressources certifiées qui pourraient, par exemple, permettre de viser une certification SILVER de Cisco Systems, constructeur leader du domaine, mais également des certifications de constructeurs comme Nortel ou Extreme Networks.

Néanmoins, Overlap Réseaux, société récente créée en 2003, ne dispose pas d'une base installée suffisante dans ce domaine lui permettant d'obtenir de forts volumes nécessaires à cette certification. Sa stratégie consiste donc principalement, pour l'instant, à intégrer les éléments constitutifs du réseau dans des problématiques plus vastes ou plus complexes, en tirant parti des modifications de l'infrastructure système :

- création ou modification de data centers (laquelle oblige à réévaluer tous les aspects réseaux de sécurité),
- architecture LAN/WAN,
- performances techniques et applicatives (QoS),
- refonte et pilotage des architectures WAN mono ou multi-opérateur,
- intégration de projets de téléphonie sur IP et de centres d'appel.

La reprise de la société e-Technologies Services, en 2004, a permis à Overlap Réseaux d'être le premier à signer un accord de partenariat avec Ipanema, leader français des solutions de QoS et de gestion de performance applicative.

Overlap Réseaux dispose aussi d'un ensemble de partenaires majeurs dans le domaine de la sécurité, incluant de jeunes entreprises performantes françaises comme Arkoon, Olfeo, Activ Networks, mais également des leaders mondiaux tels que Juniper (Netscream), Trend Micro, Lucent, partenariats qui lui permettent de couvrir efficacement des marchés différenciés.

Enfin, les alliances créées avec Cisco, Lucent et Cosmocom pour les centres d'appel permettent de couvrir et d'investir dans le marché de la téléphonie sur IP, qui est en forte croissance.

A ces éléments ont été ajoutées des compétences transverses fondamentales, en particulier dans le conseil et l'architecture en amont des projets, et des compétences de gestion et de pilotage de projets complexes, qui permettent de prendre en compte tous les projets d'infrastructure réseaux du marché.

OVERLAP a décidé, en s'appuyant sur l'acquisition d'une société disposant d'un data center à Courbevoie (Virtual Computer acquis en mars 2004), de proposer l'ensemble des services d'infrastructure.

Ceci permet aux clients de déléguer à Overlap des éléments choisis de leur système d'information, et d'y accéder à distance en utilisant le nœud opérateur sur lequel OVERLAP est positionné. Ces services comprennent des services d'hébergement ( y compris la sécurisation, les services télécom ), des services d'exploitation (supervision, Maintenance, Sauvegarde) et des services de support et secours (guichet unique, escalades, Disaster Recovery, PRA). Overlap propose également, en partenariat avec des éditeurs, des solutions complètes dans les domaines du Call Center, Streaming Video.

Cette activité, démarrée en 2004, ouvre un nouveau champ d'activité pour les services du groupe et pour ses différentes activités.

Overlap Réseaux peut d'ores et déjà se prévaloir d'être davantage une société de services dans le domaine des réseaux qu'un revendeur d'équipements, la majorité des revenus générés par cette filiale étant issus des services qu'elle délivre. De ce fait, Overlap est un des seuls acteurs du marché pouvant se positionner à la convergence des systèmes et des réseaux, et à même de répondre à tous les besoins en infrastructure de ses clients.

Une des caractéristiques fortes de la stratégie réseaux d'Overlap est sa volonté de faire croître la taille de son entité dédiée (Overlap Réseaux) afin qu'elle réalise une part significative du business du groupe (environ 25 %).

Cette volonté s'est déjà traduite par une très forte croissance organique pendant les deux dernières années (au détriment de la rentabilité, dans un premier temps).

Cette croissance devrait se prolonger (70 % de croissance prévus pour l'exercice en cours) et se doubler d'une croissance externe prévue dans ce domaine pour atteindre une taille plus importante.

La taille d' Overlap Réseaux est toutefois suffisante pour répondre aux appels d'offres, dans la mesure où cette entité bénéficie du support du Groupe.

#### 6.2.6.4. Affaires représentatives :

##### Grande Institution financière:

Dans le cadre d'un projet de consolidation des serveurs sur un site avec back-up, architecture et mise en oeuvre des composantes réseaux et sécurité en environnement Cisco.

##### Grand groupe industriel dans le domaine de l'énergie:

Projet de métrologie des infrastructures WAN et de gestion de la performance applicative par un pilotage des flux prioritaires par le déploiement d'un système IPANEMA.

##### Grand Compte Bancaire:

Equipe de pilotage des réseaux LAN et WAN, sur le site du client, supervision, incluant le support de niveau 2, la maintenance préventive, mise en œuvre des outils de supervision HP OV, Infovista.

## **6.2.7. Advantel, activité services autour des architectures centralisées et distribuées**

### **6.2.7.1. Le marché**

Après deux années de fortes baisses d'activité, la reprise du marché des logiciels et des services s'est amorcée en 2004 et se concrétise en termes économiques en 2005.

Elle se traduit par :

- une tendance à l'augmentation du volume des affaires,
- la stabilité des prix, et même la hausse du prix de certaines prestations et activités (NTIC),
- un taux d'utilisation des consultants proche de la normale.

D'autre part, on constate que l'orientation du marché en faveur de solutions d'externalisation se poursuit et qu'apparaissent dans les entreprises de nouveaux projets en ce sens.

La division informatique du Syntec prévoit une croissance de ce marché de 4% en 2005. Elle précise toutefois que les divers secteurs de cette activité ne progressent pas uniformément: aux extrêmes, la croissance serait de 2% pour l'ingénierie (c'est-à-dire quasiment nulle, ramenée au taux de l'inflation), alors qu'elle devrait atteindre 8% pour le marché de l'infogérance.

Au palmarès des secteurs porteurs en 2005, on devrait citer principalement celui des télécommunications et celui de l'administration, qui présenteront probablement une croissance supérieure à 5%, tandis que le secteur de la banque et de l'assurance devrait limiter sa croissance à 2%.

Les tendances qui portent les projets dans lesquels Advantel pourra tirer sa croissance sont les suivants :

- les fusions/acquisitions,
- les consolidations des Centres de production, pour un même client
- l'externalisation

### **6.2.7.2. La concurrence**

Advantel rencontre trois typologies de concurrence dans son activité de services autour des architectures centralisées et distribuées :

- les grandes sociétés de services et d'ingénierie informatique (SSII) comme Sogeti, IBM Global Services, Steria, Atos, pour des projets comportant des engagements de résultats ou pour des besoins ponctuels d'expertise technique (ce qui n'empêche pas d'entretenir des relations de partenariat avec ces mêmes sociétés) ;
- des sociétés de service, petites et moyennes mais très spécialisées sur le créneau de la production informatique, comme SYSLAB, HELICE, TRIGONE ou PRODLINE, par exemple ;
- des travailleurs indépendants, pour le plus souvent issus de SSII, de constructeurs ou d'éditeurs.

### **6.2.7.3. La stratégie**

La stratégie d'Advantel s'appuie sur sa capacité à réunir dans une même entité des compétences techniques très pointues dans des domaines complémentaires pour répondre à la complexité des systèmes d'informations des clients ; le tout associé à une démarche de projet.

Son expérience lui permet d'anticiper sur la demande du marché, comme il l'a fait en optant, il y a plus de deux ans, pour les technologies Websphere, qui sont effectivement devenues le moteur de croissance de 2005.

Le leadership de fait dont bénéficie Advantel sur les créneaux qu'il a choisis lui permet de développer une stratégie de croissance sans rencontrer de véritable concurrence.

En outre Advantel a conclu des partenariats avec de grandes SSII et a développé avec elles un "flot" de business relativement récurrent, en partant d'un double constat :

- les grandes SSII ne se positionnent sur les projets que lorsqu'ils représentent des enjeux très stratégiques et dépassent un certain seuil en terme de chiffre d'affaires,
- elles ne sont souvent pas en mesure de répondre, dans le cas de grands projets, aux parties très techniques, tournant autour des compétences mainframes en production ou système, qui sont celles dans lesquelles Advantel a une expertise reconnue.

Malgré un environnement peu favorable, Advantel a su gagner de nouveaux clients en 2004, développer de nouvelles offres et se positionner de manière ambitieuse sur des projets importants.

Avec des références existantes et reproductibles, Advantel continuera :

- à se développer sur des projets de regroupement et consolidation de centres de production, générateurs de revenus récurrents ;
- à accroître son activité d'infogérance de tout ou partie d'un processus d'entreprise (une activité qui représentera un levier de croissance essentiel) ;
- à enrichir la qualité de ses prestations et ses méthodologies (ITIL), tout en conservant sa technicité et sa réactivité pour accompagner ses clients dans leur évolution.

La mise en place, début 2005, d'une organisation centrée sur la problématique client (trois « practices », avec un « practice leader » à leur tête) et le développement de nouvelles offres permettront à Advantel de conforter son positionnement.

Le moteur de croissance d'Advantel pour les mois à venir est basé sur la demande massive des clients pour les nouvelles technologies, notamment Websphere, demande qu'Advantel a su anticiper en recrutant les ressources nécessaires pour y répondre et en créant des offres adaptées.

Une attention particulière sera portée sur le recrutement et la formation des consultants. Etant considérées comme une réelle plus-value de l'entreprise depuis sa création, Advantel continuera à privilégier les valeurs humaines et le développement personnel de ses collaborateurs. Dans cet esprit, la mise en place de la participation apportera un plus dans l'environnement de travail de chaque collaborateur, qui se sentira davantage concerné par la réussite de l'entreprise.

#### 6.2.7.4. Affaires représentatives :

##### Un client du secteur de la Banque :

Ce client souhaitait faire évoluer son portail internet de « Banque à domicile » en améliorant l'intégration des applications, la communication, l'ergonomie et la disponibilité du portail. Cela s'est traduit par la mise en place des technologies les plus modernes du marché (PDA, Mobile, SMS, WPS, ...) pour faciliter l'accès de ses clients à ce portail. Advantel assure le suivi et la coordination des équipes du client pour garantir la bonne adéquation des architectures choisies avec le besoin exprimé, dans le respect de la date de mise à disponibilité du portail de "Home Banking".

Advantel a parallèlement mis en place une organisation de support technique de niveau 3 sur ces architectures.

Ce projet représente 320 000 € sur 2 ans

##### Un client du secteur de la finance :

Ce client souhaitait confier à un prestataire, dans un cadre de projet forfaitaire annuel, l'ensemble des activités de son pôle Support au développement dans le domaine des Bases de données. Les enjeux, pour le client, étaient les suivants : rationalisation et industrialisation des processus, réactivité, réduction des coûts, augmentation de la qualité de service, adaptabilité. Advantel a su proposer une organisation, une méthodologie et une définition des indicateurs de qualité qui permettent à ce client de mesurer efficacement les gains associés à cette prestation.

Ce projet représente 500 000 € par an sur 3 ans.

##### Un client du secteur des jeux :

Le respect de la sécurité de son système d'information est une garantie, pour les clients de cette société, que les gains ne seront distribués qu'aux seuls gagnants. Advantel a donc réalisé un audit global du système d'information pour détecter des éventuelles failles de sécurité. La méthodologie adoptée a consisté à investiguer la sécurité, en procédant à des interviews et en effectuant des tentatives d'intrusion directes dans les ordinateurs centraux du client. Le rapport rendu a mis en évidence les éventuels problèmes et les solutions pour les pallier.

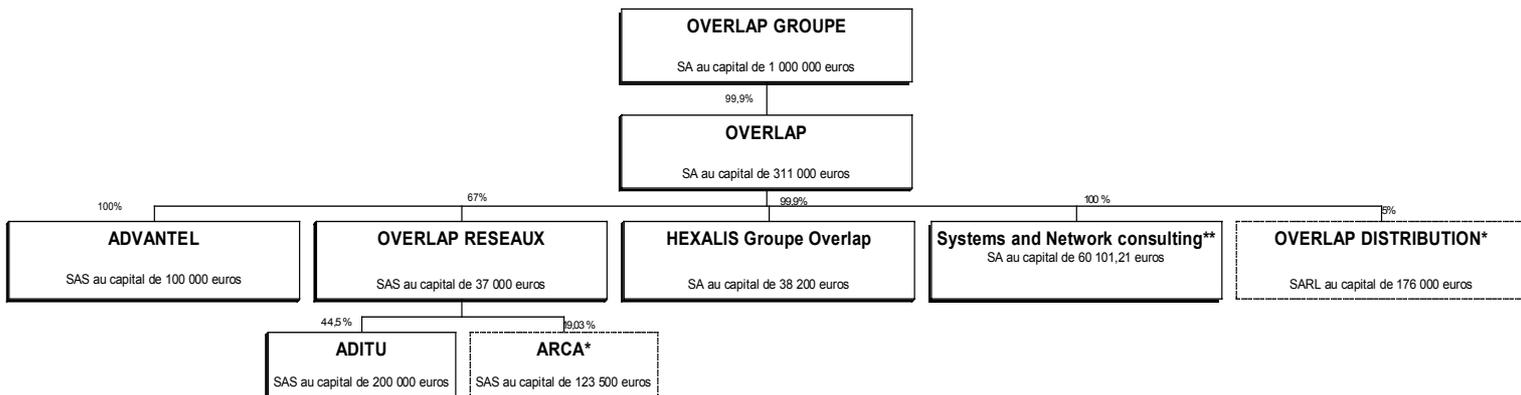
Ce projet représente 100 000 €.

## 7. ORGANIGRAMME

### 7.1. PRESENTATION GENERALE DU GROUPE

OVERLAP GROUPE appartient à des personnes physiques

### 7.2. PRESENTATION DES SOCIETES DU GROUPE AU 31/10/2005



- \* sociétés non consolidées
- \*\* société non consolidée au 30 avril 2005

Détail des filiales

	OVERLAP GROUPE	OVERLAP	OVERLAP RESEAUX	ADVANTEL	HEXALIS Groupe Overlap	ADITU(*)	Systems & Network Consulting (SNC) (**)	ARCA
Date de dernière clôture comptable	30/04/2005	30/04/2005	30/04/2005	30/04/2005	30/04/2005		31/12/2004	31/12/2004
SIRET	422 313 627	388 098 972	445 078 736	424 952 125	435 170 634	480 647 007		450 877 469
APE	741 G	721 Z	721 Z	721 Z	516 G	721Z		722 C
Forme	SA 1 000 000 euros	SA 311 000 euros	SAS 37 000 euros	SAS 100 000 euros	SA 38 200 euros	SAS 200 000 euros	SA de droit espagnol 60 101,21 euros	SAS 123 500 euros
Président du CA ou Président (SAS) ou Gérant	Georges Horoks (Président Directeur Général)	Georges Horoks (Président Directeur Général)	Président : Georges Horoks Directeur Général : R. Ducasse	Président : Georges Horoks	Georges Horoks (Président Directeur Général)	Président : Timeg représentée par C. de Taffanel de la Jonquière Directeur Général : R. Ducasse	Raphaël Ducasse	Président : M. Shapiro
Administrateurs	Eric Lieure Stéphane Deliry	Eric Lieure (directeur général délégué) Michel Rolland			Stéphane Deliry Frédéric Vagnair Overlap représenté par Michel Rolland			
Capital émis	1 000 K€	311 K€	37 K€	100 K€	38 K€	200 K€	60 K€	123 K€
Réserves au 30/04/2005 après affectation du résultat au 30 avril 2005	1 055 K€	3 110 K€	- 634 K€	2 K€	- 84 K€	- 35 K€	34 K€	ND
Résultat dernier exercice	129 K€	1 762 K€	- 453 K€	65 K€	- 10 K€	- 35 *K€	9 K€	16 K€
Capital à libérer	- K€	- K€	18 K€	- K€	18 K€	- K€	-	- K€
Dividendes reçus	449 K€	- K€	- K€	- K€	- K€	- K€	-	- K€
Parts acquises non payés	- K€	- K€	- K€	- K€	- K€	- K€	-	- K€
Chiffre d'affaires 30 avril 2005	1640 K€	71 055 K€	5 366 K€	7 950 K€	-	-	431 K€	3 829 k€

\* Situation comptable intermédiaire non audité par les commissaires aux comptes (au 30 avril 2005)

\*\* Comptes non audités par les commissaires aux comptes

## 8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

Le Groupe OVERLAP loue l'ensemble de ses sites d'exploitation.

### Liste des différents sites d'exploitation au 15/10/2005

Adresse	surface	Loyer HT	Bailleurs (1) /	type bail	Date de début	Echéance
Le doublon, Bât B, 11 avenue Dubonnet, 92407 Courbevoie Cedex	1889 m <sup>2</sup>	474 683 €	Doublon Property (SARL de droit Luxembourgeois) /	Bail 3,6,9	01/01/2005	31 décembre 2013
Centre d'affaires Off Shore Stratege, Rue Ampère, 31672 Labège Cedex	15,60 m <sup>2</sup>	7 197€	SARL Société d'Exploitation du Centre d'Affaires	Bail de 23 mois	01/05/2004	1er avril 2006
Salle Blanche Overlap Réseaux	47 m <sup>2</sup>	88 836 €	Neuf Telecom	Location simple	01/04/2005	31/03/2008
Agence Bordeaux Advantel 9 rue de Condé 33 000 Bordeaux	12 m <sup>2</sup>	7 800 €	Buro club	6 mois reconductible	01/10/2004	
HEXALIS Groupe Overlap Lille 11 avenue de la créativité 59650 Villeneuve d'Ascq	116,70 m <sup>2</sup>	11 594 €	SCI Dereux	Bail 3,6,9	15/04/1999	14/04/2008
	60,80m <sup>2</sup>	6 986 €	SEDAF	Bail 3,6,9	02/01/1996	01/01/2005
HEXALIS Groupe Overlap Nancy Brabois 1 allée de Chantilly 54500 Nancy	365 m <sup>2</sup>	30 596 €	EDISSIMO	Bail 3,6,9	08/01/2001	07/01/2010

(1) Il n'existe aucun lien capitalistique entre OVERLAP GROUPE et les bailleurs

Les baux des agences Hexalis de Strasbourg, Lyon, Toulouse, Aix en Provence et Velizy n'ont pas été repris. Les agences de Velizy et Toulouse seront regroupées avec celles d'Overlap situées respectivement à Courbevoie et à Labège. De nouveaux locaux mieux adaptés aux besoins d'Hexalis seront pris à bail à Stasbourg et Lyon.

Les locaux sont des locaux commerciaux et opérationnels (conduite de projets).

Par ailleurs, le Conseil d'Administration d'Overlap Groupe a autorisé le président de prendre à bail commercial des locaux situés rue Paul Bert et rue du Moulin des Bruyères à Courbevoie (92), pour le nouveau siège du Groupe, en remplacement de ceux actuellement occupés dans l'immeuble Le Doublon.

Le bail devra être conclu à des conditions de prix de marché. Cette autorisation est donnée sous condition de l'acquisition par la SCI DU MOULIN DES BRUYERES desdits locaux. La SCI DU MOULIN DES BRUYERES et Overlap Groupe ont des dirigeants communs.

Le déménagement du siège d'OVERLAP GROUPE ne devrait pas avoir lieu avant la fin du deuxième semestre 2006.

Les caractéristiques des nouveaux locaux sont les suivantes :

- la surface sera comprise entre 2500 m<sup>2</sup> et 4000 m<sup>2</sup> (en fonction des opérations de croissance externe). Les besoins d'Overlap Groupe seront de l'ordre de 2200 m<sup>2</sup>, à fin décembre 2005 ;

- le loyer sera inférieur aux conditions actuelles puisqu'il sera de 230 €/m<sup>2</sup> par an (charges incluses) contre 310 €/m<sup>2</sup> (charges incluses) actuellement ;

- le bail sera un bail 3/6/9, commençant le 01/01/2007 avec une échéance au 31/12/2015 ;

Le bail concernant locaux occupés actuellement par la société a une fin de période triennale au 31/06/2006. La société négocie actuellement une prolongation de ce bail jusqu'au 31/12/2006, date à laquelle elle envisage de déménager.

Le coût du déménagement est estimé par la Société à environ 20 K€, et le coût des aménagements nécessaires dans les nouveaux locaux devrait être compris entre 220 K€ et 350 K€ selon la surface occupée par Overlap Groupe.

## 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

### 9.1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE D'OVERLAP GROUPE POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 AVRIL 2003, 2004 ET 2005

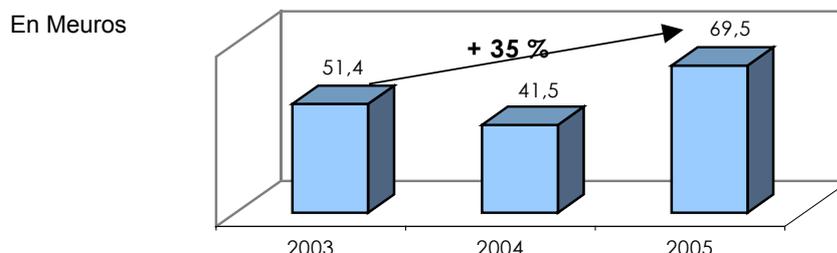
( EN EUROS )	30/04/2005	Part CA %	30/04/2004	Part CA %	30/04/2003	Part CA %
Ventes de marchandises	69 488 476		41 515 815		51 386 599	
Prestations de services	11 341 988	13,9%	8 167 986	16,3%	7 123 238	11,6%
Autres produits	658 778		420 014		2 789 885	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>81 489 242</b>		<b>50 103 815</b>		<b>61 299 722</b>	
<b>Marge brute</b>	<b>19 400 364</b>	<b>23,8%</b>	<b>14 330 940</b>	<b>28,6%</b>	<b>14 955 532</b>	<b>24,4%</b>
Frais généraux	-2 959 902		-2 428 800		-2 416 110	
<b>valeur ajoutée</b>	<b>16 440 462</b>	<b>20,2%</b>	<b>11 902 140</b>	<b>23,8%</b>	<b>12 539 422</b>	<b>20,5%</b>
Charges de personnel	-12 310 738		-9 588 692		-8 325 718	
Autres charges d'exploitation	-1 847 139		-1 393 350		-1 467 937	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 282 585</b>	<b>2,8%</b>	<b>920 098</b>	<b>1,8%</b>	<b>2 745 767</b>	<b>4,5%</b>
Résultat financier	-302 097		-466 841		-742 551	
<b>Résultat courant des sociétés intégrées</b>	<b>1 980 488</b>	<b>2,4%</b>	<b>453 257</b>	<b>0,9%</b>	<b>2 003 216</b>	<b>3,3%</b>
Pertes/gains/créances liées/Participations			232756			
Résultat exceptionnel	-47 781		24 363		103 787	
<b>Résultat net avant impôts et écart acquisition</b>	<b>1 932 707</b>	<b>2,4%</b>	<b>710 376</b>	<b>1,4%</b>	<b>2 107 003</b>	<b>3,4%</b>
Quote part dans les sociétés mises en équivalence	-11 557		0		0	
Dotations aux amort. des écarts d'acquisition	-277 552		-273 700		-226 255	
Impôts sur les résultats	-839 136		-377 613		-658 038	
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>804 462</b>	<b>1,0%</b>	<b>59 063</b>	<b>0,1%</b>	<b>1 222 710</b>	<b>2,0%</b>
Intérêts minoritaires	-120 966		-28 313		-29 919	
<b>Résultat net - part du groupe</b>	<b>925 428</b>		<b>87 376</b>		<b>1 252 629</b>	

## 9.2. ANALYSE COMPARATIVE DES RESULTATS

### 9.2.1. Le chiffre d'affaires

#### Vente de Matériel et Middleware

Globalement, les ventes de marchandises sont en progression de 35 % en deux ans.



Overlap s'est développé fortement depuis la fin de l'an 2000 grâce aux mainframes.

Cette activité a toujours constitué un socle de chiffre d'affaires minimum, grâce aux positions concurrentielles fortes qu'occupe Overlap. En effet IBM a ouvert 30% de ce marché à des acteurs externes, permettant ainsi à des partenaires de bénéficier de la spécificité de ce marché. Overlap a très vite conquis près de 70% du business confié à des partenaires, et aujourd'hui, il est très difficile de prendre de nouvelles parts de marché en raison de la fidélité dont font preuve les clients d'Overlap. Le mainframe est donc devenu pour Overlap une activité génératrice de revenus que l'on peut considérer comme récurrents, et de marges qui lui ont permis de financer le développement de ses autres activités.

La croissance du chiffre d'affaires qu'a connu Overlap ces dernières années est le fruit de ses succès commerciaux remportés principalement dans l'activité mainframe. Les années 2002/2003 et 2004/2005 ont été marquées par des signatures de contrats majeurs, alors que l'année 2003/2004 a été plus difficile. En effet l'évolution du chiffre d'affaires des ventes de matériels Mainframe se décompose comme suit :

Exercice clos le 30 avril :	Chiffre d'affaires en M€	Evolution
2002	21,6	
2003	36,4	+69 %
2004	27,2	- 25 %
2005	47,7	+ 75 %

Cette évolution s'explique par deux raisons principales :

- La signature de contrats significatifs de plusieurs millions d'euros de chiffre d'affaires est une des spécificités de ce marché des mainframes. En 2002/2003 le groupe a remporté plusieurs contrats importants qui ont eu un impact significatif sur le CA, de même en 2004/2005, avec un contrat majeur de 19.4 m€.
- IBM apporte des nouveautés technologiques à peu près tous les 18 mois. Ce rythme soutenu d'innovation favorise le renouvellement des matériels.

Ainsi, l'activité mainframe apporte un chiffre d'affaires annuel récurrent d'environ 27 m€, et tous les 2 ans, les innovations technologiques apportées par IBM donnent un coup d'accélérateur significatif aux ventes de ce type de matériel.

Grâce aux revenus générés par le Mainframe, Overlap a pu se développer dans ses autres activités que sont le stockage, les systèmes ouverts, les réseaux, les Middlewares et les services.

Le stockage était, il y a 3 ans, une activité dont tout le monde pensait qu'elle poursuivrait une croissance très forte, mais le marché a connu en fait une décroissance depuis l'année 2002. D'autre part, Overlap, fournissant

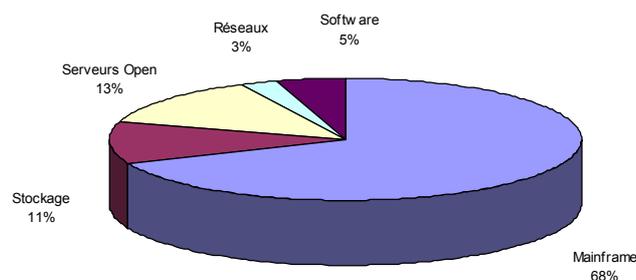
uniquement des solutions IBM, est tributaire des performances technologiques du constructeur. Or sur le marché, deux autres acteurs majeurs dont EMC, ont pris des parts de marché ces dernières années. Cependant, IBM est redevenu très compétitif depuis un an, et c'est donc logiquement, sur ce marché à l'évolution technologique très rapide, que cette activité connaît de nouveau une forte croissance depuis l'année dernière.

Dans les ventes de hardware, la deuxième activité la plus importante est maintenant celle des systèmes ouverts, marché sur lequel Overlap commence à rencontrer les mêmes succès commerciaux que sur celui du mainframe. Succès d'autant plus probants que le marché des systèmes ouverts est très concurrentiel. En fait la fidélité à IBM est un facteur clé de la réussite d'Overlap. Les grands comptes, devenus clients d'Overlap grâce au mainframe, choisissent en amont les différentes technologies existantes (serveurs IBM, HP, Sun ou Intel), puis ensuite cherchent le meilleur intégrateur. Or lorsque les clients choisissent IBM, ils ont une tendance naturelle à s'adresser à Overlap, plutôt qu'à d'autres intégrateurs qui ont un positionnement plus généraliste.

L'activité réseaux commence à progresser significativement, grâce aux succès commerciaux remportés par la filiale Overlap Réseaux. Même si la contribution de cette activité au chiffre d'affaires global du Groupe reste encore faible, c'est l'un des segments les plus dynamiques de l'entreprise et il constitue l'un des plus forts relais de croissance du Groupe.

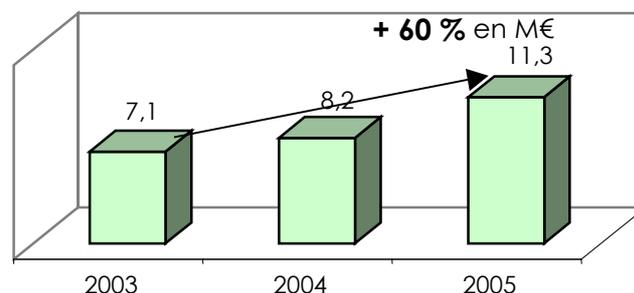
La vente de logiciels d'infrastructures a commencé réellement à décoller en 2004/05, grâce à la création d'une équipe commerciale et technique dédiée.

La répartition des ventes de matériels et middleware sur l'exercice 2004/2005 est la suivante :



### Les services

Les prestations de services sont en progression de près de 60 % en deux ans, et la part des services passe de 12 % à 14 % du chiffre d'affaires total.



Les services sont en progression constante depuis 2001/02, notamment grâce à la montée en puissance de la filiale dédiée Advantel. L'année 2004/2005 a vu une progression du chiffre d'affaires de 39% notamment grâce à l'élargissement de l'offre (34% de croissance organique, le solde vient de l'intégration de Virtual Computer). D'autre part en 2003/2004, le groupe a acquis la société Jeeves France qui a généré la moitié de la croissance de cette année là.

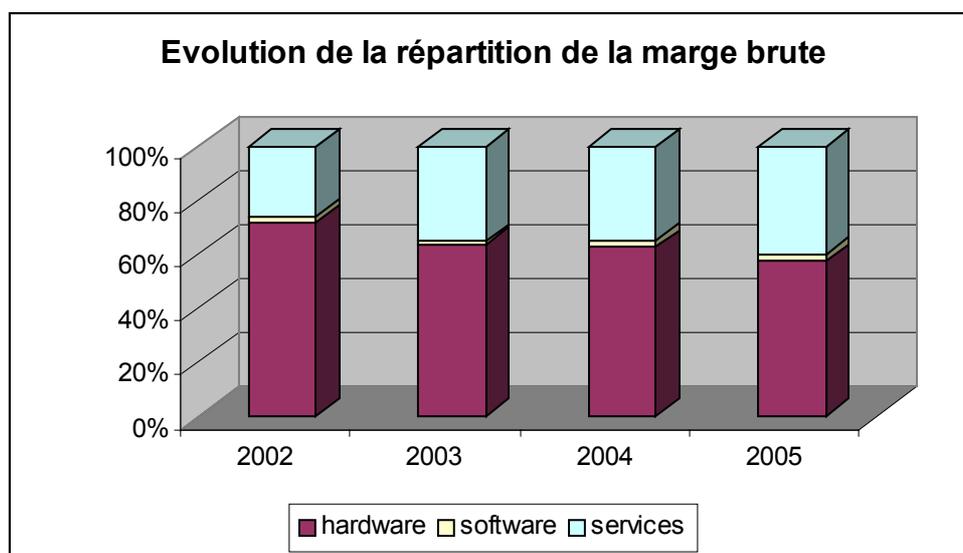
## 9.2.2. Analyse de la marge brute

**Evolution de la marge brute par type de ventes**

	30/04/02 <sup>1</sup>	30/04/03	30/04/04	30/04/05
Marge brute produits	18,0%	18,8%	22,4%	16,8%
Marge brute services et autres	49,8%	53,2%	58,5%	64,5%
<b>Marge brute Totale</b>	<b>21,5%</b>	<b>24,4%</b>	<b>28,6%</b>	<b>23,8%</b>

Malgré la pression continue sur les prix, Overlap a enregistré une croissance régulière de sa marge brute jusqu'en 2003/2004. L'année dernière la marge brute du hardware a diminué, en raison de la signature d'une affaire exceptionnelle de 19,4 m€, génératrice d'une marge élevée en valeur, mais plus faible en pourcentage que pour des affaires de moindre importance.

La marge brute sur les services croît continuellement et cela grâce à une augmentation de la part des prestations forfaitisées, et un meilleur contrôle des inter-contrats.



**Malgré le contrat exceptionnel de vente de matériel en 2004/2005, les services ont quand même vu leur part augmenter, démontrant le dynamisme de croissance dont fait preuve Overlap dans cette activité.**

## 9.2.3. Analyse des charges d'exploitation

En 2004/2005 le résultat d'exploitation ressortait à 2,3 m€ en hausse de 150% par rapport à l'année précédente. Cette forte progression est principalement due au contrat exceptionnel de 19,4 m€ facturé en début d'exercice. Les autres charges externes ont progressé de 22%, en ligne avec la hausse du chiffre d'affaires corrigé du contrat exceptionnel.

Les frais de personnel progressent de 28%, l'entreprise ayant investi une partie de la marge réalisée sur ce contrat dans le recrutement de personnels, pour le développement de ses nouvelles activités.

Le résultat courant ressort à 2m€ contre 0.4 m€ l'année précédente. Les charges financières (0.3 m€ en 2004/2005) diminuent fortement (-31% en 1 an, -58% en 2 ans) grâce aux différentes actions menées par l'entreprise :

- Financement de l'activité par les concours bancaires (doublement des lignes de découvert bancaire = 2,5 M€ fin 2003 à 5 M€ fin 2004) plutôt que par le crédit fournisseur beaucoup plus coûteux en terme de frais financiers.
- Renégociation des conditions bancaires,
- Refinancement des acquisitions (de fonds de commerce et de sociétés) grâce à la souscription en mai 2004 d'un contrat de prêt moyen terme (6 ans) à taux fixe de 3,75% l'an (hors assurances et frais)
- Réduction des délais de règlement clients. Le délai moyen de règlement clients a été réduit de 10 jours en deux ans (57 jours en 2002-2003 à 47 jours en 2004-2005)

<sup>1</sup> Chiffres non audités

#### 9.2.4. Analyse du résultat exceptionnel

L'exercice 2003 est marqué par la cession de la filiale Overlap Distribution qui s'est concrétisée par une plus value sur cession de titres de 145 K€.

Pour l'exercice 2004, deux actionnaires de la société Overlap Réseaux ont abandonné leur créance en compte courant au profit de la société Overlap Réseaux pour un montant total de 225 Keuros.

( EN EUROS )	30/04/2005	30/04/2004	30/04/2003
Litiges et régularisations comptes de tiers	- 34 000	30 067	2 283
Abandons de créances participations et tiers	-	232 756	- 26 618
Plus/moins values de cessions	- 14 089	4 547	129 778
Autres	307	- 10 251	6 198
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- 47 781</b>	<b>257 119</b>	<b>111 641</b>

#### 9.2.5. Analyse du résultat net

Le résultat net part du groupe ressort à 0,9 m€ en 2004/2005 contre 0,09 m€ en 2003/2004 (dont 0.3 m€ d'amortissement du Goodwill sur ces deux années).

## **10. TRESORERIE ET CAPITAUX**

### **10.1. SITUATION AU 30 AVRIL 2005**

(Voir Chapitre 19, paragraphe 19.1 - Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société, tableaux de variation des capitaux propres et tableau consolidé des flux de trésorerie).

### **10.2. SITUATION AU 30 AVRIL 2004**

(Voir Chapitre 19, paragraphe 19.2 - Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société, tableaux de variation des capitaux propres et tableau consolidé des flux de trésorerie).

## **11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES**

Néant.

## 12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

### 12.1. EVOLUTION RECENTE

#### 12.1.1. L'activité au premier trimestre de l'exercice 2005/2006 <sup>1</sup>

Le chiffre d'affaires du premier trimestre de l'exercice 2005/2006 (de mai à juillet) s'élève à 16,8 millions €. Il est à comparer au 28,5 M€<sup>2</sup> au premier trimestre de l'exercice précédent qui intégraient un contrat exceptionnel de 19,4M€ signé en juillet 2004.

Chiffre d'affaires du premier trimestre 2005/2006 comparé à 2004/2005.

Activités	C.A. 2005/2006	C.A. 2004/2005	Evolution
Mainframe	3.296.485 €	23.282.353 €	-85,8%
Stockage	2.574.509 €	631.891 €	+307,4%
Réseaux	536.584 €	378.682 €	+41,7%
Middleware	716.279 €	496.261 €	+44,3%
Serveurs Ouverts	6.870.015 €	1.045.200 €	+557,3%
Services	2.745.811 €	2.658.145 €	+3,3%
Produits annexes	86.399 €	22.298 €	+287,5%

Les chiffres du premier trimestre confortent les dirigeants dans la réalisation de leur objectif d'un chiffre d'affaires annuel stable par rapport à l'exercice précédent, même si le poids relatif de ce trimestre reste limité dans le chiffre d'affaires annuel.

Par ailleurs, Overlap vient d'intégrer le cercle très fermé du IBM Business Partner Innovation Center. Seules 4 entreprises européennes en font partie, et OVERLAP est la seule société française. Cette promotion récompense le dynamisme et le savoir faire des équipes d'Overlap. L'IBM Business Partner Innovation Center est un centre d'excellence qui regroupe les meilleurs partenaires d'IBM. Il offre à ses membres des ressources marketing privilégiées et organise régulièrement des événements promotionnels.

#### 12.1.2. La croissance externe

- **Concernant la reprise des actifs d'Hexalis :**

Les activités des deux sociétés (OVERLAP SA et HEXALIS) étant semblables mais la couverture géographique et le type de clientèle étant différents, nous sommes convaincus de pouvoir rapidement intégrer les compétences d'HEXALIS.

De ce fait, les collaborateurs d'HEXALIS des agences de Province conserveront leur fonction, et leur région de travail actuel, l'objectif n'étant pas de les muter pour les rattacher à des équipes d'autres sociétés du groupe Overlap, mais bien qu'ils puissent continuer à assumer leurs fonctions présentes.

Ces synergies pourront s'opérer grâce à l'apport réciproque d'offres complémentaires : les serveurs IBM iSeries de la part d'HEXALIS, les matériels et services Réseaux et Télécoms, les serveurs IBM zSeries, et le consulting Advantel de la part du groupe OVERLAP. Les compétences qu'apportera OVERLAP en stockage et en serveurs UNIX, activités en forte croissance actuellement, permettront d'augmenter rapidement et très sensiblement les ventes de ces types de matériels en Province.

En outre, la complémentarité des compétences techniques permettra de compléter l'éventail de services proposés à la clientèle, et ainsi d'accroître sensiblement le chiffre d'affaires de ventes de prestations de services.

<sup>1</sup> Chiffres non audités par les Commissaires aux Comptes

<sup>2</sup> hors vente exceptionnelle, le chiffre d'affaires Mainframe aurait été de 3 882 353 euros

Il est à noter d'ailleurs que le savoir-faire du groupe OVERLAP en réseaux devrait permettre à HEXALIS de faire moins appel à la sous-traitance et donc d'améliorer la rentabilité intrinsèque de ces projets.

Des économies d'échelle seront réalisées grâce à la mutualisation de moyens (Services financiers, Comptable, Administration des ventes, ou le regroupement des agences respectives des deux sociétés à Toulouse et en Ile de France).

Cette reprise de l'activité d'HEXALIS est parfaitement complémentaire de la stratégie que nous avons mise en oeuvre dans le cadre de nos autres activités. Nous entendons en effet, à partir d'HEXALIS, développer encore la présence du groupe en province, notamment sur le marché des grosses PME, ce qui constitue un gage de réussite pour le développement futur d'HEXALIS.

En 2004, HEXALIS a réalisé un chiffre d'affaires de 19,2 M€ pour un résultat net de 26 K€.

Le retour à la rentabilité opérationnelle d'Hexalis sera progressif. Il dépendra, pour partie, des synergies dont Hexalis va bénéficier, à savoir :

- du transfert de certains clients d'Overlap dont le siège est en province (exemple: Renault Véhicules Industriels transféré à l'agence Hexalis de Lyon) ;
- de l'apport de nouveaux clients PME en province, grâce aux actions de prospection qui seront menées conjointement avec les Directions Commerciales Régionales d'IBM ;
- de la vente auprès des clients actuels d'Hexalis de nouvelles gammes de produits et de services (notamment Mainframe et Réseaux) ;
- du support des équipes techniques d'Overlap en avant-vente ;
- des économies d'échelle grâce à la mutualisation de moyens, principalement s'agissant des services finance, comptabilité, paye, marketing, informatique, centralisés au siège à Courbevoie; ainsi qu'en matière de locaux: regroupement des agences respectives des deux sociétés à Toulouse et en Ile de France... ;
- des meilleures conditions d'achat négociées pour l'ensemble du Groupe tant en matière de frais généraux (véhicules de fonction, téléphonie, assurances,.....) que d'achats de marchandises (IBM et grossistes)

• **Concernant la prise de participation de 19,03 % dans la société ARCA**

Les résultats de cette société ne sont pas consolidés, le pourcentage détenu par Overlap n'étant que de 19,03 % du capital et des droits de vote d'ARCA.

• **Concernant le rachat des actions de la société Systems & Networks Consulting (SNC)**

La société comprend 3 consultants et un Directeur Commercial. Sa clientèle est composée de grands comptes espagnols tels que la Caixa, Caixa de Catalunya, Gas Natural, Deutsche Bank, Generali, EDS Spain, Banco Santander Central Hispano.

Les principaux agrégats financiers de Systèmes & Networks Consulting sur l'exercice 2004 sont les suivants :

	<b>31/12/2004</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>431 083</b>
- dont prestations de services	347 087
- dont autres produits d'exploitation	83 996
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>16 367</b>
<b>Résultat net</b>	<b>8 530</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>93 870</b>
<b>Endettement financier net</b>	<b>-37 632</b>

L'intérêt de cette acquisition pour Overlap Groupe est multiple.

Depuis 2004, Overlap Groupe exporte en Espagne des logiciels de connexion de mainframes au travers d'IBM Spain. L'acquisition de Systèmes & Networks Consulting s'inscrit dans le cadre des recherches entreprises pour disposer d'un partenaire local afin de développer cette activité de ventes de logiciels et d'améliorer la qualité du support à apporter aux clients espagnols.

Systèmes & Networks Consulting dispose d'une compétence unique dans les environnements IBM réseaux et systèmes, notamment s'agissant du réseau X25 espagnol dénommé ISAR. Ces compétences viendront renforcer celles dont dispose Overlap en France.

De part la meilleure connaissance du marché espagnol qu'apportera cette acquisition, Overlap Groupe entend également développer ses autres activités, notamment de vente de serveurs IBM, de matériels de stockage, et de services associés.

## 12.2. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

Overlap a commencé très rapidement, et plus précisément dès 2001 avec l'acquisition d'Advantel, une stratégie d'élargissement de son offre autour de nouveaux univers technologiques. Depuis 2004, la Société s'est également donnée pour objectif d'approfondir son offre sur chacun de ses univers technologiques en l'enrichissant de nouveaux services (services managés, ...).

Cette stratégie a pour but essentiel, de profiter de sa position de fournisseur privilégié des grandes entreprises, pour développer une offre très complète de matériel, logiciels et services.

Spécialiste des infrastructures, c'est délibérément qu'Overlap n'intervient pas dans les domaines applicatifs.

Cette stratégie a déjà produit des effets, puisque Overlap, est un des rares intégrateurs d'infrastructures à se positionner sur l'ensemble du spectre, du réseau jusqu'au mainframe.

Les axes prioritaires d'Overlap Groupe sont :

1. Développer l'activité infrastructures réseaux (la prise de participation minoritaire dans Arca SAS en est un bon exemple),
2. Développer l'offre de services du groupe et notamment sur :
  - Le consulting en infrastructures par croissance organique dans les univers technologiques déjà couverts par Overlap et par croissance externe pour acquérir de nouvelles compétences dans d'autres technologies,
  - L'intégration sur les serveurs open, le stockage et les réseaux par croissance organique,
  - Le développement d'une offre beaucoup plus complète d'infogérance d'infrastructures dans les systèmes et les réseaux (services managés). Cette offre, qui pourrait être bâtie autour de la plate forme Virtual Computer (rachetée en mars 2004) qui comprend déjà :
    - De l'administration, exploitation à distance
    - De la supervision active de système et de réseaux
    - De l'hébergementEt qui pourrait être complétée pour l'ensemble des plates formes, y compris pour les mainframes.
3. L'élargissement de la présence d'Overlap, tant au niveau géographique qu'au niveau de la typologie des clients.  
L'offre de reprise faite au tribunal sur les actifs de la société Hexalis, en est un exemple représentatif.

L'objectif à 3 ans d'Overlap Groupe est d'une part de doubler de taille, avec une répartition plus équilibrée des différentes activités du Groupe et d'autre part d'augmenter la part du service pour la porter à 30% du chiffre d'affaires.

Overlap Groupe prévoit un chiffre d'affaires consolidé de 89 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 avril 2006.

### **13. PREVISION OU ESTIMATION DU BENEFICE**

Néant.

## 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

### 14.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### 14.1.1. Composition du conseil d'administration

Nom et Prénom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats exercés dans toute société actuellement	Mandats ayant été exercés au cours des 5 dernières années
Georges Horoks	15/03/99	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30/04/2006	Président et Directeur Général	Néant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Président Directeur Général d'Overlap et d'Hexalis Groupe Overlap ;</li> <li>• Président d'Overlap Réseaux ;</li> <li>• Président de la société Advantel ;</li> <li>• Gérant de la SCI du Moulin des Bruyères;</li> <li>• Gérant de la SCI GJ2M ;</li> <li>• Gérant de la SCI GMH Roquette.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérant d'Overlap Distribution ;</li> <li>• Représentant d'Overlap Groupe, administrateur d'Assurandco.;</li> <li>• Administrateur d'Isysoft, représentant d'Overlap ;</li> <li>• Président de Jeeves France</li> </ul>
Stéphane Deliry	29/07/2005	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30/04/2006		Directeur des Opérations d'OVERLAP	Néant	Néant
Eric Lieure	15/03/99	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30/04/2006		Directeur Général Délégué d'OVERLAP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur Général d'Assurandco</li> <li>• Gérant de la SCI EOLE Immobilier</li> </ul>	

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'Administration.

#### Administrateurs indépendants

La Société ne compte pas d'Administrateur indépendant.

#### Administrateurs élus par les salariés

Le Conseil d'Administration ne compte pas d'Administrateur représentant les salariés, étant précisé que les Statuts de la Société ne prévoient pas la possibilité pour des Administrateurs élus par les salariés de siéger au Conseil d'Administration avec voix délibérative, et que le seuil de détention d'au moins 3 % du capital social prévu par l'article L. 225-23 du Code de Commerce pour la nomination obligatoire d'Administrateurs représentant les salariés n'est pas atteint à la clôture de l'exercice.

## 14.2. DIRECTION GENERALE

### 14.2.1. Composition de la direction générale

Nom et Prénom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats exercés dans toute société actuellement	Mandats ayant été exercés au cours des 5 dernières années
Georges Horoks	15 mars 1999	Assemblée Générale clôturant les comptes au 30 avril 2006			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Président Directeur Général d'Overlap et Hexalis Groupe Overlap ;</li> <li>• Président d'Overlap Réseaux ;</li> <li>• Président de la société Advantel ;</li> <li>• Gérant de la SCI du Moulin des Bruyères;</li> <li>• Gérant de la SCI GJ2M ;</li> <li>• Gérant de la SCI GMH Roquette.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérant d'Overlap Distribution ;</li> <li>• Représentant d'Overlap Groupe, administrateur d'Assurandco,;</li> <li>• Administrateur d'Isysoft, représentant d'Overlap ;</li> <li>• Président de Jeeves France :</li> <li>•</li> </ul>

## 14.3. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS RELATIFS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **Georges HOROKS, 56 ans**

Président Directeur Général,

Titulaire d'un DEA en Informatique et diplômé de l'International Advanced Management Program (IMD Lausanne) Georges Horoks a débuté sa carrière chez Burroughs en 1972. Jusqu'en 1984, il y occupe plusieurs postes (Directeur commercial/Marketing). En 85, il entre chez Digital Equipement France où il sera successivement Directeur Marketing Produit, Directeur de la division Tertiaire et Services et enfin de 90 à 93, Directeur de la Division Partenaires. En 1993, il intègre les équipes de Siemens Nixdorf Information Systems France au poste de DGA en charge des ventes et du marketing. Avant son arrivée chez Overlap, Georges Horoks était, depuis 1995, Président Directeur Général d'Hitachi Data Systems France.

### **Stéphane DELIRY, 38 ans**

Administrateur d'OVERLAP GROUPE

Stéphane Deliry est diplômé de l'ESC de Reims et de l'Ecole des ventes StorageTek (USA). Après une période d'un an et demi dans le marketing en Angleterre, il débute sa carrière informatique chez StorageTek en 1991 en tant qu'Ingénieur Commercial Grands Comptes.

De 1997 à 2000, il a occupé plusieurs postes chez IBM comme Responsable Disques Grands Systèmes, Directeur Commercial (division de Stockage Grands Systèmes) et Directeur Commercial Disques (S/390 & Open) pour l'Europe avant de rejoindre Overlap en 2001.

En 2004, il prend la Direction Générale du groupe Overlap comprenant les 3 entités: Advantel (services), Overlap Réseaux et Overlap (zSeries, Unix, Stockage et Solution-Software-Linux).

### **Eric LIEURE, 46 ans**

Administrateur d'OVERLAP GROUPE

Eric Lieure, est ingénieur des Mines d'Alès. Il a débuté sa carrière chez IBM en 1985 en tant qu'ingénieur technico-commercial et occupera diverses fonctions commerciales jusqu'en 1995. En 1996, il rejoint Overlap pour dynamiser l'activité commerciale.

En 1997-1998, il crée et développe l'activité Grands Systèmes. En 1999, il devient Directeur Général et prend la responsabilité des activités nouvelles (DB2, Websphere, Linux etc.). Aujourd'hui, il dirige l'activité Solution

Software Linux et travaille au développement des partenaires avec différentes divisions d'IBM (Services, Logiciels)

#### **14.4. DECLARATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE DIRECTEUR GENERAL**

Au cours des cinq dernières années, aucun des membres du conseil d'administration et de direction de la Société :

-n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;

-n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;

-n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou de participer à la gestion d'un émetteur.

#### **14.5. CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GENERAL**

A notre connaissance, il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un des membres du conseil d'administration de la société ou du directeur général.

## 15. REMUNERATION ET AVANTAGES

### 15.1. REMUNERATION BRUTE GLOBALE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GENERAL

Aucun jeton n'a été versé au titre de l'exercice clos le 30 avril 2005.

Monsieur Georges Horoks, président du Conseil d'Administration et Directeur Général a perçu au cours de l'exercice clos au 30 avril 2005, une rémunération totale brute de 182 030,89 euros.

Les Administrateurs ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Cependant, ils perçoivent une rémunération au titre de leurs contrats de travail. Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2005, ils ont perçu une rémunération totale brute égale à :

- 228 398,43 euros bruts pour M. Stéphane Deliry,
- 139 712,59 euros bruts pour M. Eric Lieure.

Détail des rémunérations des mandataires sociaux :

en euros	Georges Horoks	Stéphane Deliry	Eric Lieure
Remuneration fixe	180 000	126 770	109 763,40
Rémunération variable	-	98 160	17 500
Avantages en nature	2030,89	3 468,43	12 449,19
Total	182 030,89	228 398,43	139 712,59

### 15.2. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES ET EXERCEES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE DIRECTEUR GENERAL

Néant.

### 15.3. SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR AILLEURS PAR LA SOCIETE OU SES FILIALES AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES

Néant.

## 16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

### 16.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLE 12 DES STATUTS)

#### Article 12.1. Composition

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, sauf dans l'hypothèse d'une fusion, auquel cas les dispositions légales et réglementaires s'appliquent.

Chaque administrateur doit être propriétaire, pendant la durée de son mandat, d'une (1) action au moins de la Société acquise dans les conditions prévues par la loi.

Les administrateurs sont élus pour une durée d'un (1) an, l'année étant la période qui sépare deux assemblées ordinaires annuelles consécutives ; ils sont toujours rééligibles.

#### Article 12.2. Bureau

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, qui doit être une personne physique. Le conseil détermine la rémunération du président. Il fixe la durée de ses fonctions, qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le président du conseil d'administration est toujours rééligible.

Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire, même en-dehors de ses membres et/ou en-dehors des actionnaires.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Le président du conseil d'administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux du conseil, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Selon décision du conseil d'administration, le président du conseil d'administration pourra cumuler ses fonctions avec celles de directeur général de la Société.

#### Article 12.3. Réunions du conseil d'administration et procès-verbaux

Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tout moyen et même verbalement. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit, en France ou à l'étranger, précisé lors de la convocation.

Le comité d'entreprise est représenté aux séances du conseil dans les conditions et selon les modalités prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

Tout administrateur peut donner, même par lettre simple, télégramme ou message électronique (« e-mail »), mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du conseil d'administration.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Le règlement intérieur établi par le conseil d'administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence conformes à la réglementation en vigueur.

Toutefois, les moyens de visioconférence ne peuvent pas être utilisés pour l'adoption des décisions suivantes :

- nomination, rémunération et révocation du président et des directeurs généraux délégués,
- rémunération et révocation du directeur général,

- arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe.

Les copies ou extraits des délibérations du conseil d'administration sont valablement certifiés par le président, un directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

#### Article 12.4. Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre ; sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utile.

## **16.2. DIRECTION GENERALE (ARTICLE 13 DES STATUTS)**

### 13.1. Directeur général

La direction générale de la Société est assurée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visées à l'alinéa ci-dessus. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions légales et réglementaires.

Le choix du conseil d'administration ainsi effectué reste en vigueur jusqu'à une décision contraire du conseil ou, au choix du conseil, pour la durée du mandat du directeur général.

Le directeur général est toujours rééligible.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le directeur général ne peut être âgé de plus de 70 ans. Si le directeur général atteignait cette limite d'âge, il serait réputé démissionnaire d'office. Son mandat se prolongerait cependant jusqu'à la prochaine réunion du conseil d'administration au cours de laquelle le nouveau directeur général serait nommé.

Le conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommage-intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Lorsque la direction générale de la Société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions applicables au directeur général lui sont applicables.

### 13.2. Directeurs généraux délégués

Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le directeur général, en qualité de directeur général délégué.

Le directeur général délégué est toujours rééligible.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Le conseil d'administration fixe leur rémunération.

A l'égard des tiers, les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général ; les directeurs généraux délégués ont notamment le pouvoir d'ester en justice.

Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut être supérieur à cinq.

Le ou les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le conseil d'administration, sur proposition du directeur général. La révocation décidée sans juste motif peut donner lieu à dommages-intérêts.

Un directeur général délégué ne peut être âgé de plus de 65 ans. Si un directeur général délégué en fonction atteignait cette limite d'âge, il serait réputé démissionnaire d'office. Son mandat pourrait toutefois se prolonger jusqu'à la réunion la plus prochaine du conseil d'administration au cours de laquelle un nouveau directeur général délégué serait nommé.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

### **16.3. CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE DIRECTEUR GENERAL A LA SOCIETE OU A L'UNE DE SES FILIALES ET PREVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES AU TERME D'UN TEL CONTRAT**

Néant.

### **16.4. COMITES**

#### **16.4.1. Comité d'audit**

Il n'existe pas de comité d'audit.

#### **16.4.2. Comité des rémunérations**

Il n'existe pas de comité des rémunérations.

### **16.5. DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

En l'absence de cadre réglementaire stricte et obligatoire, la société se conforme en matière de gouvernement d'entreprise aux obligations légales édictées notamment dans le cadre de la Loi dite NRE.

Les principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées sont issus des rapports VIENOT de juillet 1995 et de juillet 1999, ainsi que du rapport BOUTON de septembre 2002.

Ces rapports recommandent un certain nombre de principes de bon fonctionnement propres à améliorer la gestion et l'image des sociétés cotées auprès des investisseurs et du public.

Les principales préconisations de ces rapports sont relatives à l'établissement d'un règlement intérieur du Conseil d'Administration, à l'évaluation des travaux du Conseil d'Administration, à la nomination d'administrateurs indépendants et à la mise en place de comités qui assistent le Conseil d'administration (comité d'audit, comité des rémunérations, comité des comptes).

Compte tenu de sa taille et de son absence de cotation sur un marché boursier, Overlap Groupe ne suit pas ces recommandations. Cependant, à compter de son introduction sur Alternext, la Société devrait progressivement les mettre en oeuvre.

## **16.6. RAPPORTS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTROLE INTERNE**

### **16.6.1. Rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et ainsi que les procédures de contrôle interne mises en place par la Société**

#### **PREMIERE PARTIE CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

##### **INTRODUCTION : RAPPEL DU MODE D'ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE**

Dans les conditions définies par l'article L. 225-51-I du Code de Commerce et l'article 14 des Statuts, le Conseil d'Administration a opté entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale, au cours de sa séance du 6 janvier 2003.

La Direction Générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Georges Horoks.

##### **I COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

###### **1. Président du Conseil d'Administration**

Monsieur Georges Horoks.

Le Président organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les Administrateurs soient en mesure de remplir au mieux leur mission.

###### **2. Membres du Conseil d'Administration**

<b>Membres</b>	<b>Date de nomination</b>	<b>Durée du mandat</b>	<b>Date d'échéance du mandat</b>	<b>Fonctions exercées dans la société</b>
Georges HOROKS	AGO du 13 octobre 2004 statuant sur les comptes du 30 avril 2004	1 an	AGO statuant sur les comptes clos le 30 avril 2005	Directeur Général
Eric LIEURE	AGO du 13 octobre 2004 statuant sur les comptes du 30 avril 2004	1 an	AGO statuant sur les comptes clos le 30 avril 2005	-
Martine HOROKS	AGO du 13 octobre 2004 statuant sur les comptes du 30 avril 2004	1 an	AGO statuant sur les comptes clos le 30 avril 2005	-

###### **3. Nombre d'actions qui doivent être détenues par les Administrateurs**

En vertu de l'article 12 des Statuts, chaque Administrateur doit être au moins titulaire d'une action de la Société.

###### **4. Nombre d'Administrateurs indépendants**

La Société ne compte pas d'Administrateur indépendant.

## **5. Nombre d'Administrateurs élus par les salariés**

Le Conseil d'Administration ne compte pas d'Administrateur représentant les salariés, étant précisé que les Statuts de la Société ne prévoient pas la possibilité pour des Administrateurs élus par les salariés de siéger au Conseil d'Administration avec voix délibérative, et que le seuil de détention d'au moins 3 % du capital social prévu par l'article L. 225-23 du Code de Commerce pour la nomination obligatoire d'Administrateurs représentant les salariés n'est pas atteint à la clôture de l'exercice.

## **6. Fonctions exercées par les Administrateurs dans d'autres sociétés**

### **Monsieur Georges Horoks**

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société Overlap SA,  
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société Overlap Multimedia SA,  
Gérant de la société Advantel SARL,  
Président de la Société Overlap Réseaux SAS.

### **Monsieur Eric Lieure**

Directeur Général et Administrateur de la Société Assurandco SA,  
Administrateur et Directeur Général Délégué de la société Overlap SA.

### **Madame Martine Horoks**

Administrateur de la Société Overlap SA,  
Administrateur de la Société Overlap Multimedia SA

## **II REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration sont largement définies dans les Statuts. En conséquence, le Conseil d'Administration ne s'est pas doté d'un règlement intérieur.

## **III FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **1. Objectifs**

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en oeuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et aux vérifications qu'il juge opportuns. Chaque Administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la Direction Générale tous les documents qu'il estime utiles.

### **2. Comités**

Le Conseil d'Administration n'a pas mis en place de comités spécialisés au sein du Conseil d'Administration.

### **3. Comptes et Audit**

Les comptes de la société sont établis par le service comptable de la société Overlap Finance sous la direction du Secrétaire Général et analysés par le contrôleur de gestion.

Le commissaire aux comptes procède régulièrement à la révision des comptes dans le cadre de sa mission légale.

## **IV TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

### **1. convocation**

Conformément à l'article 15 des Statuts, les Administrateurs sont convoqués par tous moyens. Le conseil pourra être convoqué par des administrateurs constituant au moins un tiers de ses membres, en indiquant l'ordre du jour de la séance, même s'il s'est réuni depuis moins de deux mois.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de Commerce, le Commissaire aux comptes est convoqué à la réunion du Conseil d'Administration qui examine et arrête les comptes annuels.

## **2. Information des Administrateurs**

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur sont communiqués avant chacune des séances du Conseil d'Administration.

## **3. Nombre de réunions tenues et taux de présence**

Les réunions du Conseil d'Administration ont lieu au siège social, soit en tout autre endroit, en France ou à l'étranger, précisé lors de la convocation.

Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2005, le Conseil d'Administration s'est réuni lors des séances suivantes:

- Conseil d'Administration du 17 mai 2004,
- Conseil d'Administration du 22 juillet 2004,
- Conseil d'Administration du 6 septembre 2004,
- Conseil d'Administration du 15 novembre 2004,
- Conseil d'Administration du 25 février 2005.

## **4. Procès verbaux des réunions**

Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et sont communiqués sans délai à tous les Administrateurs.

## **5. Jetons de présence**

Aucun jeton de présence n'est alloué aux Administrateurs.

# **SECONDE PARTIE PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

## **I. OBJECTIFS DE LA SOCIETE EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE**

Les procédures de contrôle interne que la Société Overlap Finance a mis au point ont pour objectifs:

- de définir de façon formalisée l'organisation, les méthodes de travail ainsi que la répartition et la délégation des tâches et des pouvoirs entre les collaborateurs,
- de veiller à ce que les actes de gestion, la réalisation des opérations et le comportement du personnel soient en conformité avec les directives données par les organes sociaux et les lois et règlements applicables,
- de contribuer à l'établissement d'états financiers destinés aux organes sociaux de la société et de veiller à ce qu'ils retranscrivent correctement les opérations en donnant une image fidèle, régulière et sincère de la situation financière de la société,
- de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, elles ne peuvent cependant pas fournir la garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés,
- d'assurer la protection du patrimoine et la pérennité de l'entreprise sur le plan économique, juridique et financier.

## **II. ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE**

Le processus de contrôle interne de la société est piloté par:

- Monsieur Georges HOROKS, Président du Conseil d'Administration,
- le service comptable et financier sous la direction de Monsieur Michel ROLLAND, Secrétaire Général.

Les collaborateurs du service comptable et financier contribuent, sous l'autorité du Secrétaire Général, à définir et à faire évoluer les procédures et plus particulièrement celles qui ont une incidence sur les données financières du groupe. Le Secrétaire Général rend compte au Conseil d'Administration des éléments significatifs.

### **1 ) Les procédures de contrôle interne**

La formalisation par écrit des procédures existantes au sein du groupe et la constitution d'un manuel de procédure ont été effectuées en 2004 par le Contrôleur de gestion. Ce manuel a été réalisé sur la base des informations recueillies auprès des collaborateurs de la société afin de recenser les procédures existantes ainsi que les notes et règlements internes et de décrire les méthodes de travail.

L'analyse a été principalement axée sur les procédures qui contribuent directement à l'établissement des données financières des sociétés du groupe. Ces procédures sont regroupées selon les modules suivants:

- l'organisation générale,
- l'administratif et le juridique,
- la comptabilité, la fiscalité et la gestion,
- l'informatique,
- les achats et dettes d'exploitation,
- le personnel,
- la trésorerie et les opérations financières.

Ce manuel a fait l'objet d'une mise à jour en 2005 et a été complété par des flow-charts permettant de mieux synthétiser les contrôles clefs des procédures de contrôle interne. Certains points restent cependant encore à approfondir ou à développer.

### **2) Audit interne**

Un plan de tests des contrôles clefs a été réalisé en 2005 par le Contrôleur de gestion au sein du groupe. Les conclusions de ces contrôles ont été communiquées au Secrétaire Général.

Les faiblesses qui ont pu être décelées lors de ces tests feront l'objet de recommandations et d'aménagements des procédures. De nouveaux tests de contrôle interne seront effectués ultérieurement afin de s'assurer de la mise en œuvre de ces recommandations.

Les procédures de contrôle interne seront réactualisées en fonction de la mise en œuvre dans le courant de l'année 2005 d'un logiciel de CRM (Customer Relationship Management). Ce logiciel est, en effet, susceptible de modifier l'organisation et les procédures administratives et commerciales du groupe.

## **III. INFORMATIONS SYNTHÉTIQUES SUR LES PROCÉDURES DE CONTROLE INTERNE**

### **1) Administratif et juridique**

L'organigramme de la société ainsi que les responsabilités et les liens hiérarchiques entre les collaborateurs sont formalisés.

Les engagements envers les tiers, essentiellement les fournisseurs, sont contrôlés par la Direction Générale et les contrats administratifs font l'objet d'un suivi. Les prestations inter compagnies sont régies par des conventions écrites.

Les procédures mises en place couvrent les risques en matière de droit des sociétés.

### **2) Comptes sociaux et consolidés**

Les procédures mises en place permettent d'assurer la maîtrise des aspects comptables et fiscaux et de répondre aux obligations auxquelles est soumise toute société.

La situation financière est suivie régulièrement et contrôlée grâce aux arrêtés comptables mensuels et aux tableaux de bord de la société mère et des filiales. Les procédures prévoient également, pour l'ensemble du groupe, l'établissement des budgets et des révisions budgétaires semestrielles ce qui assure une visibilité à moyen terme. Ces informations sont présentées chaque mois au Comité de Direction par le Secrétaire Général.

Les frais généraux font l'objet d'une procédure de bon à payer et sont contrôlés et analysés régulièrement grâce aux tableaux de bord mensuels. Le cut off est également contrôlé tous les mois et plus particulièrement en fin d'exercice.

La trésorerie fait l'objet d'un suivi journalier et d'une prévision à court et moyen terme pour l'ensemble des sociétés du groupe. Ces informations sont communiquées au Secrétaire Général.

Les comptabilités des sociétés du groupe sont toutes tenues par le service financier d'Overlap Finance à l'exception de celle de la société Aditu. Ceci permet d'assurer l'homogénéité des règles et méthodes comptables et de faciliter les processus de centralisation des comptes et de retraitement de consolidation. Par ailleurs, un logiciel de consolidation a été mis en place en 2005 afin de faciliter et d'accélérer l'établissement des comptes consolidés. Les sociétés du groupe clôturent leurs comptes le 30 avril à l'exception de la société Aditu qui clôture le 31 décembre.

### 3) Contrôle des sociétés appartenant au groupe Overlap

La situation financière des sociétés du groupe est un élément de risque qui peut influencer sur la valeur des titres de participation détenus par Overlap Finance.

L'ensemble des procédures applicables aux sociétés du groupe ont été décrites dans le manuel de procédure. Ces procédures sont similaires puisque les structures administratives et financières sont communes. Par ailleurs, la situation financière réelle et prévisionnelle des sociétés du groupe est suivie régulièrement notamment grâce aux tableaux de bord mensuels et aux budgets prévisionnels.

## TROISIEME PARTIE POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'Administration, et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est responsable en premier rang du bon fonctionnement de la Société et donc notamment de l'organisation de l'ensemble des procédures qui ont pour objet de permettre la réalisation des opérations de l'entreprise dans des conditions optimales (ainsi que du système de reporting le cas échéant). Il est aussi responsable de l'organisation de la comptabilité, de la collecte et de l'intégrité de l'information financière.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par ses actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des Statuts suffise à constituer cette preuve.

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général.

Fait à Courbevoie, le 1<sup>er</sup> juillet 2005

Le Président du Conseil d'Administration

### **16.6.2. Rapport des Commissaires aux Comptes, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Etabli en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce Exercice clos le 30 avril 2005.**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société OVERLAP FINANCE SA et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 avril 2005.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2005

**AUDIT & DIAGNOSTIC**  
Didier MICHEL

**EMMESSE CONSEIL ET AUDIT**  
Michel SUDIT

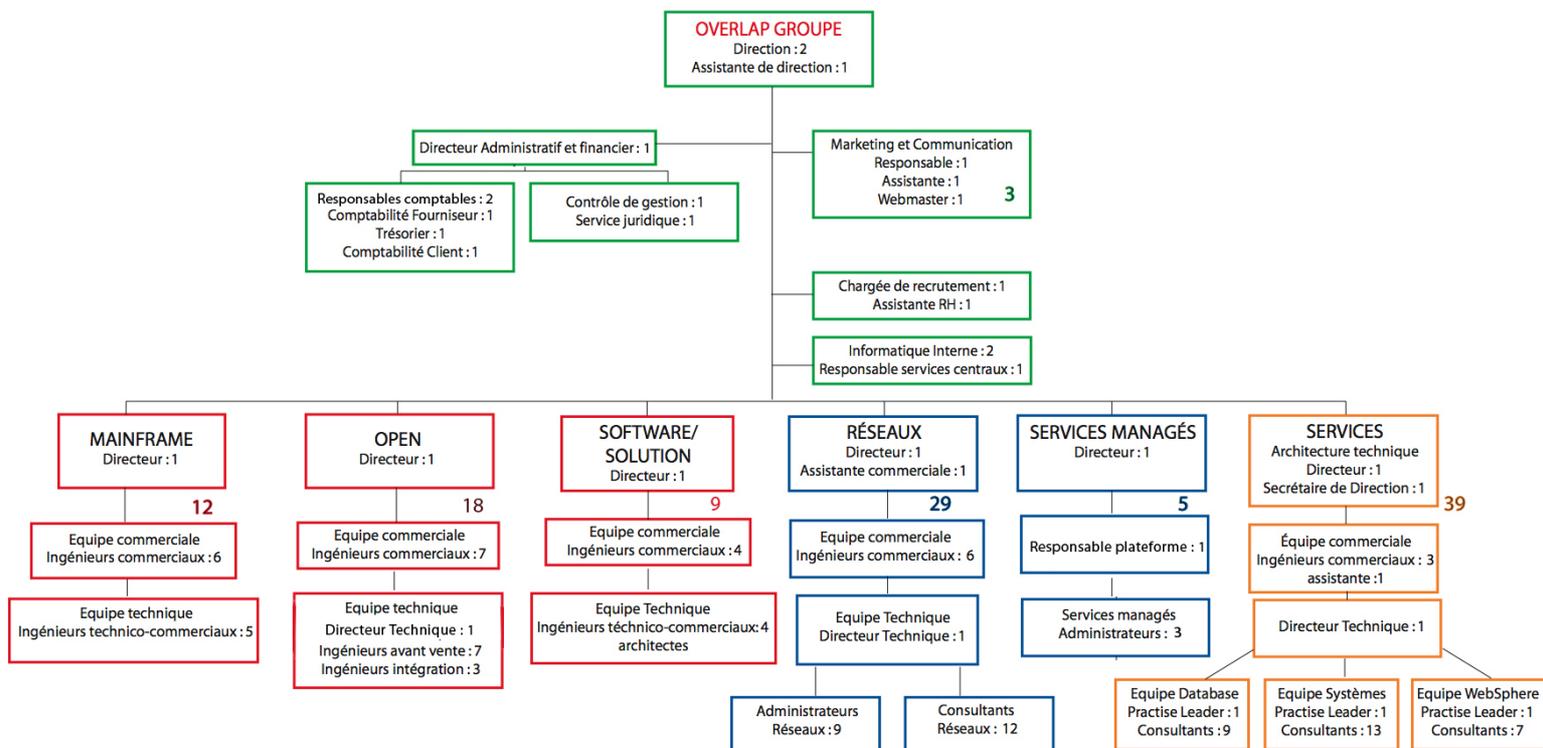
# 17. SALARIES

## 17.1. NOMBRE DE SALARIES

Evolution des effectifs au cours des 3 dernières années :

	Exercice 30/04/2005	Exercice 30/04/2004	Exercice 30/04/2003
Effectif moyen	135	132	107
Dont cadres	125	128	98
Dont employés	10	4	9

Organigramme fonctionnel du Groupe :



L'activité du groupe Overlap s'articule autour de 3 organisations principales, elles-mêmes scindées en plusieurs entités :

- Overlap
- Overlap Réseaux
- Advantel.

**Overlap** est celle dont l'activité gravite autour des technologies IBM. Elle a essentiellement pour rôle la vente, l'intégration et le déploiement d'infrastructures serveur et stockage.

Elle se compose de 3 entités :

1. L'activité zSeries en charge de la commercialisation des serveurs mainframe. Elle est dirigée par un Directeur Commercial : Albert Hannon, qui encadre à la fois les commerciaux et les Ingénieurs Technico-commerciaux. Cette activité ne génère que peu de service d'intégration.
2. L'activité Systèmes ouverts et Stockage en charge de la vente, de l'intégration et du déploiement des serveurs Open (Unix et Windows), ainsi que des solutions de stockage. Cette entité est dirigée par Raphaël Ducasse, qui encadre directement les Commerciaux de cette équipe, ainsi qu'un Directeur Technique Open. Ce dernier manage les ITC Open et Stockage, ainsi que l'équipe de consultants en charge des services liés à cette activité.
3. L'activité Middleware et Partenaires : dirigée par Eric Lieure a un rôle plus transverse : elle développe l'activité autour des logiciels d'infrastructure (Middleware) et des services associés, mais elle assure également un rôle de veille technologique et de développement de l'Eco-Système d'Overlap (partenariat avec les ISV et principaux Intégrateurs).

**Overlap Réseaux** qui regroupe les activités de vente et d'intégration de solutions réseaux, est dirigée par Raphaël Ducasse ; ce dernier encadre directement les commerciaux et s'appuie sur un Directeur Technique pour manager les consultants.

Dans cette entité, on retrouve également l'activité de Services Managés. Elle a son propre manager, lui-même rattaché à Raphaël Ducasse.

**Advantel** rassemble l'ensemble des services de conseil autour des infrastructures. Elle est dirigée par Jean Pierre Benveniste qui encadre directement les commerciaux ainsi qu'un Directeur Technique. Celui-ci gère 3 équipes de consultants regroupés dans des pôles métiers. Chacun de ces pôles est piloté par un Practice Leader.

#### - Réunions stratégiques :

Au niveau du groupe, l'équipe manageriale se réunit trois fois par an (deux fois avec les 7 principaux dirigeants, et une fois avec l'ensemble des 12 managers) afin de traiter les grandes orientations stratégiques et aborder les sujets clés.

#### - Comités de Direction :

Un **Comité de Direction** par entité a lieu de manière bimensuelle pour Advantel, et mensuelle pour Overlap ainsi que pour Overlap Réseaux.

Ces Comités de Direction rassemblent le PDG, le DGA, le Secrétaire Général, ainsi que le Directeur des entités concernées et son Directeur Technique.

Le Secrétaire Général prépare les tableaux de bords et principaux indicateurs de suivi de l'activité, avec le Directeur de l'entité concernée.

Ces réunions sont l'occasion de valider l'état d'avancement du business en corrélation avec le Business Plan et passer en revue et commenter les différents tableaux de bord, de traiter les problématiques de Ressources Humaines, de partenariat ou d'organisation. Les principales décisions concernant chacune des entités sont prises lors de ces Comités.

#### - Comités Opérationnels :

L'ensemble des trois entités (Overlap, Overlap Réseaux et Advantel) est supervisé par le Directeur Général Adjoint.

Ce dernier dirige deux fois par mois un **Comité Opérationnel** avec les directeurs de chaque entité afin de passer en revue les affaires en cours, partager les informations sur les principaux projets et considérer les principales initiatives à mener (manifestations, salons, séminaires,...).

C'est aussi l'occasion de développer les échanges indispensables au développement des synergies.

#### - Réunions commerciales :

Au niveau de chaque entité, des réunions commerciales sont planifiées tous les mois (tous les 15 jours pour Advantel). Les équipes techniques y participent en général une fois sur deux.

**- Points périodiques :**

Chaque semaine un point formel est institué entre le PDG (Georges Horoks) et le DGA (Stéphane Deliry). Ce point formel hebdomadaire est complété quasi quotidiennement par des échanges à chaque fois que nécessaire.

De même, le PDG, le DGA et le Secrétaire Général (Michel Rolland) ont un mode de fonctionnement au quotidien et une proximité qui leur permettent de se réunir au moins une fois par semaine afin de partager au mieux l'information.

Enfin un point individuel formel est fait de manière hebdomadaire ou bimensuelle entre chacun des Directeurs d'entité et le DGA.

**- Marketing et Finance :**

Les aspects Marketing et Communication sont centralisés au sein du même service dont le responsable de ce service est directement rattaché au DGA du groupe, tout comme l'informatique interne.

La Comptabilité, la Finance, le Contrôle de Gestion et le Service Juridique sont dirigés par le Secrétaire Général (Michel Rolland) qui est directement rattaché au PDG.

## **17.2. PARTICIPATIONS ET STOCKS OPTIONS**

Il est renvoyé au paragraphe 15 - Rémunération et avantages du présent document de base.

## **17.3. PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE**

Néant.

### **17.3.1. Contrats d'intéressement et de participation**

Néant.

### **17.3.2. Options consenties aux salariés**

Cf 20.1.1.3

## 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1. ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE AU 31 OCTOBRE 2005

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital et des droits de vote de la Société à la date d'enregistrement du présent document de base sur la base du nombre actuel de titres

Actionnaires	Nb d'actions	% capital	Nb droits de vote	% droits de vote
<u>Pleine propriété</u>				
Horoks Georges	1 269 200	63,46%	2 538 400	64,59%
Horoks Zbigniew	60 000	3,00%	60 000	1,53%
Horoks Julie	40 200	2,01%	80 400	2,05%
Horoks Mélanie	40 200	2,01%	80 400	2,05%
Horoks Martine	200	0,01%	400	0,01%
<u>Usufruit</u>				
Horoks Georges	80 000	00%	160 000	4,07%
<u>Nue propriété</u>				
Horoks Julie	40 000	2,00%		
Horoks Mélanie	40 000	2,00%		
<b>Sous-total famille Horoks</b>	<b>1 489 800</b>	<b>74,49%</b>	<b>2 919 600</b>	<b>74,29%</b>
Lieure Eric	304 400	15,22%	608 800	15,49%
Deliry Stéphane	60 000	3,00%	120 000	3,05%
Hannon Albert	40 000	2,00%	80 000	2,04%
Rolland Michel	30 200	1,51%	60 400	1,54%
Maillet Christophe	26 600	1,33%	53 200	1,35%
Maillet Virginie	26 600	1,33%	53 200	1,35%
Brun-Miclot Christine	10 000	0,50%	10 000	0,25%
Rempp Muriel	6 800	0,34%	13 600	0,35%
Laval Claude	3 000	0,15%	6 000	0,15%
Tarnat Jean-Pierre	1 800	0,09%	3 600	0,09%
Lieure Nicolas	800	0,04%	1 600	0,04%
<b>TOTAL</b>	<b>2 000 000</b>	<b>100%</b>	<b>3 930 000</b>	<b>100%</b>

## 18.2. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS INTERVENUES SUR LE CAPITAL DE LA SOCIETE AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES

Le tableau ci-dessous indique le détail des opérations intervenues sur le capital social de la Société au cours des trois dernières années et jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de base sur la base du nombre actuel de titres.

Identité de l'actionnaire	Qualité de l'actionnaire	Pourcentage du capital detenu avant l'opération	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions concernées	Pourcentage du capital concerné	Pourcentage du capital après opération
Albert HANNON	Salarié du Groupe	1,00%	14/10/2003	Achat	20 000	1,00%	2,00%
Georges HOROKS	PDG	72,46%	14/10/2003	Cession	20 000	1,00%	71,46%
Stephane DELIRY	Administrateur		14/10/2003	Achat	60 000	3,00%	3,00%
Georges HOROKS	PDG	71,46%	14/10/2003	Cession	60 000	3,00%	68,46%
Michel ROLLAND	Salarié du Groupe	0,01%	14/10/2003	Achat	30 000	1,50%	1,51%
Georges HOROKS	PDG	68,46%	14/10/2003	Cession	30 000	1,50%	66,96%
Christine BRUN-MICLOT	Salarié du Groupe		11/07/2005	Achat	10 000	0,50%	0,50%
Georges HOROKS	PDG	66,96%	11/07/2005	Cession	10 000	0,50%	66,46%
Zbigniew HOROKS	Investisseur		13/07/2005	Achat	60 000	3,00%	3,00%
Georges HOROKS	PDG	66,46%	13/07/2005	Cession	60 000	3,00%	63,46%

### 18.3. EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES

Le tableau ci-dessous indique les modifications intervenues dans la répartition du capital social et des droits de vote de la Société au cours des trois dernières années sur la base du nombre actuel de titres.

Actionnaires	Au 31/10/2005			Au 31/10/2004			Au 31/10/2003		
	Nb d'actions	% capital	% droits vote	Nb d'actions	% capital	% droits vote	Nb d'actions	% capital	% droits vote
<u>Pleine propriété</u>									
Horoks Georges	1 269 200	63,46%	64,59%	1 339 200	66,96%	66,96%	1 339 200	66,96%	66,96%
Horoks Zbigniew	60 000	3,00%	1,53%						
Horoks Julie	40 200	2,01%	2,05%	40 200	2,01%	2,01%	40 200	2,01%	2,01%
Horoks Mélanie	40 200	2,01%	2,05%	40 200	2,01%	2,01%	40 200	2,01%	2,01%
Horoks Martine	200	0,01%	0,01%	200	0,01%	0,01%	200	0,01%	0,01%
<u>Usufruit</u>									
Horoks Georges	80 000		4,07%	80 000		4,00%	80 000		4,00%
<u>Nue propriété</u>									
Horoks Julie	40 000	2,00%		40 000	2,00%		40 000	2,00%	
Horoks Mélanie	40 000	2,00%		40 000	2,00%		40 000	2,00%	
<b>Sous-total famille Horoks</b>	<b>1 489 800</b>	<b>74,49%</b>	<b>74,29%</b>	<b>1 499 800</b>	<b>74,99%</b>	<b>74,99%</b>	<b>1 499 800</b>	<b>74,99%</b>	<b>74,99%</b>
Lieure Eric	304 400	15,22%	15,49%	304 400	15,22%	15,22%	304 400	15,22%	15,22%
Deliry Stéphane	60 000	3,00%	3,05%	60 000	3,00%	3,00%	60 000	3,00%	3,00%
Hannon Albert	40 000	2,00%	2,04%	40 000	2,00%	2,00%	40 000	2,00%	2,00%
Rolland Michel	30 200	1,51%	1,54%	30 200	1,51%	1,51%	30 200	1,51%	1,51%
Maillet Christophe	26 600	1,33%	1,35%	26 600	1,33%	1,33%	26 600	1,33%	1,33%
Maillet Virginie	26 600	1,33%	1,35%	26 600	1,33%	1,33%	26 600	1,33%	1,33%
Brun-Miclot Christine	10 000	0,50%	0,25%						
Rempp Muriel	6 800	0,34%	0,35%	6 800	0,34%	0,34%	6 800	0,34%	0,34%
Laval Claude	3 000	0,15%	0,15%	3 000	0,15%	0,15%	3 000	0,15%	0,15%
Tarnat Jean-Pierre	1 800	0,09%	0,09%	1 800	0,09%	0,09%	1 800	0,09%	0,09%
Lieure Nicolas	800	0,04%	0,04%	800	0,04%	0,04%	800	0,04%	0,04%
<b>TOTAL</b>	<b>2 000 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>2 000 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>2 000 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### 18.4. CONTROLE DE LA SOCIETE

A la date du présent Document de Base, Monsieur Georges Horoks, Président et Directeur Général, contrôle le capital et les droits de vote de la société à hauteur respectivement de 63,46% et 67,46%. A l'issue de l'admission aux négociations des actions de la société sur Alternext, Monsieur Horoks continuera à être l'actionnaire de référence de la société.

La Société n'a pas mis en place des mesures en vue d'assurer que ce contrôle ne sera pas exercé de manière abusive.

## 19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

A titre d'information, sont repris ci-après les rapports spéciaux des commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours des exercices clos aux 30 avril 2003, 2004 et 2005.

### 19.1. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DES ARTICLES L 225-40 ET L 225-42 DU CODE DE COMMERCE.(EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 AVRIL 2005)

MM. les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

#### A. CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés d'une convention qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### ***Avenant à la Convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune entre la société OVERLAP FINANCE, S.A. et la société ASSURANDCO, S.A.***

Le 18 avril 2002, votre Société avait consenti un abandon de créance d'un montant de €. 730.621,59 à sa filiale ASSURANDCO, S.A., assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Votre Conseil d'Administration en date du 6 septembre 2004 a autorisé la conclusion d'un Avenant à cette Convention, signé le 7 septembre 2004, dans lequel votre Société renonce à la clause de retour à meilleure fortune et par conséquent, abandonne définitivement la créance de 730.621,59 euros, même dans le cas où la société ASSURANDCO, S.A. réaliserait des bénéfices comptables.

Votre société OVERLAP FINANCE, S.A. est Administrateur de la société ASSURANDCO, S.A.

Monsieur Eric LIEURE, Administrateur de votre Société, est également Administrateur de la société ASSURANDCO, S.A.

#### **B. CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'un exercice antérieur, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

##### ***I. Convention de trésorerie entre la société OVERLAP FINANCE, S.A. et la société ASSURANDCO, S.A.***

Au cours de l'exercice 2000/2001, votre Conseil d'Administration avait autorisé votre Société à consentir des avances de trésorerie à sa filiale, la société ASSURANDCO, S.A. L'application de cette convention signée le 23 mars 2001 s'est poursuivie au cours de cet exercice.

Au 30 avril 2005, le montant des avances de trésorerie consenties par OVERLAP FINANCE, S.A. à ASSURANDCO, S.A. s'élève à €. 19.395,60.

Au cours de cet exercice, votre Société a reconnu dans ses comptes un produit financier correspondant d'un montant de €. 877.

**II. Convention d'intégration fiscale avec les sociétés OVERLAP, S.A., ADVANTEL CONSEIL, S.à.r.l., et OVERLAP MULTIMEDIA, S.A.**

L'application de la convention d'intégration fiscale conclue entre les sociétés OVERLAP FINANCE, S.A., OVERLAP, S.A., ADVANTEL CONSEIL, S.à.r.l., et OVERLAP MULTIMEDIA, S.A. s'est poursuivie au cours de l'exercice 2004/2005.

**C. CONVENTIONS NON AUTORISEES PREALABLEMENT PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions visées à l'article L. 225-42 du Code de Commerce.

En application de l'article L. 225-40 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous indiquons que les conventions suivantes n'ont pu être autorisées par votre Conseil d'Administration du fait que tous les Administrateurs sont concernés et de l'interdiction faite dans ce cas par la Loi de participer au vote sur l'autorisation sollicitée.

**I. Convention de compte courant entre la société OVERLAP FINANCE, S.A. et la société OVERLAP, S.A.**

Lors de sa séance du 25 février 2005, votre Conseil d'Administration a autorisé votre Société à modifier les conditions de rémunération prévues par la convention de compte courant signée le 29 mars 2002 avec sa filiale, la société OVERLAP, S.A.

Cet avenant, signé le 1er mars 2005, prévoit la rémunération des sommes prêtées ou empruntées au taux d'intérêt annuel de 4 % par an au lieu de 4,5 % auparavant.

A la clôture de l'exercice 2004/2005, le solde des avances de trésorerie consenties à la société OVERLAP FINANCE, S.A. par sa filiale s'élève à €. 426.234,08.

Au titre de cet exercice, les avances accordées ou perçues par la société OVERLAP FINANCE, S.A., rémunérées au taux d'intérêt annuel de 4 %, ont généré dans les comptes de la Société une charge financière nette d'un montant de €. 3.904.

Monsieur Georges HOROKS, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de votre Société, occupe les mêmes fonctions au sein de la société OVERLAP, S.A.

Monsieur Eric LIEURE, Administrateur de votre société, est Administrateur et Directeur général délégué de la société OVERLAP, S.A.

Madame Martine HOROKS est Administrateur des sociétés OVERLAP, S.A. et OVERLAP FINANCE, S.A.

**II. Convention de refacturation de frais de personnel et frais généraux conclue entre les sociétés OVERLAP FINANCE, S.A., OVERLAP, S.A., OVERLAP RESEAUX, S.A.S., OVERLAP MULTIMEDIA, S.A. et ADVANTEL CONSEIL, S.à r.l.**

Une convention de refacturation de frais de personnel et frais généraux du GROUPE OVERLAP a été signée par votre Société le 3 mars 2004.

Lors de sa séance du 25 février 2005, votre Conseil d'Administration a autorisé votre Société à résilier cette convention pour permettre la conclusion d'une nouvelle convention de refacturation des frais de personnel et frais généraux selon des modalités modifiées.

Cette convention, conclue le 4 mars 2005, prévoit d'une part, que OVERLAP, S.A. refacture aux autres Sociétés du Groupe dont OVERLAP FINANCE, S.A. les frais généraux qu'elle supporte pour leur compte, eu égard à la mise en commun des moyens techniques du Groupe, pris en charge par la société OVERLAP, S.A.

Cette convention prévoit également que votre Société refacture aux autres Sociétés du Groupe les charges de personnel qu'elle supporte pour leur compte, eu égard à la mise en commun des moyens humains du Groupe, pris en charge par la société OVERLAP FINANCE, S.A.

Enfin, cette convention prévoit également la refacturation de charges par certaines filiales.

Au titre de l'exercice 2004/2005, et conformément aux modalités de calcul définies dans cette convention de refacturation, la société OVERLAP FINANCE, S.A. a reconnu dans ses comptes :

- un produit de €. 1.315.881 hors taxes, correspondant à la facturation de personnel imputable à la société OVERLAP, S.A.,
- un produit de €. 115.453 hors taxes, correspondant à la facturation de personnel imputable à la société ADVANTEL CONSEIL S.à r.l.,
- un produit de €. 54.490 hors taxes, correspondant à la facturation de personnel imputable à la société OVERLAP RESEAUX, S.A.S.,
- Soit un produit total hors taxes de €. 1.485.824.

Par ailleurs, au titre de l'exercice 2004/2005, et conformément aux modalités de calcul définies dans cette convention de refacturation, la société OVERLAP FINANCE, S.A. a reconnu dans ses comptes :

- une charge de €. 19.501,05 hors taxes, correspondant à la facturation de frais généraux par la société OVERLAP RESEAUX, S.A.S.
- une charge de €. 124.427,94 hors taxes, correspondant à la facturation de frais généraux par la société OVERLAP, S.A.

Monsieur Georges HOROKS, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de votre Société, occupe les mêmes fonctions au sein des sociétés OVERLAP MULTIMEDIA, S.A. et OVERLAP, S.A. Il est Gérant de la société ADVANTEL CONSEIL, S.à r.l., et Président de la société OVERLAP RESEAUX, S.A.S.

Monsieur Eric LIEURE, Administrateur de votre société est Administrateur et Directeur Général Délégué de la société OVERLAP, S.A.

Madame Martine HOROKS est Administrateur des sociétés OVERLAP, S.A., OVERLAP FINANCE, S.A. et OVERLAP MULTIMEDIA, S.A.

Paris, le 1er juillet 2005  
Les Commissaires aux Comptes

**AUDIT & DIAGNOSTIC**  
Didier MICHEL

**EMMESSE CONSEIL ET AUDIT**  
Michel SUDIT

## **19.2. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DES ARTICLES L 225-40 ET L 225-42 DU CODE DE COMMERCE (EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 AVRIL 2004)**

MM. les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L 225-38 du Code de Commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'un exercice antérieur, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### **A. CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

##### ***I. Convention de trésorerie entre la société OVERLAP FINANCE, S.A. et la société ASSURANDCO, S.A.***

Au cours de l'exercice 2000/2001, votre Conseil d'Administration avait autorisé votre Société à consentir des avances de trésorerie à sa filiale, la société ASSURANDCO, S.A. L'application de cette convention signée le 23 mars 2001 s'est poursuivie au cours de cet exercice.

Au 30 avril 2004, le montant des avances de trésorerie consenties par OVERLAP FINANCE, S.A. à ASSURANDCO, S.A. s'élève à €. 18.868.

Au cours de cet exercice, votre Société a reconnu dans ses comptes un produit financier correspondant d'un montant de €. 527.

##### ***II. Convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune entre la société OVERLAP FINANCE, S.A. et la société ASSURANDCO, S.A.***

Le 18 avril 2002, votre Société avait consenti un abandon de créance d'un montant de €. 730.621,59 à sa filiale ASSURANDCO, S.A., assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Celui-ci est défini par la réalisation de bénéfices nets comptables par la société ASSURANDCO, S.A. à compter de la clôture de l'exercice 2002/2003, lequel entraînerait le remboursement de la créance abandonnée.

Au titre de l'exercice clos le 30 avril 2004, la clause de retour à meilleure fortune n'a pas été mise en œuvre.

##### ***III. Convention d'intégration fiscale avec les sociétés OVERLAP, S.A., ADVANTEL CONSEIL, S.à.r.l., et OVERLAP MULTIMEDIA, S.A.***

L'application de la convention d'intégration fiscale conclue entre les sociétés OVERLAP FINANCE, S.A., OVERLAP, S.A., ADVANTEL CONSEIL, S.à.r.l., et OVERLAP MULTIMEDIA, S.A. s'est poursuivie au cours de l'exercice 2003/2004.

#### **B. CONVENTIONS NON AUTORISEES PREALABLEMENT PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions visées à l'article L. 225-42 du Code de Commerce.

En application de l'article L. 225-40 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous indiquons que les conventions suivantes n'ont pu être autorisées par votre Conseil d'Administration du fait que tous les Administrateurs sont concernés et de l'interdiction faite dans ce cas par la Loi de participer au vote sur l'autorisation sollicitée.

##### ***I. Convention de compte courant entre la société OVERLAP FINANCE, S.A. et la société OVERLAP, S.A.***

Lors de sa séance du 23 février 2004, votre Conseil d'Administration a autorisé votre Société à modifier les conditions de rémunération prévues par la convention de compte courant signée le 29 mars 2002 avec sa filiale, la société OVERLAP, S.A.

Cet avenant, signé le 25 février 2004, prévoit la rémunération des sommes prêtées ou empruntées au taux d'intérêt annuel de 4,5 % par an au lieu de 5,5 % auparavant.

A la clôture de l'exercice 2003/2004, le solde des avances de trésorerie consenties par la société OVERLAP FINANCE, S.A. à sa filiale s'élève à €. 274.555.

Au titre de cet exercice, les avances accordées ou perçues par la société OVERLAP FINANCE, S.A., rémunérées au taux d'intérêt annuel de 4,5 %, ont généré dans les comptes de la Société un produit financier net d'un montant de €. 24.124.

Monsieur Georges HOROKS, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de votre Société, occupe les mêmes fonctions au sein de la société OVERLAP, S.A.

Monsieur Eric LIEURE, Administrateur de votre société, est Administrateur et Directeur général délégué de la société OVERLAP, S.A.

Madame Martine HOROKS est Administrateur des sociétés OVERLAP, S.A. et OVERLAP FINANCE, S.A.

***II. Convention de refacturation de frais de personnel et frais généraux conclue entre les sociétés OVERLAP FINANCE, S.A., OVERLAP, S.A., OVERLAP MULTIMEDIA, S.A., JEEVES FRANCE, S.A., ADVANTEL CONSEIL, S.à r.l., OVERLAP RESEAUX, S.A.S. et ORDALYS, S.A.S.***

Le 15 mars 2002, votre Conseil d'Administration avait autorisé votre Société à conclure une convention de refacturation de frais avec les autres filiales du GROUPE OVERLAP.

Lors de sa séance du 23 février 2004, votre Conseil d'Administration a autorisé votre Société à résilier cette convention conclue le 18 mars 2002 pour permettre la conclusion d'une nouvelle convention de refacturation des frais de personnel et frais généraux.

Cette convention, conclue le 3 mars 2004, prévoit d'une part, que OVERLAP, S.A. refacture aux autres Sociétés du Groupe dont OVERLAP FINANCE, S.A. les frais généraux qu'elle supporte pour leur compte, eu égard à la mise en commun des moyens techniques du Groupe, pris en charge par la société OVERLAP, S.A.

Cette convention prévoit également que votre Société refacture aux autres Sociétés du Groupe les charges de personnel qu'elle supporte pour leur compte, eu égard à la mise en commun des moyens humains du Groupe, pris en charge par la société OVERLAP FINANCE, S.A.

Au titre de l'exercice 2003/2004, et conformément aux modalités de calcul définies dans cette convention de refacturation, la société OVERLAP FINANCE, S.A a reconnu dans ses comptes :

- un produit de €. 675.410 hors taxes, correspondant à la facturation de personnel imputable à la société OVERLAP, S.A.,
- un produit de €. 55.051 hors taxes, correspondant à la facturation de personnel imputable à la société ADVANTEL CONSEIL S.à r.l.,
- un produit de €. 22.146 hors taxes, correspondant à la facturation de personnel imputable à la société OVERLAP RESEAUX, S.A.S.,
- un produit de €. 3.500 hors taxes, correspondant à la facturation de personnel imputable à la société ORDALYS, S.A.S.,
- Soit un produit total hors taxes de €. 756.107.

Par ailleurs, au titre de l'exercice 2003/2004, et conformément aux modalités de calcul définies dans cette convention de refacturation, la société OVERLAP FINANCE, S.A. a reconnu dans ses comptes une charge de €. 75.632 hors taxes, correspondant à la facturation de frais généraux par la société OVERLAP, S.A.

Monsieur Georges HOROKS, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de votre Société, occupe les mêmes fonctions au sein des sociétés OVERLAP MULTIMEDIA, S.A., OVERLAP, S.A. et JEEVES FRANCE, S.A. Il est Gérant de la société ADVANTEL CONSEIL, S.à r.l., et Président de la société OVERLAP RESEAUX, S.A.S.

Monsieur Eric LIEURE, Administrateur de votre société est Administrateur et Directeur Général Délégué de la société OVERLAP, S.A.

Madame Martine HOROKS est Administrateur des sociétés OVERLAP, S.A., OVERLAP FINANCE, S.A. et OVERLAP MULTIMEDIA, S.A.

Paris, le 22 juillet 2004

Les Commissaires aux Comptes

**AUDIT & DIAGNOSTIC**  
Didier MICHEL

**EMMESSE CONSEIL ET AUDIT**  
Michel SUDIT

### **19.3. RAPPORT SPECIAL ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L225-40 DU CODE DE COMMERCE (EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 AVRIL 2003 )**

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### ***1/ Convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune accordée à la société ASSURANDCO, S.A.***

Le 18 avril 2002, votre Société avait consenti à sa filiale ASSURANDCO, S.A. un abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Celle-ci est définie par la réalisation de bénéfices nets comptables par la société ASSURANDCO, S.A. à compter de la clôture de l'exercice 2002/2003.

Au titre de l'exercice clos le 30 avril 2003, la clause de retour à meilleure fortune n'a pas été mise en jeu.

Monsieur Georges HOROKS, Président et Directeur Général de votre Société, représente la société OVERLAP FINANCE, S.A. au Conseil d'Administration de la société ASSURANDCO, S.A.

Monsieur Eric LIEURE, membre du Conseil d'Administration de votre Société, est Administrateur et Directeur Général de la société ASSURANDCO, S.A.

#### ***2/ Convention de gestion de la trésorerie de la société ASSURANDCO, S.A.***

En application de la convention de gestion de trésorerie conclue au cours de l'exercice 2000/2001 entre les sociétés OVERLAP FINANCE, S.A. et ASSURANDCO, S.A., le solde de l'avance de trésorerie accordée par votre Société à sa filiale s'élève à 40.000 euros au 30 avril 2003.

En rémunération de cette avance, votre Société a reconnu dans les comptes de l'exercice 2002/2003 un produit financier de 2.868 euros hors taxes.

Monsieur Georges HOROKS, Président et Directeur Général de votre Société, représente la société OVERLAP FINANCE, S.A. au Conseil d'Administration de la société ASSURANDCO, S.A.

Monsieur Eric LIEURE, membre du Conseil d'Administration de votre Société, est Administrateur et Directeur Général de la société ASSURANDCO, S.A.

**3/ Convention d'intégration fiscale avec les sociétés OVERLAP, S.A., ADVANTEL CONSEIL, S.à r.l., OVERLAP DISTRIBUTION, S.à r.l. et NETCURSUS, S.A.**

L'application de la convention d'intégration fiscale conclue entre les sociétés OVERLAP FINANCE, S.A., OVERLAP, S.A., OVERLAP DISTRIBUTION, S.à r.l., ADVANTEL CONSEIL, S.à r.l. et NETCURSUS, S.A. s'est poursuivie au cours de l'exercice 2002/2003.

A ce titre, un produit de 94.371 euros hors taxes a été reconnu dans les comptes de votre Société au 30 avril 2003.

En raison de la cession par le Groupe de la société OVERLAP DISTRIBUTION, S.à r.l. au cours de l'exercice 2002/2003, cette société n'appartient plus au périmètre d'intégration fiscale au 30 avril 2003.

Monsieur Georges HOROKS, Président et Directeur Général de votre Société, est également Président et Directeur Général des sociétés OVERLAP, S.A. et NETCURSUS, S.A., et Gérant de la société ADVANTEL CONSEIL, S.à r.l.

Monsieur Eric LIEURE, membre du Conseil d'Administration de votre Société, est également Administrateur et Directeur Général Délégué de la société OVERLAP, S.A.

Monsieur Michel ROLLAND, membre du Conseil d'Administration de la société OVERLAP, S.A., représente cette société au Conseil d'Administration de la société NETCURSUS, S.A., dont M. Georges HOROKS, Président et Directeur Général de votre Société, est également Président et Directeur Général.

Madame Martine HOROKS, membre du Conseil d'Administration de la société OVERLAP FINANCE, S.A., occupe des fonctions identiques au sein des Conseils d'Administration des sociétés OVERLAP, S.A. et NETCURSUS, S.A.

**4/ Convention de compte courant entre la société OVERLAP FINANCE, S.A. et OVERLAP, S.A.**

L'application de la convention de compte courant entre les sociétés OVERLAP FINANCE, S.A. et OVERLAP, S.A. conclue au cours de l'exercice 2001/2002 s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 30 avril 2003.

A cette date, le solde des avances de trésorerie accordées par votre Société à sa filiale s'élève à 853.781 euros.

Au titre de cet exercice, les avances accordées ou perçues, rémunérées au taux d'intérêt annuel de 5,50 %, ont généré dans les comptes de la Société un produit financier de 27.245 euros et une charge financière de 3.899 euros.

Monsieur Georges HOROKS, Président et Directeur Général de votre Société, occupe des fonctions identiques dans la société OVERLAP, S.A.

Monsieur Eric LIEURE, membre du Conseil d'Administration de votre Société, est Administrateur et Directeur Général Délégué de la société OVERLAP, S.A.

Madame Martine HOROKS est membre des Conseils d'Administration des sociétés OVERLAP FINANCE, S.A. et OVERLAP, S.A.

Fait à Paris, le 15 septembre 2003

Les Commissaires aux Comptes

AUDIT & DIAGNOSTIC

Didier MICHEL

EMMESSE CONSEIL ET AUDIT

Michel SUDIT

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec ses participations non consolidées ou mises en équivalence.

### 1 Prêts et garanties données

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/04/05</b>	<b>30/04/04</b>	<b>30/04/03</b>
Garanties données aux sociétés non intégrées	230	0	0

### 2. Achats et ventes de biens et services

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/04/05</b>	<b>30/04/04</b>	<b>30/04/03</b>
Ventes	495	5	23
Achats	0	27	72
Charges financières	0	0	184

### 3. Créances et dettes réciproques

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/04/05</b>	<b>30/04/04</b>	<b>30/04/03</b>
Créances d'exploitation	734	6	0
Dettes d'exploitation	243	0	0
Créances financières	0	20	43

### 4. Rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/04/05</b>	<b>30/04/04</b>	<b>30/04/03</b>
Conseil d'Administration et Direction Générale	0	0	0

## **20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE**

### **20.1. COMPTES CONSOLIDES AU 30/04/2005**

#### **SOMMAIRE**

- I. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**
- II. BILAN CONSOLIDE**
- III. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**
- IV. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**
- V. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES**

## I. RAPPORT DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2005

MM. les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a respectivement été confiée par votre Assemblée Générale et par vos Statuts, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société OVERLAP FINANCE, S.A. relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

### II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.225-235, 2ème alinéa, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2 de l'annexe aux comptes consolidés expose le traitement comptable des écarts d'acquisition, lesquels sont amortis sur 10 ans selon le mode linéaire. Cette durée a été déterminée par la Direction du Groupe, à partir de critères objectifs, et reflète la durée estimée du retour sur les investissements réalisés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles, méthodes et principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable précisée ci-dessus et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première page du présent rapport.

### III. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport de gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 12 juillet 2005

Les Commissaires aux Comptes

AUDIT & DIAGNOSTIC

EMMESSE CONSEIL ET AUDIT

Didier MICHEL

Michel SUDIT

## II. BILAN CONSOLIDE

### ACTIF

( EN EUROS )		30/04/2005			30/04/2004
		BRUT	AMORTISS. ET PROV.	NET	NET
<b>Actif immobilisé</b>					
Immobilisations incorporelles	<i>Note 3.2</i>	435 487	(238 514)	<b>196 973</b>	207 004
Ecart d'acquisition	<i>Note 3.1</i>	2 775 522	(1 438 572)	<b>1 336 950</b>	1 587 373
Immobilisations corporelles	<i>Note 3.3</i>	967 193	(563 769)	<b>403 424</b>	432 088
Autres immobilisations financières	<i>Note 3.4</i>	161 038	(6 167)	<b>154 871</b>	159 914
Titres mis en équivalence		37 443		<b>37 443</b>	
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>4 376 683</b>	<b>(2 247 022)</b>	<b>2 129 661</b>	<b>2 386 379</b>
<b>Impôts différés (nets)</b>	<i>Note 3.8</i>	<b>16 519</b>		<b>16 519</b>	
<b>Actif circulant</b>					
Stocks	<i>Note 3.5</i>	1 212 453		<b>1 212 453</b>	7 681 449
Clients et comptes rattachés	<i>Note 3.6</i>	17 756 566	(103 640)	<b>17 652 926</b>	12 170 127
Autres créances	<i>Note 3.7</i>	2 104 633	(38 199)	<b>2 066 434</b>	2 841 332
Valeurs mobilières de placement				<b>0</b>	34 142
Disponibilités		1 050 343		<b>1 050 343</b>	174 342
<b>Total actif circulant</b>		<b>22 123 995</b>	<b>(141 839)</b>	<b>21 982 156</b>	<b>22 901 392</b>
Comptes de régularisation actif	<i>Note 3.9</i>	428 493		<b>428 493</b>	265 653
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>26 945 690</b>	<b>(2 388 861)</b>	<b>24 556 829</b>	<b>25 553 424</b>

**PASSIF**

( EN EUROS )

		<b>30/04/05</b>	<b>30/04/04</b>
Capital de l'entreprise mère consolidante	<i>Note 3.12</i>	<b>305 000</b>	305 000
Réserves consolidées		<b>2 083 950</b>	2 296 536
Résultat de l'exercice		<b>925 428</b>	87 376
<i>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</i>		<b>3 314 378</b>	2 688 912
Intérêts minoritaires		<b>(55 668)</b>	89 256
<b>Capitaux Propres</b>		<b>3 258 710</b>	<b>2 778 168</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<i>Note 3.13</i>	<b>251 679</b>	<b>205 301</b>
<b>Dettes financières à long terme</b>	<i>Note 3.14</i>	<b>599 277</b>	<b>28 383</b>
<b>Impôts différés nets</b>	<i>Note 3.8</i>	<b>0</b>	<b>3 673</b>
Emprunts et dettes financières à court terme	<i>Note 3.14</i>	<b>1 894 011</b>	4 055 490
Fournisseurs et comptes rattachés	<i>Note 3.15</i>	<b>12 050 995</b>	14 688 993
Dettes sur immobilisations		<b>0</b>	0
Dettes fiscales et sociales	<i>Note 3.16</i>	<b>5 165 846</b>	3 114 907
Autres dettes	<i>Note 3.18</i>	<b>411 141</b>	228 717
<b>Total dettes à court terme</b>		<b>19 521 993</b>	<b>22 088 107</b>
Produits constatés d'avance	<i>Note 3.19</i>	<b>925 170</b>	449 792
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>24 556 829</b>	<b>25 553 424</b>

### III. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

( EN EUROS )		30/04/2005	30/04/2004
Chiffre d'affaires	<i>Note 4.1</i>	81 489 242	50 103 815
Coût des ventes	<i>Note 4.1</i> -	62 088 878	- 35 772 875
<b>Marge brute</b>	<i>Note 4.1</i>	<b>19 400 364</b>	<b>14 330 940</b>
Subvention d'exploitation		14 346	14 178
Frais commerciaux, généraux et administratifs	<i>Note 4.2</i> -	17 132 125	- 13 425 020
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>2 282 585</b>	<b>920 098</b>
Charges et produits financiers	<i>Note 4.3</i> -	302 097	- 466 841
Pertes/Gains sur créances liées à des partic.		-	-
<b>Résultat courant des sociétés intégrées</b>		<b>1 980 488</b>	<b>453 257</b>
Charges et produits exceptionnels	<i>Note 4.4</i> -	47 781	24 363
Pertes/Gains sur créances liées à des partic.	<i>Note 4.4</i>	-	232 756
<b>Résultat net avant impôts et écart acquisition</b>		<b>1 932 707</b>	<b>710 376</b>
Quote part dans les sociétés mises en équivalence	-	11 557	-
Dotations aux amort. des écarts d'acquisition	-	277 552	- 273 700
Impôts sur les résultats	-	839 136	- 377 613
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>804 462</b>	<b>59 063</b>
Intérêts minoritaires	-	120 966	- 28 313
<b>Résultat net - part du groupe</b>		<b>925 428</b>	<b>87 376</b>
( EN EUROS )			
Résultat par action	<i>Note 3.12</i>		
Résultat net :			
- de base		92,54	8,74
- dilué		85,69	8,09
Nombre d'actions utilisé pour les calculs :			
- résultat de base		10 000	10 000
- résultat dilué		10 800	10 800

#### IV. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

( EN EUROS )

		30/04/2005	30/04/2004
<b>I - FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>			
<b>Résultat net - part du groupe</b>		<b>925 428</b>	<b>87 376</b>
Amortissements et provisions d'exploitation	Note 5.1	585 589	649 561
Transfert de charges		(211)	(2 595)
Variation des impôts différés		(26 604)	(39 759)
QP des sociétés mises en équivalence		11 557	
Intérêts minoritaires		(120 966)	(28 313)
Gain/Perte sur cession d'actifs immobilisés		14 089	(4 547)
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>		<b>1 388 882</b>	<b>661 723</b>
Variation des stocks et en cours		6 472 879	(4 194 700)
Variation des créances clients et comptes rattachés		(5 498 382)	5 382 470
Variation des fournisseurs et comptes rattachés		(2 637 998)	(9 915 567)
Variation des autres créances et dettes		3 269 015	(2 161 534)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	Note 5.3	<b>1 605 514</b>	<b>(10 889 331)</b>
<b>Flux nets de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>2 994 396</b>	<b>(10 227 608)</b>
<b>II - FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (hors fonds commercial)		(175 302)	(208 842)
Acquisition de fonds de commerce			(85 000)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles (hors fonds commercial)			195 157
Incidence des variations de périmètres	Note 5.2	(37 443)	(499 826)
Variation des immobilisations financières		(1 124)	(54 224)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>(213 869)</b>	<b>(652 735)</b>
<b>III - FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>			
Remboursements d'emprunts		(501 428)	(694 387)
Augmentation des emprunts		1 890 000	
Augmentations de capital en numéraire			
Dividendes versés aux actionnaires (de la société mère)		(350 000)	(150 000)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(426)	(505)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>1 038 146</b>	<b>(844 892)</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>3 818 673</b>	<b>(11 725 235)</b>
<b>Incidence des variations de cours de devises</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Disponibilités et équivalents, à l'ouverture	Note 5.4	(3 415 293)	8 309 942
Variation de la trésorerie		3 818 673	(11 725 235)
Incidence des variations de cours de clôture		0	0
Disponibilités et équivalents, à la clôture	Note 5.4	403 380	(3 415 293)

## V. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

A la demande de l'Autorité des Marchés Financiers, des compléments d'informations ont été apportés à ces annexes. Ces modifications sont indiquées par des \*.

### 1 - GENERALITES

#### 1.1 CONSTITUTION DU GROUPE

La société OVERLAP, S.A. a été créée en juillet 1992 avec pour activité la distribution de matériel micro-informatique. La société a connu une croissance très significative depuis 1998 en raison d'une réorientation de son activité autour de la vente des infrastructures informatiques dédiées aux grandes entreprises notamment les grands systèmes IBM :

Evènements marquants depuis la création d'OVERLAP :

1996 :

- Overlap devient « agent IBM » pour les logiciels mainframe S/390.

1997 :

- IBM décide de commercialiser une partie de ses serveurs mainframe S/390 à travers un réseau de partenaires commerciaux. Choisi par IBM, OVERLAP devient l'un des tout premiers d'entre eux à revendre des mainframe S/390.

1999 :

- Création de la holding OVERLAP FINANCE laquelle rachète aux deux principaux actionnaires la majorité des actions qu'ils détenaient dans OVERLAP.
- Création de la société OVERLAP DISTRIBUTION, filiale à 100% de la société OVERLAP FINANCE.
- Lancement de la stratégie e-mainframe et e-storage. OVERLAP déploie une stratégie de valeur ajoutée autour du mainframe, en faisant la promotion du mainframe en tant que plate-forme de prédilection pour les nouvelles applications orientées e-business.

2000 :

- OVERLAP démarre une activité de stockage « open ».

2001 :

- OVERLAP devient le premier partenaire commercial d'IBM en zSeries (ex S/390) et lance la commercialisation des serveurs UNIX IBM pSeries.
- OVERLAP développe son pôle services en acquérant la totalité des parts de la société de services ADVANTEL CONSEIL, S.à r.l.
- Création par OVERLAP DISTRIBUTION de la filiale NETCURSUS.
- La société mère OVERLAP FINANCE, S.A. cède sa participation dans la filiale OVERLAP DISTRIBUTION, S.à r.l. à la filiale OVERLAP, S.A. Cette dernière effectue un apport partiel d'actif de son activité micro-informatique au profit d'OVERLAP DISTRIBUTION.

2002 :

- La filiale OVERLAP DISTRIBUTION cède sa participation dans la filiale NETCURSUS à OVERLAP.
- OVERLAP se transforme de plus en plus en intégrateur. Fort investissement dans l'activité réseaux et développement de nouvelles lignes d'activités.

2003 :

- OVERLAP crée la société OVERLAP RESEAUX avec une détention majoritaire. Cette dernière acquiert la quasi-totalité des parts de la société ORDALYS, S.à.r.l., qui a été transformée en date du 29 avril 2003 en S.A.S. Au 30 avril 2004, la filiale OVERLAP RESEAUX a acquis 1% des parts de la société ORDALYS amenant son pourcentage de détention à 100% avant d'être intégrée à OVERLAP RESEAUX par transmission universelle de patrimoine le 1<sup>er</sup> mai 2004.
- Cession de la filiale OVERLAP DISTRIBUTION (activité micro informatique) à MOTILOGIE la sortant du périmètre du groupe.

2004 :

- OVERLAP RESEAUX rachète les fonds de commerce des sociétés E-TECHNOLOGIES et VIRTUAL COMPUTER pour respectivement 13.000 € et 72.000 €. Démarrage de l'activité d'ASP et des services managés.
- ADVANTEL CONSEIL acquiert la totalité des actions de la société JEEVES France et crée un centre de formation.

2005 :

- Création de la société ADITU (conception, réalisation et exploitation d'une plate-forme mutualisée de services numériques) basée dans le pays basque. OVERLAP RESEAUX détient 49% du capital.
- OVERLAP se voit décerner 2 Beacon Awards par IBM en Stockage et environnement Serveur Mainframe (parmi les 3 meilleurs partenaires mondiaux).

## **1.2 HISTORIQUE**

Afin de mieux refléter les opérations relatives à la constitution du groupe en 1999, l'écart d'acquisition relatif à l'entrée dans le périmètre du groupe, intervenue sur le premier semestre 1999 concernant la société OVERLAP a été comptabilisé et amorti selon la méthode linéaire sur une durée de dix ans, à compter de sa date d'entrée dans le Groupe, soit le 1<sup>er</sup> avril 1999.

De même, les écarts d'acquisition relatifs aux entrées dans le périmètre du groupe existant, intervenues sur le premier semestre 2001 concernant la société ADVANTEL CONSEIL, S.à.r.l., début 2003 concernant la société ORDALYS, S.à.r.l. et fin 2004 concernant la société JEEVES France S.A. ont été comptabilisés et amortis selon la méthode linéaire sur une durée de dix ans, à compter de leur date d'entrée dans le Groupe, soit respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et le 30 avril 2004.

## **1.3 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET PRINCIPAUX EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LE 30 AVRIL 2004**

1 – Faits marquants de l'exercice

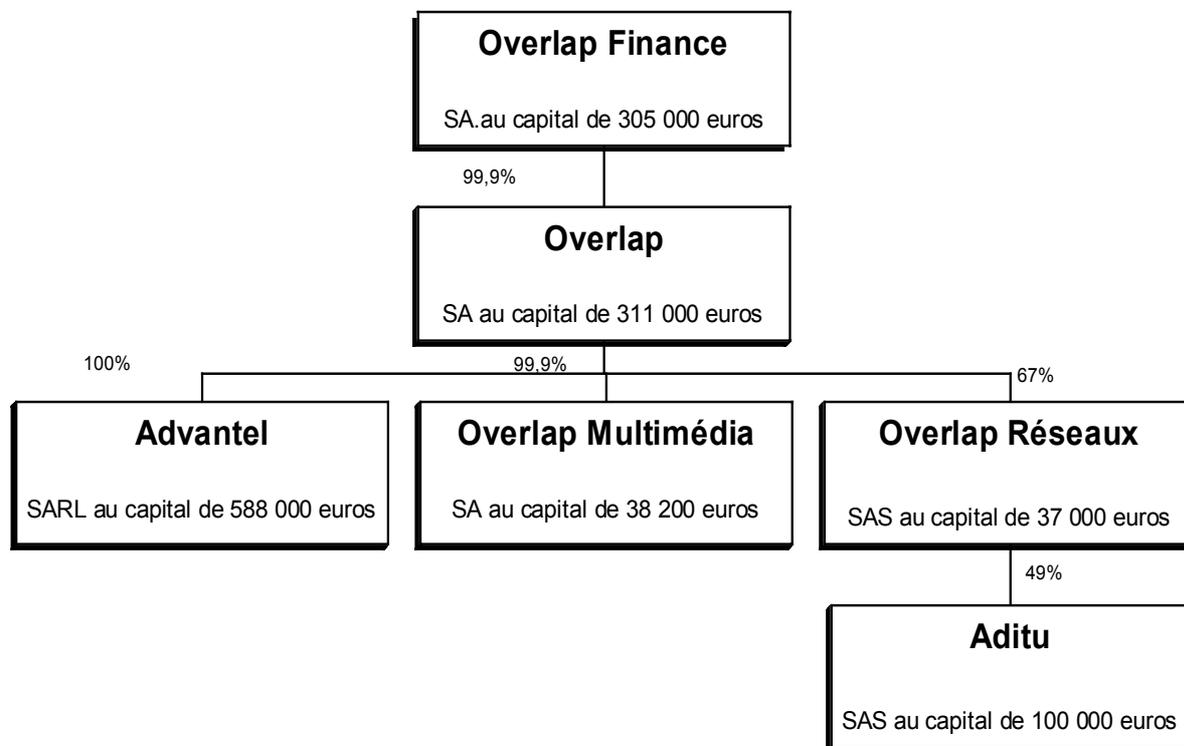
- Le 1<sup>er</sup> mai 2004, une transmission universelle de patrimoine a été réalisée entre la société JEEVES France S.A. et la société ADVANTEL S.à.R.L., seule actionnaire. Cette décision a été prise par une assemblée générale extraordinaire de la société ADVANTEL S.à.R.L. en date du 17/05/04.
- Le 1<sup>er</sup> mai 2004, une transmission universelle de patrimoine a été réalisée entre la société ORDALYS S.A.S. et la société OVERLAP RESEAUX S.A.S., seule actionnaire. Cette décision a été prise par une assemblée générale extraordinaire de la société OVERLAP RESEAUX en date du 27/05/04.
- En juin 2004, la société OVERLAP S.A. a acquis 15% complémentaires dans sa participation dans la société OVERLAP RESEAUX S.A.S. l'amenant à un taux de contrôle de 67%.
- La société ADITU, dont OVERLAP RESEAUX détient 49% du capital, a été créée en décembre 2004. Son activité consiste à gérer une délégation de service public de conception, réalisation, financement, exploitation et commercialisation d'une plate-forme de services numériques supportée par des équipements mutualisés, et hébergée sur la technopole d'Izarbel Côte Basque.

2 – Evènements postérieurs à la date d'arrêté des comptes<sup>1</sup>

- Aucun.

---

<sup>1</sup> Overlap a procédé à trois acquisitions.

**1.4 ORGANIGRAMME, PERIMETRE AU 30 AVRIL 2005 ET METHODES DE CONSOLIDATION****GROUPE OVERLAP**

Les sociétés significatives contrôlées exclusivement sont consolidées par intégration globale (en milliers d'euros)

Société	Forme juridique	Adresse	N° SIREN	Capital social	Capitaux propres autre que le capital	Résultat du dernier exercice	Méthode	% d'intérêt
OVERLAP FINANCE	S.A.	11, avenue Dubonnet – 92407 COURBEVOIE	422 313 627	305	1 950	129	SC	-
OVERLAP	S.A.	Idem	388 098 972	311	3 560	1 762	IG	99,90 %
ADVANTEL CONSEIL	S.à R.L.	Idem	424 952 125	588	(486)	65	IG	99,90%
OVERLAP MULTIMEDIA	S.A.	Idem	435 170 634	38	(84)	(10)	IG	99,74 %
OVERLAP RESEAUX	S.A.S	Idem	445 078 736	37	(634)	(453)	IG	66,93%
ADITU	S.A.S	Maison du Parc Technopole d'Izarbel 64210 BIDART	480 647 007	100	559	(35)	ME	32,80%

(SC : société consolidante ; IG : Intégration globale : ME : Mise en équivalence)

La société ADITU est consolidée à partir d'une situation intermédiaire comptable arrêtée au 30 avril 2005 ; le premier exercice sera clos le 31 décembre 2005.

\* La société ASSURANDCO a été sortie du périmètre du Groupe par la cession totale des actions au 29 avril 2005.

## 2- PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France et notamment le règlement 99-02 du Comité de réglementation comptable du 29 avril 1999. Les méthodes préférentielles sont appliquées.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques et les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### ECARTS D'ACQUISITION :

Lors de la première consolidation d'un filiale, l'écart de première consolidation (différence entre le prix d'acquisition et la quote-part des capitaux propres retraités de la société à date d'acquisition) est affecté aux postes appropriés du bilan consolidé. Le solde non affecté constitue l'écart d'acquisition, actif ou passif, qui est amorti sur le mode linéaire sur la durée utile de l'investissement évaluée en fonction de l'intérêt stratégique et des perspectives de rentabilité de l'acquisition. Cette durée est de 10 ans.

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Les immobilisations incorporelles sont constituées de licences d'utilisation de logiciels et de fonds de commerce. Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire :

- Logiciels : 1 an
- Fonds de commerce : 10 ans

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Agencements des locaux et installations : 10 ans
- Matériel de transport : 4 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans

En application du règlement CRC 99-02, les biens acquis sous forme de crédit-bail sont retraités afin de refléter leur coût d'acquisition en immobilisations et dettes financières. Ces biens sont amortis au même rythme que les immobilisations de même nature acquises directement.

### PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat (hors frais accessoires) Une éventuelle provision pour dépréciation des titres de participation inscrits à l'actif du bilan est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'utilité de ces titres, estimée par la direction de la société, apparaît inférieure à leur coût d'acquisition. L'estimation par la direction du groupe de la valeur d'utilité de chacune de ses filiales est fondée sur leurs perspectives de rentabilité à court terme et moyen terme. Ces prévisions tiennent compte des mesures mises en œuvre au sein de ces sociétés, visant notamment à développer leurs chiffres d'affaires et à maintenir le niveau de leurs coûts d'exploitation.

### STOCKS

Les stocks sont valorisés au coût d'acquisition. Une éventuelle provision pour dépréciation est constituée pour couvrir tout excédent de la valeur comptable par rapport à la valeur nette de réalisation ou en l'absence de perspective d'utilisation.

### CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances identifiées comme douteuses font l'objet d'une provision spécifique, déterminée au cas par cas, en fonction des garanties et des risques estimés. Le groupe utilise pour ses filiales OVERLAP S.A. et ADVANTEL CONSEIL, S.à.R.L. les services d'affacturage. Les factures clients sont ainsi soldées dès réception du règlement du factor. Le montant des factures encaissées par la Société mais non encore recouvrées par le factor à la clôture figure en engagements hors bilan.

### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

### **ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE ET ASSIMILES**

Les engagements de retraite font l'objet d'une évaluation, selon la méthode rétrospective (Conforme à la norme IAS 19 « Projected Unit Credit Method »)

Cette méthode détermine le coût des prestations attribuables aux bénéficiaires d'un régime au titre des années de services effectuées jusqu'à la date de l'évaluation de l'engagement (la date de clôture). Le coût des prestations constituées ainsi calculé est ensuite modulé en fonction des hypothèses de mortalité et de rotation du personnel, d'une probabilité de départ à 65 ans et de la politique salariale.

Ces engagements font l'objet d'une provision comptabilisée en provision pour risques et charges.

### **TRAITEMENT DES IMPOTS DIFFERES**

Les impôts différés sont calculés par entité fiscale. Ils sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur à la clôture. Les impôts différés actif ne sont constatés sur des pertes fiscales reportables que s'il est probable que les entités pourront les récupérer sur un horizon de temps déterminé.

### **OPERATIONS PROPRES A L'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES**

Les comptes réciproques et les opérations réalisées à l'intérieur du groupe entre sociétés intégrées ont été ajustées et éliminées en totalité.

### **\* RESULTAT PAR ACTION**

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net revenant à l'entreprise consolidante par le nombre moyen pondéré d'actions au cours de l'exercice (Avis n° 27 de l'OEC).

Le calcul du résultat net dilué par action est semblable au calcul du résultat net de base par action. Le résultat net de l'exercice (part du groupe) et le nombre moyen pondéré d'actions doivent être néanmoins ajustés de l'impact maximal des instruments dilutifs en actions ordinaires (Avis n° 27 de l'OEC).

### 3 - NOTES SUR LE BILAN (EN EUROS)

#### 3.1 Ecart d'acquisition par société

	Ecart d'acquisition	Amortissement Cumulé 30/04/2004	Dotation 04/05	Amortissement Cumulé 30/04/2005	Valeurs nettes 30/04/2005
OVERLAP	2 053 658	1 043 943	205 366	1 249 309	804 349
ADVANTEL	222 562	69 860	22 256	92 116	130 446
OVERLAP RESEAUX *	499 302	47 217	49 930	97 147	402 155
<b>Ecarts d'acquisitions net</b>	<b>2 775 522</b>	<b>1 161 020</b>	<b>277 552</b>	<b>1 438 572</b>	<b>1 336 950</b>

\* Un écart d'acquisition complémentaire a été constaté au cours de l'exercice sur OVERLAP RESEAUX pour un montant de 27 129 €. Cet écart est amorti sur 10 ans et a généré au 30/04/2005 un amortissement de 2 713 €.

#### 3.2 Immobilisations incorporelles

En euros	BRUT 30/04/2004	Variation de périmètre	Acquisition	Cession	BRUT 30/04/2005
Logiciels	184 016	-	44 414	-	228 430
Fonds commercial	204 253	-	-	-	204 253
Autres immo. Incorp.	2 804	-	-	-	2 804
<b>Total immobilisations incorporelles brut</b>	<b>391 073</b>	-	<b>44 414</b>	-	<b>435 487</b>

En euros	Amortissement 30/04/2004	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Amortissement 30/04/2005
Logiciels	171 043	-	34 020	-	205 063
Fonds commercial	13 026	-	20 425	-	33 451
Autres immo. Incorp.	-	-	-	-	-
<b>Total amortissement des immob. incorpor.</b>	<b>184 069</b>	-	<b>54 445</b>	-	<b>238 514</b>

### 3.3 Immobilisations corporelles

En euros	BRUT 30/04/04	Variation de périmètre	Acquisition	Cession	BRUT 30/04/05
Agencements	229 547	-	58 897	- 685	287 758
Matériel de bureau et informatique	182 064	-	24 365	-	206 429
Mobilier	102 581	-	20 813	-	123 394
Immob. en crédit bail	380 735	-	26 814	- 57 937	349 612
<b>Total immobilisations corporelles brut</b>	<b>894 927</b>	-	<b>130 888</b>	- <b>58 622</b>	<b>967 193</b>

En euros	Amortissement 30/04/2004	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Amortissement 30/04/2005
Agencements	42 374	-	25 271	- 183	67 462
Matériel de bureau et informatique	130 397	-	32 533	-	162 930
Mobilier	38 637	-	11 673	-	50 310
Immob. en crédit bail	251 431	-	81 677	- 50 041	283 067
<b>Total amortissement des immobilisations corpor.</b>	<b>462 839</b>	-	<b>151 154</b>	- <b>50 224</b>	<b>563 769</b>

- Incidence du retraitement des crédits baux sur le résultat et les réserves :

En euros	Immobilisations nettes	Emprunts	CCA	Impôts différés passifs	Impact sur le résultat	Impact sur les réserves
30/04/2005	+ 66 545	+ 53 929	+ 762	+ 4 069	- 28 300	+ 36 084

- Loyers de crédit baux restant à échoir par échéance :

En euros	am-06			am-07			am-08		
	Remboursement capital	Intérêts	loyers	Remboursement capital	Intérêts	loyers	Remboursement capital	Intérêts	Loyers
<b>TOTAL</b>	<b>25 963</b>	<b>1 659</b>	<b>27 622</b>	<b>22 093</b>	<b>809</b>	<b>22 902</b>	<b>5 873</b>	<b>43</b>	<b>5 916</b>

**3.4 Immobilisations financières**

En euros	BRUT 30/04/04	Variation de périmètre	Acquisition	Cession	BRUT 30/04/05
Participation	13 588	-	-	13 588 *	-
Autres titres immobilisés	13 667	-	-	-	13 667
Prêts	51 000	-	12 000	25 548	37 452
Dépôts et cautionnements versés	95 247	-	108 070	93 398	109 919
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>173 502</b>	-	<b>120 070</b>	- <b>132 534</b>	<b>161 038</b>

En euros	Provision 30/04/2004	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Provision 30/04/2005
Participation	13 588	-	-	13 588	-
Autres titres immobilisés	-	-	6 167	-	6 167
<b>Total provision des immob. financières</b>	<b>13 588</b>	-	<b>6 167</b>	- <b>13 588</b>	<b>6 167</b>

\* Cession des titres ASSURANDCO

**3.5 Stocks et en-cours**

En euros	<u>30/04/2005</u>	<u>30/04/2004</u>
Stocks de marchandises	1 212 453	7 685 332
En cours de services	-	-
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>1 212 453</b>	<b>7 685 332</b>
Provision s/ en-cours	-	3 883
<b>TOTAL NET</b>	<b>1 212 453</b>	<b>7 681 449</b>

**3.6 Créances clients et comptes rattachés**

En euros	<u>30/04/2005</u>	<u>30/04/2004</u>
Clients	16 101 592	11 160 332
Clients douteux	123 582	100 335
Clients effets à recevoir	39 432	-
Clients factures à établir	1 491 960	997 517
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>17 756 566</b>	<b>12 258 184</b>
Provision pour dépréciation des clients	- 103 640	- 88 056
<b>TOTAL NET</b>	<b>17 652 925</b>	<b>12 170 128</b>

### 3.7 Autres créances

En euros	<u>30/04/2005</u>	<u>30/04/2004</u>
Fournisseurs débiteurs	32 467	-
Fournisseurs avoirs à recevoir	325 287	639 572
Personnel	26 966	14 188
Etat et collectivités	610 963	1 570 786
Groupe et associés	170 274	176 721
FACTOR	789 772	274 735
Créances sur cessions d'immobilisations	142 487	145 263
Créances sur minoritaires *	6 135	8 656
Débiteurs divers	282	27 826
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>2 104 633</b>	<b>2 857 747</b>
Provision pour dépréciation	- 38 199	- 16 415
<b>TOTAL NET</b>	<b>2 066 434</b>	<b>2 841 332</b>

\* Voir détail en note 3.17.

### 3.8 Impôts différés actifs et passifs

Leur composition par nature s'établit ainsi au 30 avril 2005 et sur une base d'un taux d'imposition retenu de 34,33%. L'impact net des impôts différés sur l'exercice est de + 27 K€. Ils se calculent sur la base du report variable.

	<u>30/04/2005</u>	<u>30/04/2004</u>
	En K€	En K€
Sur déficits reportables et amort. réputés différés	-	-
Sur différences temporaires	- 5 +	30
Sur écritures de consolidation	+ 34 +	9
<b>TOTAL IMPOTS DIFFERES ACTIF</b>	<b>+ 29 +</b>	<b>39</b>
Sur différences temporaires	-	-
Sur écritures de consolidation	- 3 -	43
<b>TOTAL IMPOTS DIFFERES PASSIF</b>	<b>- 3 -</b>	<b>43</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>+ 27 -</b>	<b>4</b>

### 3.9 Charges constatées d'avance

En euros	<u>30/04/2005</u>	<u>30/04/2004</u>
Sur locations	137 246	112 526
Assurances	12 089	26 366
Achats de marchandises	115 194	40 496
Maintenance & assistance	136 986	49 509
Autres	26 978	36 756
<b>TOTAL</b>	<b>428 493</b>	<b>265 653</b>

### 3.10 Charges différées

Les charges différées présentes dans les comptes sociaux des sociétés du groupe ont été annulées dans les comptes consolidés. L'impact dans les comptes consolidés est une diminution du poste actif Charges différées et résultat consolidé pour 7 782 €.

### 3.11 Echéance des créances et dettes

Ventilation des créances et dettes selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance (*en milliers d'euros*) :

<b>Créances</b>	Montant Brut	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
<hr/>			
- Créances de <i>l'actif immobilisé</i>			
Autres immobilisations financières	161	37	124
- Créances de <i>l'actif circulant</i>			
Créances clients et comptes rattachés	17 757	17 653	104
Autres créances	2 098	1 906	192
Charges constatées d'avance	428	428	-
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	20 444	20 024	420
	<hr/>	<hr/>	<hr/>

<b>Dettes</b>	Montant Brut	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
<hr/>			
Dettes auprès des établissements de crédit	2 439	1 872	567
Engagements de crédit bail	54	22	32
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 051	12 051	-
Dettes fiscales et sociales	5 166	5 166	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-
Autres dettes	411	411	-
Produits constatés d'avance	925	925	-
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	21 046	20 447	599
	<hr/>	<hr/>	<hr/>

### 3.12 Capital et primes

Au 30 avril 2005, le capital social de la société mère OVERLAP FINANCE s'élève à 305 000 euros et est composé de 10 000 actions de valeur nominale de 30,50 euros. Toutes les actions sont des actions ordinaires.

**3.13 Provisions pour risques et charges**

En euros	30/04/2004	Dotation	Reprise	30/04/2005
Provision pour litiges	45 900	50 907		96 807
Provision pour risques	-			-
Provision pour indemnités de licenciement	131 000	-	61 000	70 000
Provision pour indemnités de départ en retraite	28 401	56 471		84 872
<b>TOTAL</b>	<b>205 301</b>	<b>107 378</b>	<b>- 61 000</b>	<b>251 679</b>

\*Le calcul des engagements de retraite a été effectué par un organisme financier. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

Méthode de calcul utilisée :	Unités de crédit projetées (PUC)
Mode d'acquisition :	Prorata (Service proraté)
Personnel :	Ensemble des salariés des sociétés consolidées
Age de départ à la retraite (âge catégoriel) :	65 ans
Taux moyen de capitalisation net :	4.25%
Taux de progression des salaires :	2%

**3.14 Analyse des dettes financières**

En euros	Solde	1 an au plus	Plus d'1 an, - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Emprunts et dettes à + 1 ans à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes à - 1 ans à l'origine	1 792 397	1 225 247	567 150	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-	-	-
Emprunts en Crédit bail	53 929	21 802	32 127	-
Concours bancaire courant	646 963	646 963	-	-
<b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES</b>	<b>2 493 289</b>	<b>1 894 012</b>	<b>599 277</b>	<b>0</b>

**3.15 Fournisseurs et comptes rattachés**

En euros	30/04/2005	30/04/2004
Fournisseurs	10 836 778	13 534 319
Fournisseurs, effets à payer	-	-
Fournisseurs factures non parvenues	1 214 215	1 154 674
<b>TOTAL</b>	<b>12 050 993</b>	<b>14 688 993</b>

**3.16 Dettes fiscales et sociales**

En euros	30/04/2005	30/04/2004
Personnel et comptes rattachés	951 789	938 331
Sécurité sociale et organismes sociaux	1 074 725	898 399
Etat et collectivités	3 139 332	1 278 177
<b>TOTAL</b>	<b>5 165 846</b>	<b>3 114 907</b>

**3.17 Créances sur minoritaires \***

En euros au 30/04/2005	<u>OM</u>	<u>OR</u>	<u>TOTAL</u>
Capital restant à libérer	19 100	18 500	37 600
Capital restant à libérer part du groupe	- 19 070	- 12 395	- 31 465
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>6 105</b>	<b>6 135</b>

Il s'agit du détail d'une partie de la note 3.7 « Autres créances » correspondant au capital restant à libérer pour la part des minoritaires dans les sociétés OVERLAP MULTIMEDIA et OVERLAP RESEAUX. La part du capital restant à libérer part du groupe est neutralisée en consolidation.

**3.18 Autres dettes**

En euros	<u>30/04/2005</u>	<u>30/04/2004</u>
Clients créditeurs	12 418	5 698
Clients avoirs à établir	321 173	182 830
Factoring (Factobail, IFF <sup>1</sup> )	56 903	1 603
Débiteurs divers	20 647	38 586
<b>TOTAL</b>	<b>411 141</b>	<b>228 717</b>

**3.19 Produits constatés d'avance**

Ils concernent pour l'essentiel la part de facturation de maintenance et assistance couvrant la période postérieure au 30 avril 2005.

**3.20 Options de souscription d'achats d'actions**

L'Assemblée Générale d'Overlap Finance du 10/06/2002 a autorisé l'émission d'actions par la société à titre d'augmentation de capital résultant de la levée des options consenties dans la limite des 8% du dit capital. Un premier Conseil d'Administration en date du 23/09/2002 a arrêté le plan d'options de souscription d'actions portant sur 5% du capital. Un deuxième Conseil d'Administration en date du 15/11/2004 a arrêté le plan d'options de souscription d'actions portant sur 3% du capital restant à attribuer.

Nombre d'options autorisé par l'AGE (Base 8%)	Durée de l'autorisation de l'AGE	Date du CA ayant arrêté le plan d'options	Nombre d'options émises par le CA	Délai d'exercice des options	Prix de souscription des actions (Base 10 000 actions)	Prix de souscription pour une action	Date d'échéance des options
800	38 mois	23/09/02	500	1/10/06 au 30/09/09	4 573 470 €	457,35 €	30/09/09
		15/11/04	300	16/11/08 au 30/09/09	7 856 280 €	785,63 €	30/09/09

<sup>1</sup> IFF : IBM France Financement

## 4- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Analyse du chiffre d'affaires par métier, résultat par métiera) Chiffre d'affaires

En euros	30/04/2005	30/04/2004
Z series	47 697 346	27 153 694
Stockage	7 645 518	5 858 856
P series / Unix	8 175 975	5 991 856
Réseaux	1 753 444	928 386
X series	912 677	344 577
Ventes marchandises, hardware	66 184 960	40 277 369
Software *	3 303 516	1 238 446
Ventes marchandises, software *	3 303 516	1 238 446
Services	11 341 988	8 167 986
Commissions	594 372	408 473
Frais facturés	64 406	11 541
Prestations services	12 000 766	8 588 000
<b>TOTAL CA</b>	<b>81 489 242</b>	<b>50 103 815</b>

Ventilation par zone géographique	30/04/2005	Taux	30/04/2004	Taux
France	81 033 585	99,4%	49 385 714	98,6%
Exportations et livraisons intracommunautaires	455 657	0,6%	718 101	1,4%
<b>TOTAL CA</b>	<b>81 489 242</b>		<b>50 103 815</b>	

b) Marge brute par métiers

En euros	30/04/2005	30/04/2004
Marchandises, hardware	11 138 510	8 963 785
Marchandises, software	518 788	348 154
Services	7 743 066	5 019 001
<b>TOTAL</b>	<b>19 400 364</b>	<b>14 330 940</b>

**4.2. Frais commerciaux, généraux et administratifs**

	30/04/2005	30/04/2004	Variation
<b>(en euros)</b>			
Frais généraux	- 2 959 902	- 2 428 800	+22%
Charges de personnel	- 12 310 738	- 9 588 692	+28%
Impôts et taxes	- 1 536 842	- 1 034 496	+49%
Autres charges et produits opérationnels	- 9 186	- 8 848	+4%
Dotations nettes aux amort. et aux provisions	- 315 457	- 364 184	-13%
<b>Total</b>	<b>-17 132 125</b>	<b>- 13 425 020</b>	<b>+28%</b>

**4.3. Analyse du résultat financier**

Détail des charges financières	30/04/2005	30/04/2004
<b>(en euros)</b>		
Intérêts sur emprunts bancaires	33 661	18 409
Intérêts sur emprunts crédit bail	3 245	5 426
Agios bancaires	149 138	109 252
Intérêts s/ financement factor	21 737	32 671
Intérêts s/ financement IFF <sup>1</sup>	122 434	307 036
Intérêts s/ comptes courants	238	1 546
Pertes sur créances liées à des participations	-	-
Dot. Financières aux provisions	6 167	13 588
Autres	865	815
<b>Charges financières</b>	<b>337 485</b>	<b>488 743</b>

Détail des produits financiers	30/04/2005	30/04/2004
<b>(en euros)</b>		
Intérêts sur comptes courants	16 534	9 370
Produits nets sur cessions VMP	211	9
Gain de change	4 826	4 053
Rep. sur prov. Financières	13 588	1 911
Autres	229	6 559
<b>Produits financiers</b>	<b>35 388</b>	<b>21 902</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>- 302 097</b>	<b>- 466 841</b>

<sup>1</sup> IFF : IBM France Financement

**4.4 Analyse du résultat exceptionnel**

En euros	30/04/2005	30/04/2004
Pénalités et amendes	230	8 990
Abandons de créances	-	-
Régularisation comptes de tiers	20 789	10 946
Litiges	25 756	-
Autres	156	1 261
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>46 931</b>	<b>21 197</b>
Abandons de créances	-	232 756
Produits exceptionnels sur exercice antérieur	- 132	-
Régularisation comptes de tiers	12 546	41 013
Autres	825	-
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>13 238</b>	<b>273 769</b>
<b>Plus/Moins values de cessions</b>	<b>- 14 089</b>	<b>4 547</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- 47 781</b>	<b>257 119</b>

## 5- INFORMATIONS SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

### 5.1 Détail des amortissements et provisions

<b>En euros</b>	<b>30/04/2005</b>
+ Dotation aux amortissements ( immob. incorp et corp )	123 919
+ Dotation aux amortissements ( crédit bail )	81 677
Dotations aux amortissements sur immobilisations	<u>205 596</u>
+ Dotations aux provisions sur actif circulant	37 366
+ Dotations aux provisions pour risques & charges	137 379
+ Dotation aux amortissements ( écart acquisition )	277 553
- Reprises sur provisions d'exploitation	- 3 884
- Reprises sur provisions pour risques et charges	- 61 000
+ Dotations aux amortissements financiers	6 167
- Reprises sur provision financière	- 13 588
Dotations nette aux provisions	<u>379 993</u>
<b>Dotations nette aux provisions</b>	<u><u>585 589</u></u>

### 5.2 Détail des incidences sur variation de périmètre

<b>En euros</b>	<b>30/04/2005</b>
Titres mis en équivalence, ADITU	37 443
	<u>37 443</u>

**5.3 Détail de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité**

En euros	30/04/2004	30/04/2005	Variation
<b>I – Actif circulant ( brut )</b>			
Stocks	7 685 332	1 212 453	6 472 879
Clients	12 258 184	17 756 566	-5 498 382
Autres créances d'exploitation	2 857 747	2 104 633	753 114
Charges constatées d'avance	265 653	458 493	-192 840
<b>SOUS-TOTAL BESOINS</b>	<b>23 066 916</b>	<b>21 532 145</b>	<b>1 534 771</b>
<b>II - Dettes ( hors emprunts &amp; concours bancaires)</b>			
Fournisseurs	-14 688 993	-12 050 995	2 637 998
Dettes fiscales & sociales	-3 114 907	-5 165 846	-2 050 939
Autres dettes	-228 717	-411 141	-182 424
Produits constatés d'avance	-449 792	-925 170	-475 378
<b>SOUS-TOTAL RESSOURCES</b>	<b>-18 482 409</b>	<b>-18 553 152</b>	<b>-70 743</b>
Besoins en fonds de roulement	4 584 507	2 978 993	
Dégagements en fond de roulement			
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>			<b>1 605 514</b>

**5.4 Trésorerie nette**

	30/04/2005	30/04/2004
Valeurs mobilières de placements	-	34 142
Disponibilités	1 050 343	174 342
Concours bancaires courants	- 646 963	- 3 623 777
<b>Trésorerie nette</b>	<b>403 380</b>	<b>- 3 415 293</b>

## 6- AUTRES INFORMATIONS

### 6.1 Engagements hors bilan

*Observations (Montant en K€)*

#### **Engagements reçus**

Garantie du paiement des titres OVERLAP DISTRIBUTION (10 961 parts sociales) par nantissement des titres MOTILOGIE de M. GUINET (3 372 actions de MOTILOGIE S.A. soit 67,44% du capital) 142 K€

Clause de retour à meilleure fortune pour l'abandon de créance consenti à la société ISYSOFT sur les bénéfices nets comptables à compter de l'exercice 2003/2004. 35 K€

#### **Engagements donnés**

Garantie d'actif et de passif donnée par OVERLAP dans le cadre de la cession des titres OVERLAP DISTRIBUTION qu'elle détenait (Echéance 14/03/2006) 150 K€

\* Caution de la société OVERLAP pour le compte de la société ADVANTEL pour garantir une autorisation de découvert auprès d'une banque \* 300 K€

Nantissement de 52% des actions de la société OVERLAP RESEAUX (1 924 actions) auprès de la SOCIETE GENERALE comme garantie d'un prêt de 790 000 € pour une durée de 6 ans 20 K€

Créances cédées dans le cadre du Dailly et non échues à la clôture de l'exercice pour les banques BNP-PARIBAS, FORTIS et CCF. 2 337 K€

Créances payées par le factor et non encore recouvrées auprès des clients 1 188 K€

Autorisation donnée au président de prendre à bail commercial des locaux sis rue Paul Bert et rue du Moulin des Bruyères à Courbevoie 92400, pour le siège d'Overlap en remplacement de ceux actuellement occupés, pour une durée à déterminer et à des conditions de prix de marché, sous condition de l'acquisition par la SCI DU MOULIN DES BRUYERES desdits locaux. La SCI DU MOULIN DES BRUYERES et le groupe ayant des dirigeants communs.

**6.2 Effectifs**

<b>Effectif moyen du groupe</b>	<b>30/04/2005</b>	<b>30/04/2004</b>
Cadres	125	128
Employés	10	4
	—	—
	<b>135</b>	<b>132</b>

**6.3 Rémunération des dirigeants**

Le collège dirigeant comprend :

- Président du Conseil d'Administration et Directeur Général : M. Georges HOROKS
  - Directeur Général Délégué : M. Eric LIEURE
  - Administrateurs : M. Georges HOROKS, M. Eric LIEURE et Mme Martine HOROKS
- Au cours de l'exercice 2004-2005, leur rémunération collégiale s'élève à 322 K€.

**7- TABLEAU DE VARIATION DE LA SITUATION NETTE CONSOLIDEE**

<b>CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>RESERVES CONSO.</b>	<b>RESULTATS GROUPE</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Situation au 30/04/04</b>	305 000	2 296 536	87 376	<b>2 688 912</b>
<b>Affectation des résultats 30/04/04*</b>		- 262 624	- 87 376	- <b>350 000</b>
<b>Résultat 30/04/05</b>			925 428	<b>925 428</b>
<b>Variations de périmètre</b>		50 421		<b>50 421</b>
<b>Autres</b>		- 383		- <b>383</b>
<b>Situation au 30/04/2005</b>	<b>305 000</b>	<b>2 083 950</b>	<b>925 428</b>	<b>3 314 378</b>

\* Il s'agit de la distribution de dividendes effectuée au cours de l'exercice 2004-2005.

## 8- NOTES COMPLEMENTAIRES \*

Les informations suivantes sont communiquées à la demande de l'AMF.  
Ces informations seront reprises dans les annexes des comptes consolidés des prochains exercices.

### 8.1 Correction sur le tableau de flux de trésorerie (Notes 5.1 et 5.3)

Une erreur matérielle de présentation est présente dans ce tableau de l'annexe. Cet écart provient d'un retraitement sur les engagements de retraite n'ayant pas été imputé sur le tableau de flux de trésorerie.

Des charges d'assurances destinées à couvrir nos futurs engagements de retraite pour un montant de 30 000 € ont été passés en diminution de la provision pour engagements de retraite ; elles avaient été initialement passées en charges constatées d'avance.

Schéma de la première écriture

616xxx Assurances	30 000
486000 Charges constatées d'avance	30 000

Schéma de la seconde écriture

486000 Charges constatées d'avance	30 000
153000 Provision engagements retraite	30 000

Les informations indiquées dans les tableaux 5.1 et 5.3 auraient dû être ainsi rectifiées ainsi que le tableau de flux de trésorerie :

<b>En euros</b>	<b>30/04/2005</b>
+ Dotation aux amortissements ( immob. incorp et corp )	123 919
+ Dotation aux amortissements ( crédit bail )	81 677
<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations</i>	<b>205 596</b>
+ Dotations aux provisions sur actif circulant	37 366
+ Dotations aux provisions pour risques & charges	107 379
+ Dotation aux amortissements ( écart acquisition )	277 553
- Reprises sur provisions d'exploitation	- 3 884
- Reprises sur provisions pour risques et charges	- 61 000
+ Dotations aux amortissements financiers	6 167
- Reprises sur provision financière	- 13 588
<i>Dotations nette aux provisions</i>	<b>349 993</b>
<b>Dotations nette aux provisions</b>	<b>555 589</b>

En euros	30/04/2004	30/04/2005	Variation
<b>I – Actif circulant ( brut )</b>			
Stocks	7 685 332	1 212 453	6 472 879
Clients	12 258 184	17 756 566	-5 498 382
Autres créances d'exploitation	2 857 747	2 104 633	753 114
Charges constatées d'avance	265 653	428 493	-162 840
<b>SOUS-TOTAL BESOINS</b>	<b>23 066 916</b>	<b>21 502 145</b>	<b>1 564 771</b>
<b>II - Dettes ( hors emprunts &amp; concours</b>			
Fournisseurs	-14 688 993	-12 050 995	2 637 998
Dettes fiscales & sociales	-3 114 907	-5 165 846	-2 050 939
Autres dettes	-228 717	-411 141	-182 424
Produits constatés d'avance	-449 792	-925 170	-475 378
<b>SOUS-TOTAL RESSOURCES</b>	<b>-18 482 409</b>	<b>-18 553 152</b>	<b>-70 743</b>
Besoins en fonds de roulement	4 584 507	2 948 993	
Dégagements en fond de roulement			
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>			<b>1 635 514</b>

## 8.2 Complément d'informations sur l'impôts société

### a) Ventilation de l'impôt entre résultat courant et exceptionnel :

En euros	<u>30/04/2005</u>
Charges d'impôts sur résultat courant	855 302
Economie d'impôts sur résultat exceptionnel	- 16 166
<b>TOTAL</b>	<b>839 136</b>

### b) Ventilation entre impôts exigible et impôts différés :

En euros	<u>30/04/2005</u>	<u>30/04/2004</u>
Charges d'impôts exigible	865 740	313 771
Charges d'impôts différés	- 26 604	63 842
<b>TOTAL</b>	<b>839 136</b>	<b>377 613</b>

c) Tax Proof :

( En milliers d'euros )

		<u>30/04/2005</u>	
		BASE IS	IS
<b>Charges d'impôts théorique</b>	*	<b>1 933</b>	<b>654</b>
Différences temporaires	*	-17	-6
Charges définitivement non déductibles	*	115	39
Déficit non intégré OVERLAP RESEAUX	*	453	153
Autres retraitements, régularisation d'imposition,...	*	66	22
Contribution sociale (3,3% de l'I.S. au delà de 763 000 €)		-	3
<b>Charges d'impôts effective</b>		<b>2 550</b>	<b>865</b>

\* Taux d'imposition de 33,83% (IS à 33 1/3% et contribution additionnelle de 1,5%)

**8.3 Frais de recherche et développement**

Le groupe n'a pas de dépenses de frais de recherche et de développement dans le cadre de ses activités.

**8.4 Tableau des obligations contractuelles et autres engagements au 30 avril 2005**

Les engagements figurant dans cette note n'incluent pas les engagements indiqués dans la note relative aux « transactions avec les parties liées » (IAS24).

Les obligations contractuelles et les autres engagements au 30 avril 2005 sont les suivants (en milliers d'euros) :

		<b>Paiements / Engagements dûs par période</b>			
		<b>Total</b>	<b>A moins d'un an</b>	<b>D'un à cinq ans</b>	<b>A plus de cinq ans</b>
-	-				
-	<b>Voir note en annexe</b>				
<b>Obligations contractuelles</b>					
Dettes à long terme		691	124	567	-
Contrats de location		2 150	1 107	1 043	-
Contrats de crédit bail		54	25	29	-
<b>Autres engagements données</b>					
Garanties	6.1	470	450	20	-
Lignes de crédit	6.1	3 525	3 525	-	-
<b>Autres engagements reçues</b>					
Garanties	6.1	142	142	-	-

## **20.2. COMPTES CONSOLIDES AU 30/04/2004**

### **SOMMAIRE**

- I. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**
- II. BILAN CONSOLIDE**
- III. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**
- IV. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**
- V. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES**

## I. RAPPORT DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES EXERCICE CLOS LE 30/04/2004

MM. les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a respectivement été confiée par votre Assemblée Générale et par vos Statuts, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société OVERLAP FINANCE, S.A. relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

### II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.225-235, 2ème alinéa, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2.A de l'annexe aux comptes consolidés expose le traitement comptable des écarts d'acquisition, lesquels sont amortis sur 10 ans selon le mode linéaire. Cette durée a été déterminée par la Direction du Groupe, à partir de critères objectifs, et reflète la durée estimée du retour sur les investissements réalisés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles, méthodes et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable précisée ci-dessus et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Par ailleurs, nous avons également procédé conformément aux normes professionnelles applicables en France à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 22 juillet 2004

Les Commissaires aux Comptes

AUDIT & DIAGNOSTIC

EMMESSE CONSEIL ET AUDIT

Didier MICHEL

Michel SUDIT

## II. BILAN CONSOLIDE

### ACTIF

( EN EUROS )

DU 1<sup>ER</sup> MAI AU 30 AVRIL

		2004-2003			2003-2002
		BRUT	AMORTISS. ET PROV.	NET	NET
<b>Actif immobilisé</b>					
Immobilisations incorporelles	Note 3.2	391 073	(184 069)	<b>207 004</b>	133 328
Ecart d'acquisition	Note 3.1	2 748 393	(1 161 020)	<b>1 587 373</b>	1 847 407
Immobilisations corporelles	Note 3.3	894 927	(462 839)	<b>432 088</b>	549 750
Autres immobilisations financières	Note 3.4	173 502	(13 588)	<b>159 914</b>	96 395
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>4 207 895</b>	<b>(1 821 516)</b>	<b>2 386 379</b>	<b>2 626 880</b>
<b>Impôts différés (nets)</b>	Note 3.8	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>36 086</b>
<b>Actif circulant</b>					
Stocks	Note 3.5	7 685 332	(3 883)	<b>7 681 449</b>	3 490 632
Clients et comptes rattachés	Note 3.6	12 258 184	(88 057)	<b>12 170 127</b>	17 578 623
Autres créances	Note 3.7	2 857 747	(16 415)	<b>2 841 332</b>	1 556 955
Valeurs mobilières de placement		34 142		<b>34 142</b>	0
Autres valeurs disponibles		174 342		<b>174 342</b>	8 668 119
<b>Total actif circulant</b>		<b>23 009 747</b>	<b>(108 355)</b>	<b>22 901 392</b>	<b>31 294 329</b>
Comptes de régularisation actif	Note 3.9	265 653		<b>265 653</b>	212 022
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>27 483 295</b>	<b>(1 929 871)</b>	<b>25 553 424</b>	<b>34 169 317</b>

**PASSIF**

( EN EUROS )		2 004	2 003
Capital de l'entreprise mère consolidante	<i>Note 3.12</i>	<b>305 000</b>	305 000
Réserves consolidées		<b>2 296 536</b>	1 195 946
Résultat de l'exercice		<b>87 376</b>	1 252 629
<i>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</i>		<b>2 688 912</b>	2 753 576
Intérêts minoritaires		<b>89 256</b>	118 626
<b>Capitaux Propres</b>		<b>2 778 168</b>	<b>2 872 202</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<i>Note 3.13</i>	<b>205 301</b>	<b>93 466</b>
<b>Dettes financières à long terme</b>	<i>Note 3.14</i>	<b>28 383</b>	<b>445 968</b>
<b>Impôts différés nets</b>	<i>Note 3.8</i>	<b>3 673</b>	<b>0</b>
Emprunts et dettes financières à court terme	<i>Note 3.14</i>	<b>4 055 490</b>	1 066 692
Fournisseurs et comptes rattachés	<i>Note 3.15</i>	<b>14 688 993</b>	24 604 560
Dettes sur immobilisations	<i>Note 3.17</i>	<b>0</b>	483 718
Dettes fiscales et sociales	<i>Note 3.16</i>	<b>3 114 907</b>	3 126 286
Autres dettes	<i>Note 3.18</i>	<b>228 717</b>	796 513
<b>Total dettes à court terme</b>		<b>22 088 107</b>	<b>30 077 769</b>
Produits constatés d'avance		<b>449 792</b>	679 912
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>25 553 424</b>	<b>34 169 317</b>

### III. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

DU 1° MAI AU 30 AVRIL

( EN EUROS )

		2004-2003	2003-2002
Chiffre d'affaires	<i>Note 4.1</i>	50 103 815	61 299 722
Coût des ventes	<i>Note 4.1</i>	(35 772 875)	(46 344 190)
<b>Marge brute</b>	<i>Note 4.1</i>	<b>14 330 940</b>	<b>14 955 532</b>
Subvention d'exploitation		14 178	0
Frais commerciaux, généraux et administratifs	<i>Note 4.2</i>	(13 425 020)	(12 209 765)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>920 098</b>	<b>2 745 767</b>
Charges et produits financiers	<i>Note 4.3</i>	(466 841)	(385 256)
Pertes/Gains sur créances liées à des partic.	<i>Note 4.3</i>	0	(357 295)
<b>Résultat courant des sociétés intégrées</b>		<b>453 257</b>	<b>2 003 216</b>
Charges et produits exceptionnels	<i>Note 4.4</i>	24 363	138 260
Pertes/Gains sur créances liées à des partic.	<i>Note 4.4</i>	232 756	(26 618)
Quote part groupe sociétés cédées		0	(7 855)
<b>Résultat net avant impôts et écart acquisition</b>		<b>710 376</b>	<b>2 107 003</b>
Dotations aux amort. des écarts d'acquisition		(273 700)	(226 255)
Impôts sur les résultats		(377 613)	(658 038)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>59 063</b>	<b>1 222 710</b>
Intérêts minoritaires		(28 313)	(29 919)
<b>Résultat net - part du groupe</b>		<b>87 376</b>	<b>1 252 629</b>

( EN EUROS )

Résultat par action	<i>Note 3.12</i>		
Résultat net :			
- de base		9	125
Nombre d'actions utilisé pour les calculs :			
- résultat de base		10 000	10 000

#### IV. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

( EN EUROS ) DU 1<sup>ER</sup> MAI AU 30 AVRIL

		2004-2003	2003-2002
<b>I - FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>			
<b>Résultat net - part du groupe</b>		<b>87 376</b>	<b>1 252 629</b>
Amortissements et provisions d'exploitation	Note 5.1	649 561	548 709
Transfert de charges		(2 595)	(78 418)
Variation des impôts différés		(39 759)	(22 077)
Intérêts minoritaires		(28 313)	0
Gain sur cession d'actifs immobilisés		(4 547)	129 778
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>		<b>661 723</b>	<b>1 830 621</b>
Variation des stocks et en cours		(4 194 700)	(3 317 075)
Variation des créances clients et comptes rattachés		5 382 470	(2 632 129)
Variation des fournisseurs et comptes rattachés		(9 915 567)	13 493 587
Variation des autres créances et dettes	Note 5.3	(2 161 534)	1 673 262
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>		<b>(10 889 331)</b>	<b>9 217 645</b>
<b>Flux nets de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>(10 227 608)</b>	<b>11 048 266</b>
<b>II - FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (hors fonds commercial)		(208 842)	(340 815)
Acquisition de fonds de commerce		(85 000)	0
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles (hors fonds commercial)		195 157	98 573
Incidence des variations de périmètres	Note 5.2	(499 826)	47 305
Variation des immobilisations financières		(54 224)	0
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>(652 735)</b>	<b>(194 937)</b>
<b>III - FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>			
Remboursements d'emprunts		(694 387)	(2 508 676)
Augmentations de capital en numéraire		0	0
Dividendes versés aux actionnaires (de la société mère)		(150 000)	0
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(505)	0
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>(844 892)</b>	<b>(2 508 676)</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>(11 725 235)</b>	<b>8 344 653</b>
<b>Incidence des variations de cours de devises</b>			
<b>Incidence des variations de cours de devises</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Disponibilités et équivalents, à l'ouverture	Note 5.4	8 309 942	
Variation de la trésorerie		(11 725 235)	
Incidence des variations de cours de clôture		0	
Disponibilités et équivalents, à la clôture	Note 5.4	(3 415 293)	

## V. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

### 1 - GENERALITES

#### 1.1 CONSTITUTION DU GROUPE

La société OVERLAP, S.A. a été créée en juillet 1992 avec pour activité la distribution de matériel micro-informatique.

A partir de cette société, le groupe OVERLAP s'est développé en six étapes principales :

- ❑ Au début de l'exercice 1999 : La holding nouvellement créée OVERLAP FINANCE, S.A. acquiert des deux actionnaires fondateurs la majorité des actions qu'ils détenaient dans OVERLAP, S.A., et crée la société OVERLAP DISTRIBUTION, S.à r.l. filiale à 100% de la société OVERLAP FINANCE, S.A.,
- ❑ Au début de l'exercice 2001 : La filiale OVERLAP, S.A. acquiert la totalité des parts de la société de services ADVANTEL CONSEIL, S.à r.l. et création par OVERLAP DISTRIBUTION, S.à r.l. de la filiale NETCURSUS, S.A.,
- ❑ En septembre 2001 : La société mère OVERLAP FINANCE, S.A. cède sa participation dans la filiale OVERLAP DISTRIBUTION, S.à r.l. à la filiale OVERLAP, S.A. Cette dernière effectue un apport partiel d'actif de son activité micro-informatique au profit d'OVERLAP DISTRIBUTION, S.à r.l.,
- ❑ En décembre 2002 : La filiale OVERLAP DISTRIBUTION, S.à r.l. cède sa participation dans la filiale NETCURSUS, S.A. à OVERLAP, S.A., avant que cette dernière ne cède elle-même OVERLAP DISTRIBUTION, S.à r.l. le 14 février 2003 la sortant hors du périmètre du groupe,
- ❑ En début d'exercice 2003 : La filiale OVERLAP, S.A. crée la société OVERLAP RESEAUX, S.A.S. avec une détention majoritaire. Cette dernière acquiert la quasi-totalité des parts de la société ORDALYS, S.à r.l., qui a été transformée en date du 29 avril 2003 en S.A.S.
- ❑ En fin d'exercice 2004 : La filiale ADVANTEL CONSEIL, S.à r.l. acquiert la totalité des actions de la société JEEVES France S.A.

#### 1.2 HISTORIQUE

Afin de mieux refléter les opérations relatives à la constitution du groupe en 1999, l'écart d'acquisition relatif à l'entrée dans le périmètre du groupe, intervenue sur le premier semestre 1999 concernant la société OVERLAP a été comptabilisé et amorti selon la méthode linéaire sur une durée de dix ans, à compter de sa date d'entrée dans le Groupe, soit le 1<sup>er</sup> avril 1999.

De même, les écarts d'acquisition relatifs aux entrées dans le périmètre du groupe existant, intervenues sur le premier semestre 2001 concernant la société ADVANTEL CONSEIL, S.à r.l., début 2003 concernant la société ORDALYS, S.à r.l. et fin 2004 concernant la société JEEVES France S.A. ont été comptabilisés et amortis selon la méthode linéaire sur une durée de dix ans, à compter de leur date d'entrée dans le Groupe, soit respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et le 30 avril 2004.

#### 1.3 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET PRINCIPAUX EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LE 30 AVRIL 2004

##### 1 – Faits marquants de l'exercice

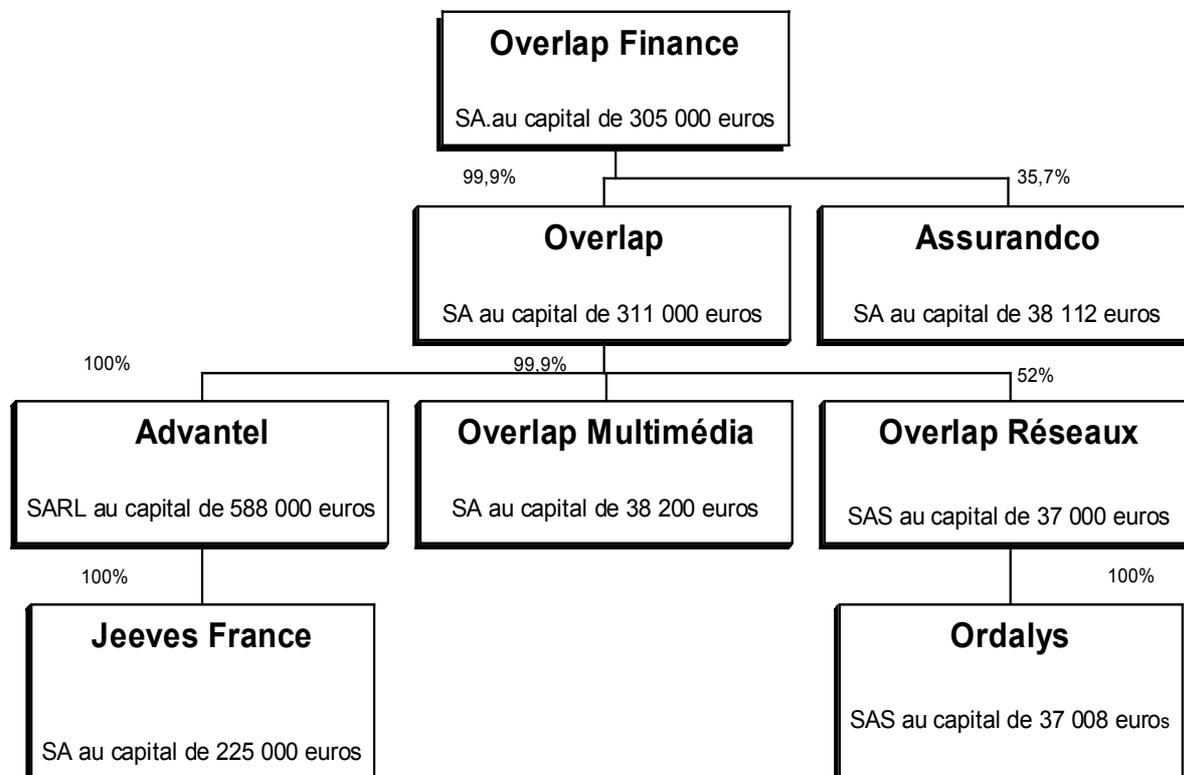
- Le 30 avril 2004, la filiale OVERLAP RESEAUX, S.A.S. a acquis 1% des parts de la société ORDALYS, S.à r.l. amenant son pourcentage de détention à 100%.
- La société OVERLAP RESEAUX S.A.S. a obtenu au cours de l'exercice les abandons de créances de la part de ses actionnaires minoritaires à hauteur de 225 908,33 €.
- Début 2004, la société OVERLAP RESEAUX S.A.S. a racheté les fonds de commerce des sociétés E-TECHNOLOGIES et VIRTUAL COMPUTER pour respectivement 13.000 € et 72.000 €.

- Le 19 février 2004, la filiale ADVANTEL CONSEIL, S.à.r.l. a acquis 100% des actions de la société JEEVES France S.A.

## 2 – Evènements postérieurs à la date d'arrêté des comptes

Depuis le 30 avril 2004, une transmission universelle de patrimoine est en cours de réalisation entre la société JEEVES France S.A. et la société ADVANTEL S.à.R.L., seule actionnaire. Cette décision a été prise par une assemblée générale extraordinaire de la société ADVANTEL S.à.R.L. en date du 17/05/04.

Depuis le 30 avril 2004, une transmission universelle de patrimoine est en cours de réalisation entre la société ORDALYS S.A.S. et la société OVERLAP RESEAUX S.A.S., seule actionnaire. Cette décision a été prise par une assemblée générale extraordinaire de la société OVERLAP RESEAUX en date du 27/05/04.

**1.4 ORGANIGRAMME, PERIMETRE AU 30 AVRIL 2004 ET METHODES DE CONSOLIDATION****GROUPE OVERLAP**

Les sociétés significatives contrôlées exclusivement sont consolidées par intégration globale (en milliers d'euros) :

Société	Forme juridique	Adresse	N° SIREN	Capital Social	Capitaux propres autre que le capital	Résultat du dernier exercice	Méthode	% d'intérêt
OVERLAP FINANCE	S.A.	11, avenue Dubonnet – 92407 COURBEVOIE	422 313 627	305	2 171	346	SC	-
OVERLAP	S.A.	Idem	388 098 972	311	2 224	734	IG	99,90 %
ADVANTEL CONSEIL	S.à R.L.	Idem	424 952 125	588	(550)	(100)	IG	99,90%
JEEVES France	S.A.	Idem	422 448 431	225	(170)	(43)	IG	99,90%
OVERLAP MULTIMEDIA	S.A.	Idem	435 170 634	38	(74)	(50)	IG	99,74 %
OVERLAP RESEAUX	S.A. S.	Idem	445 078 736	37	(171)	(114)	IG	51,94%
ORDALYS	S.A. S.	9, cite Leisnier – 92140 CLAMART	438 829 277	37	286	53	IG	51,94%

SC : société consolidante

IG : Intégration globale

Il est à noter que le périmètre de consolidation retenu ne correspond pas au périmètre juridique du groupe OVERLAP. En effet la société ASSURANDCO S.A. n'a pas été retenue dans le périmètre du fait de l'arrêt de son activité au cours de l'exercice 2004-2005.

<i>Société</i>	<i>Forme juridique</i>	<i>Adresse</i>	<i>N° SIREN</i>	<i>Capital Social</i>	<i>Capitaux propres autre que le capital</i>	<i>% d'intérêt</i>	<i>Détenu par</i>	<i>Valeur nette comptable des titres</i>	<i>Résultat du dernier exercice</i>	<i>Observations</i>
ASSURANDCO	S.A.	11, avenue Dubonnet – 92407 COURBEVOIE	432 868 878	38	(123)	35,70%	OVERLAP FINANCE	14	271	-

Les engagements Hors Bilan sont précisés pour ces deux sociétés dans la partie « Autres informations » (page 27).

## 2- PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés au 30 avril 2004 ont été établis en conformité avec les nouvelles règles et méthodes relatives aux comptes consolidés, et en particulier le règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

### **A . ECARTS D'ACQUISITION**

Les écarts d'acquisition, provenant de la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part de situation nette acquise sont amortis linéairement sur une durée de 10 ans.

### **B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels	: 1 an
- Fonds commercial	: 10 ans
- Agencements des locaux	: 10 ans
- Agencements et installations	: 10 ans
- Matériel de transport	: 3 et 4 ans
- Matériel de bureau et informatique	: 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau	: 5 à 10 ans

**Les immobilisations prises en crédit-bail sont retraitées et comptabilisées comme des immobilisations acquises en pleine propriété.**

### **C. PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une éventuelle provision pour dépréciation des titres de participation inscrits à l'actif du bilan est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'utilité de ces titres, estimée par la direction de la société, apparaît inférieure à leur coût d'acquisition.

L'estimation par la direction du groupe de la valeur d'utilité de chacune de ses filiales est fondée sur leurs perspectives de rentabilité à court terme et moyen terme. Ces prévisions tiennent compte des mesures mises en œuvre au sein de ces sociétés, visant notamment à développer leurs chiffres d'affaires et à maintenir le niveau de leurs coûts d'exploitation.

### **E. STOCKS**

Les stocks sont valorisés au coût d'acquisition.

Une éventuelle provision pour dépréciation est constituée pour couvrir tout excédent de la valeur comptable par rapport à la valeur nette de réalisation.

Une provision pour dépréciation des stocks est effectuée lorsque la valeur brute ainsi déterminée est supérieure à la valeur de réalisation du stock ou en l'absence de perspective d'utilisation.

### **F. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances identifiées comme douteuses font l'objet d'une provision spécifique, déterminée au cas par cas, en fonction des garanties et des risques estimés.

Le groupe utilise pour ses filiales OVERLAP S.A. et ADVANTEL CONSEIL, S.à r.l. les services d'affacturage. Les factures clients sont ainsi soldées dès réception du règlement du factor. Le montant des factures encaissées par la Société mais non encore recouvrées par le factor à la clôture figure en engagements hors bilan.

### **G. INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE**

Les engagements de retraite font l'objet d'une évaluation, selon la méthode prospective, tenant compte de l'estimation des droits acquis par le personnel au moment du départ en retraite en fonction de la règle d'acquisition des droits fixés par la convention collective. Cette évaluation prend en considération des hypothèses de mortalité et de rotation du personnel, ainsi qu'une probabilité de départ à 65 ans.

Cette provision a été comptabilisée en provision pour risque et charge dans les comptes consolidés.

#### **H. IMPOT SUR LES SOCIETES**

L'impôt courant comptabilisé en charges de l'exercice correspond à l'impôt effectivement dû au titre de la période.

Tous les impôts différés sont comptabilisés.

#### **I. OPERATIONS PROPRES A L'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES**

Les comptes réciproques et les opérations réalisées à l'intérieur du groupe entre sociétés intégrées ont été ajustées et éliminées en totalité.

#### **J. OPERATIONS DE CREDIT BAIL**

En application du principe de la prééminence de la réalité sur l'apparence juridique, les contrats de crédit-bail sont comptabilisés au bilan, sous forme d'une immobilisation corporelle et d'un emprunt correspondant ; au compte de résultat, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

Les redevances de crédit-bail initialement constatées dans les comptes de gestion sont neutralisées.

La fiscalité différée est retraitée sur la base d'un impôt sur les sociétés au taux normal de 33 1/3 % majoré de la contribution de 3%.

**3 - NOTES SUR LE BILAN (EN EUROS)****3.1 Ecart d'acquisition par société**

	<b>Ecart d'acquisition</b>	<b>Amortissement Cumulé 30/04/2003</b>	<b>Dotation 04/04</b>	<b>Amortissement Cumulé 30/04/2004</b>	<b>Valeurs nettes 30/04/2004</b>
OVERLAP	2 053 658	838 578	205 366	1 043 944	1 009 714
ADVANTEL	208 895	48 742	20 889	69 630	139 264
ORDALYS	472 173		47 217	47 217	424 956
JEEVES France	13 667		228	228	13 439
<b>TOTAL</b>	<b>2 748 393</b>	<b>887 320</b>	<b>273 700</b>	<b>1 161 020</b>	<b>1 587 373</b>

**3.2 Immobilisations incorporelles**

<b>En euros</b>	<b>BRUT 30/04/2003</b>	<b>Variation de périmètre</b>	<b>Acquisition</b>	<b>Cession</b>	<b>BRUT 30/04/2004</b>
Logiciels	162 903	2 301	46 194	- 27 382	184 016
Fonds commercial	119 253	-	85 000	-	204 253
Autres immo. Incorp.	2 804	-	-	-	2 804
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>284 960</b>	<b>2 301</b>	<b>131 194</b>	<b>- 27 382</b>	<b>391 073</b>

<b>En euros</b>	<b>Amortissement 30/04/2003</b>	<b>Variation de périmètre</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>Amortissement 30/04/2004</b>
Logiciels	151 632	2 301	24 814	- 7 704	171 043
Fonds commercial	-	-	13 026	-	13 026
Autres immo. Incorp.	-	-	-	-	-
<b>Total amortissement des immob. incorpor.</b>	<b>151 632</b>	<b>2 301</b>	<b>37 840</b>	<b>- 7 704</b>	<b>184 069</b>

### 3.3 Immobilisations corporelles

En euros	BRUT 30/04/03	Variation de périmètre	Acquisition	Cession	BRUT 30/04/04
Agencement des constructions	161 388	685	67 474		229 547
Matériel de transport	2 241			- 2 241	
Matériel de bureau et informatique	360 590	27 446	89 397	- 295 369	182 064
Mobilier	89 182	7 622	5 777		102 581
Immobilisations en crédit bail	547 519			- 166 784	380 735
<b>Total immob. corporelles</b>	<b>1 160 920</b>	<b>35 753</b>	<b>162 648</b>	<b>- 464 394</b>	<b>894 927</b>

En euros	Amortissement 30/04/2003	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Amortissement 30/04/2004
Agencement des constructions	22 031	137	20 206		42 374
Matériel de transport	177			- 177	
Matériel de bureau et informatique	220 434	15 152	49 823	- 155 012	130 397
Mobilier	28 052	1 793	8 792		38 637
Immobilisations en crédit bail	340 476		91 544	- 180 589	251 431
<b>Total amortissement des immobilisations corporelles</b>	<b>611 170</b>	<b>17 082</b>	<b>170 365</b>	<b>- 335 778</b>	<b>462 839</b>

Incidence du retraitement des crédits baux sur le résultat et les réserves :

En euros	Immobilisations nettes	Emprunts	Impôts différés passifs	Impact sur le résultat	Impact sur les réserves
30/04/2004	+ 128 826	+ 74 813	+ 18 691	- 47 739	+ 83 061

Loyers de crédit baux restant à échoir par échéance :

En euros	avr-05			avr-06			avr-07		
	Remboursement capital	Intérêts	loyers	Remboursement capital	Intérêts	loyers	Remboursement capital	Intérêts	Loyers
<b>TOTAL</b>	<b>46 452</b>	<b>2 119</b>	<b>48 560</b>	<b>12 474</b>	<b>336</b>	<b>12 810</b>	<b>15 908</b>	<b>105</b>	<b>16 013</b>

**3.4 Immobilisations financières**

En euros	BRUT 30/04/03	Variation de périmètre	Acquisition	Cession	Autres	BRUT 30/04/04
Participation	16 829			- 1 910	- 1 331	13 588
Autres titres immobilisés					13 667	13 667
Prêts			51 000			51 000
Dépôts et cautionnements versés	81 476	10 546	3 225			95 247
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>98 305</b>	<b>10 546</b>	<b>54 225</b>	<b>- 1 910</b>	<b>12 336</b>	<b>173 502</b>

En euros	Provision 30/04/2003	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Provision 30/04/2004
Participation	1 910	-	13 588	- 1 910	13 588
<b>Total provision des immob. financières</b>	<b>1 910</b>	<b>-</b>	<b>13 588</b>	<b>- 1 910</b>	<b>13 588</b>

**3.5 Stocks et en-cours**

En euros	<u>30/04/2004</u>	<u>30/04/2003</u>
Stocks de marchandises	7 685 332	3 490 632
En cours de services	-	-
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>7 685 332</b>	<b>3 490 632</b>
Provision s/ en-cours	- 3 883	-
<b>TOTAL NET</b>	<b>7 681 449</b>	<b>3 490 632</b>

**3.6 Créances clients et comptes rattachés**

En euros	<u>30/04/2004</u>	<u>30/04/2003</u>
Clients	11 160 332	16 090 156
Clients douteux	100 335	74 197
Clients effets à recevoir	-	-
Clients factures à établir	997 517	1 476 302
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>12 258 184</b>	<b>17 640 655</b>
Provision pour dépréciation des clients	- 88 057	- 62 032
<b>TOTAL NET</b>	<b>12 170 127</b>	<b>17 578 623</b>

**3.7 Autres créances**

<b>En euros</b>	<b><u>30/04/2004</u></b>	<b><u>30/04/2003</u></b>
Fournisseurs avoirs à recevoir	639 572	532 883
Personnel	14 188	10 574
Etat et collectivités	1 570 786	487 751
Groupe et associés	176 721	213 029
FACTOR	274 735	108 889
Créances sur cessions d'immobilisations	153 919	178 860
Débiteurs divers	27 826	27 152
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>2 857 747</b>	<b>1 559 138</b>
Provision pour dépréciation	- 16 415	- 2 183
<b>TOTAL NET</b>	<b>2 841 332</b>	<b>1 556 955</b>

**3.8 Impôts différés actifs et passifs**

Leur composition par nature s'établit ainsi au 30 avril 2004 et sur une base d'un taux d'imposition retenu de 34,33%. L'impact net des impôts différés sur l'exercice est de - 4 K€.

	<b><u>30/04/2004</u></b>	<b><u>30/04/2003</u></b>
	En K€	En K€
Sur déficits reportables et amort. réputés différés	-	-
Sur différences temporaires	29	26
Sur écritures de consolidation	9	24
<b>TOTAL IMPOTS DIFFERES ACTIF</b>	<b>39</b>	<b>50</b>
Sur écritures de consolidation	-43	-14
<b>TOTAL IMPOTS DIFFERES PASSIF</b>	<b>-43</b>	<b>-14</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>-4</b>	<b>36</b>

**3.9 Charges constatées d'avance**

<b>En euros</b>	<b><u>30/04/2004</u></b>	<b><u>30/04/2003</u></b>
Sur locations	112 526	81 645
Assurances	26 366	30 446
Achats de marchandises	40 496	19 025
Maintenance & assistance	49 509	29 130
Autres	36 757	51 776
<b>TOTAL</b>	<b>265 653</b>	<b>212 022</b>

**3.10 Charges différées**

Les charges différées présentes dans les comptes sociaux des sociétés du groupe ont été annulées dans les comptes consolidés.

L'impact dans les comptes consolidés est une diminution du poste actif Charges différées et résultat consolidé pour 10 376 €.

### **3.11 Echéance des créances et dettes**

Ventilation des créances et dettes selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance (*en milliers d'euros*) :

<b>Créances</b>	Montant Brut	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
<hr/>			
- Créances de <i>l'actif immobilisé</i>			
Autres immobilisations financières	174	79	95
- Créances de <i>l'actif circulant</i>			
Créances clients et comptes rattachés	12 258	12 170	88
Autres créances	2 857	2 841	16
Charges constatées d'avance	266	266	
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	15 555	15 356	199
<hr/> <hr/>			
<b>Dettes</b>	Montant Brut	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
<hr/>			
Dettes auprès des établissements de crédit	4 009	4 009	-
Engagements de crédit bail	75	47	28
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 689	14 689	-
Dettes fiscales et sociales	3 115	3 115	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-
Autres dettes	229	229	-
Produits constatés d'avance	450	450	-
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	22 567	22 539	28
<hr/> <hr/>			

### **3.12 Capital et primes**

Au 30 avril 2004, le capital social de la société mère OVERLAP FINANCE s'élève à 305 000 euros et est composé de 10 000 actions de valeur nominale de 30,50 euros. Toutes les actions sont des actions ordinaires.

**3.13 Provisions pour risques et charges**

En euros	30/04/2003	Dotation	Reprise	30/04/2004
Provision pour litiges	55 900		- 10 000	45 900
Provision pour indemnités de licenciement	29 400	131 000	- 29 400	131 000
Provision pour indemnités de départ en retraite	8 166	20 235		28 401
<b>TOTAL</b>	<b>93 466</b>	<b>151 235</b>	<b>- 39 400</b>	<b>205 301</b>

Les provisions pour risques et charges ont été estimées au mieux des risques connus à la date d'établissement des comptes.

**3.14 Analyse des dettes financières**

En euros	Solde	1 an au plus	Plus d'1 an, - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Emprunts et dette à + 1 ans à l'origine	385 262	385 262	-	-
Emprunts et dettes à - 1 ans à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-	-	-
Emprunts en Crédit bail	74 834	46 451	28 383	-
Concours bancaire courant	3 623 777	3 623 777	-	-
<b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES</b>	<b>4 083 873</b>	<b>4 055 490</b>	<b>28 383</b>	<b>0</b>

**3.15 Fournisseurs et comptes rattachés**

En euros	<u>30/04/2004</u>	<u>30/04/2003</u>
Fournisseurs	13 534 319	23 311 709
Fournisseurs, effets à payer	-	-
Fournisseurs factures non parvenues	1 154 674	1 292 851
<b>TOTAL</b>	<b>14 688 993</b>	<b>24 604 560</b>

**3.16 Dettes fiscales et sociales**

<b>En euros</b>	<b><u>30/04/2004</u></b>	<b><u>30/04/2003</u></b>
Personnel et comptes rattachés	938 331	613 407
Sécurité sociale et organismes sociaux	898 399	612 327
Etat et collectivités	1 278 177	1 900 552
<b>TOTAL</b>	<b>3 114 907</b>	<b>3 126 286</b>

**3.17 Dettes sur immobilisations**

<b>En euros</b>	<b><u>30/04/2004</u></b>	<b><u>30/04/2003</u></b>
Fournisseurs immob., capital restant à libérer	28 690	29 645
Fournisseurs immob., titres de participation	254	491 673
Fournisseurs immob., autres	- 37 600	- 37 600
<b>TOTAL</b>	<b>- 8 656</b>	<b>483 718</b>

**3.18 Autres dettes**

<b>En euros</b>	<b><u>30/04/2004</u></b>	<b><u>30/04/2003</u></b>
Clients créditeurs	5 698	80 520
Clients avoirs à établir	182 830	357 342
Groupe et associés	-	341 303
IFF Compte courant	1 603	5 451
Débiteurs divers	38 586	11 897
<b>TOTAL</b>	<b>228 717</b>	<b>796 513</b>

**3.19 Options de souscription ou d'achat d'actions**

Des options de souscription d'achats d'actions d'OVERLAP FINANCE ont été consenties à certains salariés du groupe.

<b>Nombre d'options autorisé par l'AGE</b>	<b>Durée de l'autorisation de l'AGE</b>	<b>Date du CA ayant émis les options</b>	<b>Nombre d'options émises par le CA</b>	<b>Délai de souscription des options</b>	<b>Prix de souscription des options</b>	<b>Date d'échéance des options</b>
8%	38 mois	23/09/02	500	1/10/06 au 30/09/09	Base 4 573 740 euros	30/09/09

## 4- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

**4.1 Analyse du chiffre d'affaires par métier et marge par métier****a) Chiffre d'affaires par métiers**

En euros	30/04/2004	30/04/2003
Z series	27 153 694	36 394 213
Stockage	5 858 856	6 058 314
P series / Unix	5 991 856	5 608 489
Réseaux	928 386	952 153
X series	344 577	971 548
Software	1 238 446	1 401 882
<i>Ventes marchandises</i>	<i>41 515 815</i>	<i>51 386 599</i>
Services	8 167 986	7 123 239
Commissions	408 473	877 141
Frais facturés	11 541	1 912 743
<i>Prestations services</i>	<i>8 588 000</i>	<i>9 913 123</i>
<b>TOTAL CA</b>	<b>50 103 815</b>	<b>61 299 722</b>

**b) Marge par métiers**

En euros	30/04/2004	Tx de Marge	30/04/2003	Tx de Marge
Z series	4 446 890	16,4%	6 124 842	16,8%
Stockage	1 089 710	18,6%	882 328	14,6%
P series / Unix	1 067 814	17,8%	544 327	9,7%
Réseaux	465 792	50,2%	266 602	28,0%
X series	51 128	14,8%	85 379	8,8%
Software	348 154	28,1%	163 727	11,7%
Remise arrière sur ventes de m/s	1 842 451	NA	1 615 257	NA
<i>Marge brute sur marchandises</i>	<i>9 311 939</i>	<i>22,4%</i>	<i>9 682 462</i>	<i>18,8%</i>
Services	4 598 987		4 146 614	
Commissions	408 473		877 141	
Frais facturés	11 541		249 315	
<i>Marge brute sur services</i>	<i>5 019 001</i>		<i>5 273 070</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>14 330 940</b>		<b>14 955 532</b>	

#### **4.2 Frais commerciaux, généraux et administratifs**

	30/04/2004	30/04/2003	Variation
<b>(en euros)</b>			
Frais généraux	- 2 428 800	- 2 416 110	+1%
Charges de personnel	- 9 588 692	- 8 325 718	+15%
Impôts et taxes	- 1 034 496	- 1 230 831	-16%
Autres charges et produits opérationnels	- 8 848	83 038	-111%
Dotations nettes aux amort. et aux provisions	- 364 184	- 320 144	+14%
<b>Total</b>	<b>-13 425 020</b>	<b>- 12 209 765</b>	<b>+10%</b>

#### **4.3 Analyse du résultat financier**

Détail des charges financières (en euros)	30/04/2004	30/04/2003
Intérêts sur emprunts bancaires	18 409	45 026
Intérêts sur emprunts crédit bail	5 426	11 095
Agios bancaires	109 252	96 958
Intérêts s/ financement factor	32 671	17 351
Intérêts s/ financement IFF	307 036	239 878
Intérêts s/ comptes courants	1 546	30 488
Pertes sur créances liées à des participations	-	357 295
Dot. Financières aux provisions	13 588	1 910
Autres	815	5 755
<b>Charges financières</b>	<b>488 743</b>	<b>805 756</b>

La dotation financière aux provisions concerne l'intégralité de la participation du groupe dans la société ASSURANDCO.

Détail des produits financiers (en euros)	30/04/2004	30/04/2003
Intérêts sur comptes courants	9 370	59 525
Produits nets sur cessions VMP	9	
Gain de change	4 053	2 522
Rep. sur prov. Financières	1 911	
Autres	6 559	1 159
<b>Produits financiers</b>	<b>21 902</b>	<b>63 206</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>- 466 841</b>	<b>- 742 550</b>

**4.4 Analyse du résultat exceptionnel**

En euros	30/04/2004	30/04/2003
Pénalités et amendes	8 990	138
Abandons de créances	-	26 618
Régularisation comptes de tiers	10 946	8 882
Autres	1 261	-
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>21 197</b>	<b>35 638</b>
Abandons de créances	232 756	-
Produits exceptionnels sur exercice antérieur	-	6 336
Régularisation comptes de tiers	41 013	11 166
Autres	-	-
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>273 769</b>	<b>17 502</b>
<b>Plus values de cessions</b>	<b>4 547</b>	<b>129 778</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>257 119</b>	<b>111 642</b>

## 5- INFORMATIONS SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

### 5.1 Détail des amortissements et provisions

<b>En euros</b>	<b>30/04/2004</b>
+ Dotation aux amortissements ( immob. Incorp )	37 840
+ Dotation aux amortissements ( immob. Corp )	78 821
+ Dotation aux amortissements ( crédit bail )	91 544
<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations</i>	<b>208 205</b>
+ Dotations aux provisions sur actif circulant	51 953
+ Dotations aux provisions pour risques & charges	151 235
+ Dotation aux amortissements ( écart acquisition )	273 700
- Reprises sur provisions d'exploitation	- 47 209
+ Dotations aux amortissements financiers	13 588
- Reprises sur provision financière	- 1 911
<i>Dotations nette aux provisions</i>	<b>441 356</b>
<b>Dotations nette aux provisions</b>	<b>649 561</b>

### 5.2 Détail des incidences sur variation de périmètre

<b>En euros</b>	<b>30/04/2004</b>
Fournisseurs immobilisations, titres ORDALYS	- 483 718
Incidence de l'acquisition de JEEVES France	- 16 108
	<b>- 499 826</b>

**5.3 Détail de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité**

En euros	30/04/2003	30/04/2004	Variation
<b>I – Actif circulant ( brut )</b>			
Stocks	3 490 632	7 685 332	4 194 700
Clients	17 640 654	12 258 184	-5 382 470
Autres créances d'exploitation	1 559 138	2 857 747	1 298 609
Charges constatées d'avance	212 022	265 653	53 631
<b>SOUS-TOTAL BESOINS</b>	<b>22 902 446</b>	<b>23 066 916</b>	<b>164 470</b>
<b>II - Dettes ( hors emprunts &amp; concours bancaires)</b>			
Fournisseurs	-24 604 560	-14 688 993	-9 915 567
Dettes fiscales & sociales	-3 126 286	-3 114 907	-11 379
Autres dettes	-796 512	-228 717	-567 795
Produits constatés d'avance	-679 912	-449 792	-230 120
<b>SOUS-TOTAL RESSOURCES</b>	<b>-29 207 270</b>	<b>-18 482 409</b>	<b>-10 724 861</b>
Besoins en fonds de roulement		4 584 507	
Dégagements en fond de roulement	6 304 824		
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>			<b>10 889 331</b>

**5.4 Trésorerie nette**

	30/04/2004	30/04/2003
Valeurs mobilières de placements	34 142	-
Autres valeurs disponibles	174 342	8 668 119
Concours bancaires courants	- 3 623 777	- 358 177
<b>Trésorerie nette</b>	<b>- 3 415 293</b>	<b>8 309 942</b>

## 6- AUTRES INFORMATIONS

### 6.1 Engagements hors bilan

	<u>Observations (Montant en K€)</u>
Garantie d'actif et de passif donnée par OVERLAP dans le cadre de la cession des titres OVERLAP DISTRIBUTION qu'elle détenait (Echéance 14/03/2006)	150 K€
Garantie du paiement des titres OVERLAP DISTRIBUTION (10 961 parts sociales) par nantissement des titres MOTILOGIE de M. GUINET (3 372 actions de MOTILOGIE S.A. soit 67,44% du capital)	142 K€
Clause de retour à meilleure fortune pour l'abandon de créance consenti à la société ISYSOFT sur les bénéfices nets comptables à compter de l'exercice 2003/2004.	35 K€
Nantissement pari passu de 95% des actions de la société OVERLAP entre les trois banques ayant consenti des prêts, BNP-PARIBAS, BANQUE DE BRETAGNE et FORTIS BANQUE	787 K€
Caution solidaire et personnelle de M. HOROKS pendant la durée des prêts consentis par les banques BNP-PARIBAS, BANQUE DE BRETAGNE et BANQUE PARISIENNE DE CREDIT. Garantie SOFARIS, pendant toute la durée des prêts, à hauteur de 33 % de leur montant.	152 K€
Créances payées par le factor et non encore recouvrées auprès des clients	370 K€
Clause de retour à meilleure fortune dans le cadre de l'abandon de créance consenti lors de l'exercice clos le 30/04/2002 au profit de la société ASSURANDCO sur les bénéfices nets comptables à compter de l'exercice 2002/2003.	2 163 K€

**6.2 Effectifs**

<b>Effectif moyen du groupe</b>	<b>30/04/2004</b>	<b>30/04/2003</b>
Cadres	128	98
Employés	4	9
	—	—
	<b>132</b>	<b>107</b>

**6.3 Rémunération des dirigeants**

Le collège dirigeant comprend :

- Président du Conseil d'Administration et Directeur Général : M. Georges HOROKS
- Directeur Général Délégué : M. Eric LIEURE
- Administrateurs : M. Georges HOROKS, M. Eric LIEURE et Mme Martine HOROKS

Au cours de l'exercice 2003-2004, leur rémunération collégiale s'élève à 275 K€.

## 7. Tableau de variation de la situation nette consolidée

<b>CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>DIVIDENDES</b>	<b>RESERVES CONSO.</b>	<b>RESULTATS GROUPE</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Situation au 30/04/03</b>	305 000 €		1 195 946 €	1 252 629 €	<b>2 753 575 €</b>
<b>Affectation des résultats 30/04/03</b>			1 102 629 €	-1 252 629 €	<b>-150 000 €</b>
<b>Résultat 30/04/04</b>				87 376 €	<b>87 376 €</b>
<b>Autres</b>			-2 039 €		<b>-2 039 €</b>
<b>Situation au 30/04/2004</b>	<b>305 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>2 296 536 €</b>	<b>87 376 €</b>	<b>2 688 912 €</b>

## **20.3. COMPTES CONSOLIDES AU 30/04/2003**

### **SOMMAIRE**

- I. RAPPORT DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**
- II. BILAN CONSOLIDE**
- III. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**
- IV. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**
- V. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES**

## I. RAPPORT DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES CLOS LE 30/04/2003

MM. les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a respectivement été confiée par votre Assemblée Générale et par vos Statuts, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société OVERLAP FINANCE, S.A. relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous précisons que votre Société n'étant pas tenue précédemment de faire certifier ses comptes consolidés, les comptes consolidés de l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Nous certifions que les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2003 sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 15 septembre 2003

Les Commissaires aux Comptes

AUDIT & DIAGNOSTIC

Didier MICHEL

EMMESSE CONSEIL ET AUDIT

Michel SUDIT

## II. BILAN CONSOLIDE

### ACTIF

Actif	Au 30 Avril 2003		
	Brut	Amort. Prov.	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4 278 911</b>	<b>- 1 652 031</b>	<b>2 626 880</b>
Ecarts d'acquisition	2 734 726	- 887 319	1 847 407
Immobilisations incorporelles	284 960	- 151 632	133 328
Immobilisations corporelles	1 160 920	- 611 170	549 750
Autres immobilisations financières	98 305	- 1 910	96 395
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>31 394 629</b>	<b>- 64 214</b>	<b>31 330 415</b>
Stocks	3 490 632		3 490 632
Clients et comptes rattachés	17 640 654	- 62 031	17 578 623
Autres créances	1 559 138	- 2 183	1 556 955
Impôts différés nets	36 086		36 086
Disponibilités	8 668 119		8 668 119
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>212 022</b>	<b>-</b>	<b>212 022</b>
Charges constatées d'avance	212 022		212 022
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>35 885 562</b>	<b>- 1 716 245</b>	<b>34 169 317</b>

**PASSIF**

	<u>Au 30 Avril</u>
<b>Passif</b>	<u><b>2003</b></u>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<u><b>2 872 202</b></u>
Capital de l'entreprise mère consolidante	305 000
Réserves consolidées	1 195 946
Résultat de l'exercice	<u>1 252 629</u>
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	<u>2 753 576</u>
Intérêts minoritaires	<u>118 626</u>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<u><b>93 466</b></u>
<b>DETTES</b>	<u><b>30 523 737</b></u>
Dettes financières, part à plus d'un an	381 123
Engagements de crédit-bail, part à plus d'un an	<u>64 845</u>
Total des dettes à long et moyen terme	<u>445 968</u>
Dettes financières, part à moins d'un an	637 782
Engagements de crédit-bail, part à moins d'un an	70 733
Concours bancaires	358 177
Fournisseurs et comptes rattachés	24 604 560
Dettes fiscales et sociales	3 126 286
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	483 718
Autres dettes	<u>796 512</u>
Total des dettes à court terme	<u>30 077 769</u>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<u><b>679 912</b></u>
Produits constatés d'avance	679 912
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<u><u><b>34 169 317</b></u></u>

### III. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	<b>Au 30 Avril 2003</b>
Chiffre d'affaires	
Marchandises	51 386 599
Prestations de services	9 913 123
	<u>61 299 722</u>
Coût des ventes	
Marchandises	- 41 703 421
Prestations de services	- 4 640 769
	<u>- 46 344 190</u>
<b>Marge brute</b>	<b>14 955 532</b>
Subvention d'exploitation	-
Produits et Charges d'exploitation	
Achats de matières premières	- 3 437
Autres achats et charges externes	- 2 412 673
Charges de personnel	- 8 325 718
Impôts et taxes	- 1 230 831
Autres charges et produits opérationnels	83 038
Dotations nettes aux amort. et aux provisions	- 320 144
	<u>- 12 209 765</u>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2 745 767</b>
Charges financières *	- 805 757
Produits financiers	63 206
<b>Résultat courant</b>	<b>2 003 216</b>
Charges exceptionnelles	- 57 790
Produits exceptionnels	169 432
Impôts sur les résultats	- 658 038
Quote part groupe sociétés cédées	- 7 855
Dotations aux amort. des écarts d'acquisition	- 226 255
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>1 222 710</b>
<i>Intérêts minoritaires</i>	- 29 919
<b>Résultat net - part du groupe</b>	<b>1 252 629</b>
Résultat net par action	125

**IV. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 30 AVRIL 2003**
**Flux de trésorerie liées à l'exploitation :**
**Résultat net des entreprises intégrées** **1 252 629**
*Elimination des éléments non monétaires :*

Dépréciation et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles 548 709

Transfert de charges (78 418)

Variation des impôts différés (22 077)

Gain sur cession d'actifs immobilisés 129 778
**Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées** **1 830 621**
**Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité** **9 217 645**
**Flux nets de trésorerie généré par l'activité** **11 048 266**
**Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :**

Incidence des variations de périmètres 47 305

Acquisition d'immobilisations (340 815)

Cession d'immobilisations 98 573
**Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement** **(194 937)**
**Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :**

Emissions emprunts -

Remboursements d'emprunts (2 461 435)

Remboursement en capital sur les contrats de crédit-bail (47 241)

Augmentations de capital en numéraire -

Dividendes versés aux actionnaires (de la société mère) -

Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées -
**Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement** **(2 508 676)**
**VARIATION DE TRESORERIE** **8 344 653**

Disponibilités et équivalents, à l'ouverture 323 466

Disponibilités et équivalents, à la clôture 8 668 119

Incidence des variations de cours de clôture -

## V. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

### 1 – GENERALITES

#### **1.1 CONSTITUTION DU GROUPE**

La société OVERLAP, S.A. a été créée en juillet 1992 avec pour activité la distribution de matériel micro-informatique.

A partir de cette société, le groupe OVERLAP s'est développé en cinq étapes principales :

Au début de l'exercice 1999 : La holding nouvellement créée OVERLAP FINANCE, S.A. acquiert aux deux actionnaires fondateurs la majorité des actions qu'ils détenaient dans OVERLAP, S.A., et créent la société OVERLAP DISTRIBUTION, S.à r.l. filiale à 100% de la société OVERLAP FINANCE, S.A.,

Au début de l'exercice 2001 : La filiale OVERLAP, S.A. acquiert la totalité des parts de la société de services ADVANTEL CONSEIL, S.à r.l. et création par OVERLAP DISTRIBUTION, S.à r.l. de la filiale NETCURSUS, S.A.,

En septembre 2001 : La société mère OVERLAP FINANCE, S.A. cède sa participation dans la filiale OVERLAP DISTRIBUTION, S.à r.l. à la filiale OVERLAP, S.A. Cette dernière effectue un apport partiel d'actif de son activité micro-informatique au profit d'OVERLAP DISTRIBUTION, S.à r.l.,

En décembre 2002 : La filiale OVERLAP DISTRIBUTION, S.à r.l. cède sa participation dans la filiale NETCURSUS, S.A. à OVERLAP, S.A., avant que cette dernière ne cède elle-même OVERLAP DISTRIBUTION, S.à r.l. le 14 février 2003 la sortant hors du périmètre du groupe,

En début d'exercice 2003 : La filiale OVERLAP, S.A. crée la société OVERLAP RESEAUX, S.A.S. avec une détention majoritaire. Cette dernière acquiert la quasi-totalité des parts de la société ORDALYS, S.à r.l., qui a été transformée en date du 29 avril 2003 en S.A.S.

Le Groupe, du fait de sa constitution récente et du non-franchissement des seuils légaux jusqu'à présent, n'a pas publié de comptes consolidés certifiés pour les exercices 2001-2002 et antérieurs, comme le permet la Loi.

En conséquence, les informations comptables et financières consolidées relatives aux exercices clos le 30 avril 2002 et antérieurs n'ont pas été auditées et n'ont donc pas été certifiées par les Commissaires aux comptes de la Société.

L'exercice clos le 30 avril 2003 constitue donc le premier exercice de certification des comptes consolidés de la société OVERLAP FINANCE, S.A.

#### **1.2 HISTORIQUE**

Afin de mieux refléter les opérations relatives à la constitution du groupe en 1999, l'écart d'acquisition relatif à l'entrée dans le périmètre du groupe, intervenue sur le premier semestre 1999 concernant la société OVERLAP a été comptabilisé et amorti selon la méthode linéaire sur une durée de dix ans, à compter de sa date d'entrée dans le Groupe, soit le 1<sup>er</sup> avril 1999.

De même, les écarts d'acquisition relatifs à l'entrée dans le périmètre du groupe existant, intervenues sur le premier semestre 2001 concernant la société ADVANTEL CONSEIL, S.à r.l. et celle intervenue début 2003 concernant la société ORDALYS, S.à r.l. ont été comptabilisés et amortis selon la méthode linéaire sur une durée de dix ans, à compter de leur date d'entrée dans le Groupe, soit respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et le 30 avril 2003.

#### **1.3 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET PRINCIPAUX EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LE 30 AVRIL 2003**

##### 1 – Faits marquants de l'exercice

En date du 14 février 2003 la société OVERLAP, S.A. a cédé 95% des parts de la société OVERLAP DISTRIBUTION, S.à r.l. à la société MOTILOGIE. Cette cession a entraîné la déconsolidation de la filiale OVERLAP DISTRIBUTION, S.à r.l. au 31 décembre 2002 et un résultat consolidé net de cession de + 144.700 Euros.

En date du 31 décembre 2002, la société OVERLAP, S.A. a racheté à la société OVERLAP DISTRIBUTION, S.à r.l. la participation qu'elle détenait dans la société NETCURSUS, S.A. pour être désormais actionnaire à hauteur de 99%.

Le 13 décembre 2002, la société OVERLAP crée la société OVERLAP RESEAUX, S.A.S. et souscrit 52% du capital.

Le 30 avril 2003, la filiale OVERLAP RESEAUX, S.A.S. a acquis 99% des parts de la société ORDALYS, S.à r.l.

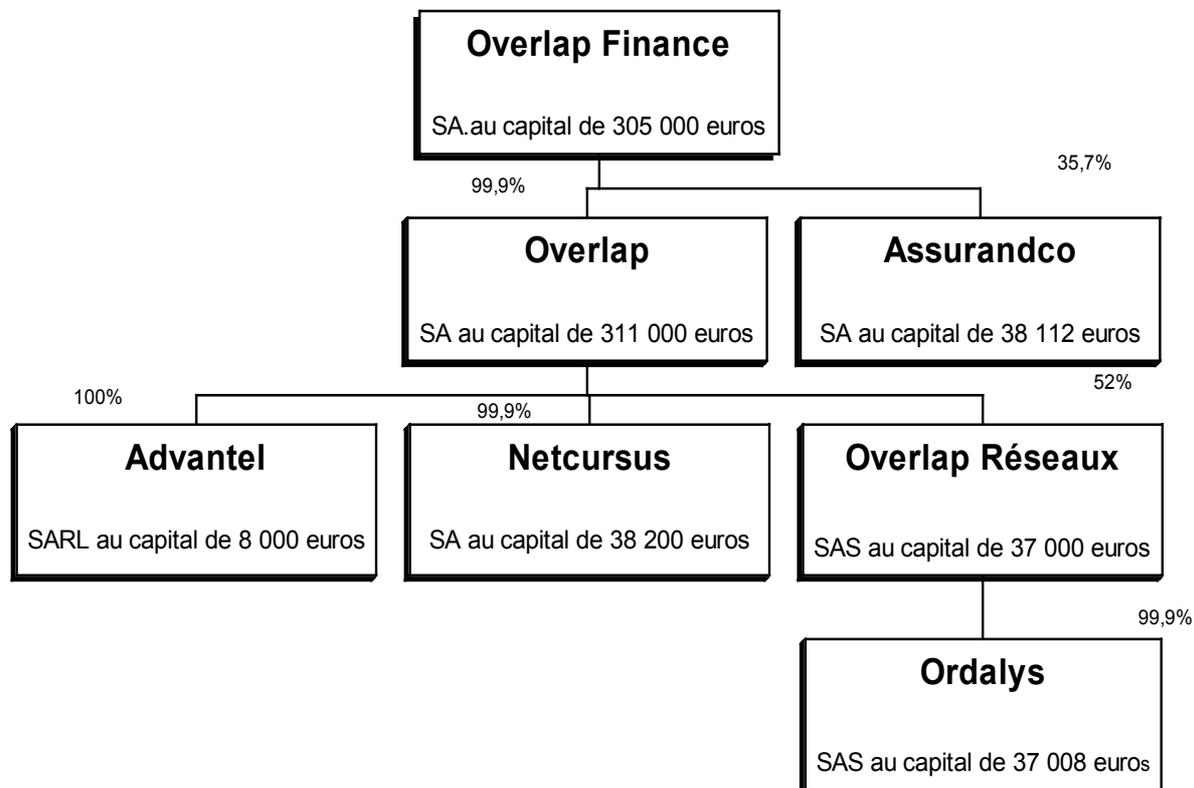
La société OVERLAP, S.A. a consenti au cours de l'exercice les abandons de créances suivant en faveur de certaines de ses filiales non consolidées :

200.000 Euros en date du 30 novembre 2002 en faveur d'OVERLAP DISTRIBUTION, S.à r.l.,

183.913 Euros en date du 30 avril 2003 en faveur d'ISYSOFT, S.A. avec une clause de retour à meilleure fortune à concurrence de 35.000 Euros.

## 2 – Evènements postérieurs à la date d'arrêté des comptes

Depuis le 30 avril 2003, aucun événement significatif, susceptible de remettre en cause la sincérité des comptes de l'exercice du 1<sup>er</sup> mai 2002 au 30 avril 2003, n'est à signaler.

**1.4 ORGANIGRAMME, PERIMETRE AU 30 AVRIL 2003 ET METHODES DE CONSOLIDATION****GROUPE OVERLAP**

Les sociétés significatives contrôlées exclusivement sont consolidées par intégration globale (en milliers d'euros) :

Société	Forme juridique	Adresse	N° SIREN	Capital Social	Capitaux propres autre que le capital	Résultat du dernier exercice	Méthode	% d'intérêt
OVERLAP FINANCE	S.A.	11, avenue Dubonnet – 92407 COURBEVOIE	422 313 627	305	1 975	943	SC	-
OVERLAP	S.A.	Idem	388 098 972	311	1 995	1 362	IG	99,90 %
ADVANTEL CONSEIL	S.à R.L.	Idem	424 952 125	8	(450)	(271)	IG	99,90%
NETCURSUS	S.A.	Idem	435 170 634	38	(24)	79	IG	99,74 %
OVERLAP RESEAUX	S.A.S.	Idem	445 078 736	37	(67)	(67)	IG	51,94%
ORDALYS	S.A.S.	9, cite Leisnier – 92140 CLAMART	438 829 277	37	233	1	IG	51,92%

SC : société consolidante

IG : Intégration globale

Il est à noter que le périmètre de consolidation retenu ne correspond pas au périmètre juridique du groupe OVERLAP. En effet les trois sociétés indiquées ci-après n'ont pas été retenues dans le périmètre du fait de leurs cessions envisagées à court terme ou de leurs participations inférieures à 20% :

- ISYSOFT (participation à hauteur de 5%),
- OVERLAP DISTRIBUTION (participation à hauteur de 5%),
- ASSURANDCO (cession envisagée au cours l'exercice 2003-2004).

<i>Société</i>	<i>Forme juridique</i>	<i>Adresse</i>	<i>N° SIREN</i>	<i>Capital Socials</i>	<i>Capitaux propres autre que le capital</i>	<i>% d'intérêt</i>	<i>Détenu par</i>	<i>Valeur nette comptable des titres</i>	<i>Résultat du dernier exercice</i>	<i>Observations</i>
OVERLAP DISTRIBUTION	S.à R.L	11, avenue Dubonnet – 92407 COURBEVOIE	423 116 094	176	(149)	4,99%	OVERLAP	14	(8)	-
ISYSOFT	S.A.	Idem	433 698 990	38	(44)	4,99%	OVERLAP	0	73	Capital libéré à 50%
ASSURANDCO	S.A.	Idem	432 868 878	38	(123)	35,70%	OVERLAP FINANCE	14	271	Bilan au 30/04/03 en cours

Les engagements Hors Bilan sont précisés pour ces trois sociétés dans la partie « Autres informations » (page 27).

## 2- PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés au 30 avril 2003 ont été établis en conformité avec les nouvelles règles et méthodes relatives aux comptes consolidés, et en particulier le règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

### A . ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition, provenant de la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part de situation nette acquise sont amortis linéairement sur une durée de 10 ans.

### B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels	: 1 an
- Agencements des locaux	: 10 ans
- Agencements et installations	: 10 ans
- Matériel de transport	: 3 et 4 ans
- Matériel de bureau et informatique	: 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau	: 5 à 10 ans

**Les immobilisations prises en crédit-bail sont retraitées et comptabilisées comme des immobilisations acquises en pleine propriété.**

### C. PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une éventuelle provision pour dépréciation des titres de participation inscrits à l'actif du bilan est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'utilité de ces titres, estimée par la direction de la société, apparaît inférieure à leur coût d'acquisition.

L'estimation par la direction du groupe de la valeur d'utilité de chacune de ses filiales est fondée sur leurs perspectives de rentabilité à court terme et moyen terme. Ces prévisions tiennent compte des mesures mises en œuvre au sein de ces sociétés, visant notamment à développer leurs chiffres d'affaires et à maintenir le niveau de leurs coûts d'exploitation.

### E. STOCKS

Les stocks sont valorisés au coût d'acquisition.

Une éventuelle provision pour dépréciation est constituée pour couvrir tout excédent de la valeur comptable par rapport à la valeur nette de réalisation.

Une provision pour dépréciation des stocks est effectuée lorsque la valeur brute ainsi déterminée est supérieure à la valeur de réalisation du stock ou en l'absence de perspective d'utilisation.

### F. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances identifiées comme douteuses font l'objet d'une provision spécifique, déterminée au cas par cas, en fonction des garanties et des risques estimés.

Le groupe utilise pour sa filiale ADVANTEL CONSEIL, S.à r.l. les services d'affacturage. Les factures clients sont ainsi soldées dès réception du règlement du factor. Le montant des factures encaissées par la Société mais non encore recouvrées par le factor à la clôture figure en engagements hors bilan.

### G. INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Les engagements de retraite font l'objet d'une évaluation, selon la méthode prospective, tenant compte de l'estimation des droits acquis par le personnel au moment du départ en retraite en fonction de la règle

d'acquisition des droits fixés par la convention collective. Cette évaluation prend en considération des hypothèses de mortalité et de rotation du personnel, ainsi qu'une probabilité de départ à 65 ans.

Cette provision a été comptabilisée en provision pour risque et charge dans les comptes consolidés.

#### **H. IMPOT SUR LES SOCIETES**

L'impôt courant comptabilisé en charges de l'exercice correspond à l'impôt effectivement dû au titre de la période.

Tous les impôts différés sont comptabilisés.

#### **I. OPERATIONS PROPRES A L'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES**

Les comptes réciproques et les opérations réalisées à l'intérieur du groupe entre sociétés intégrées ont été ajustées et éliminées en totalité.

#### **J. OPERATIONS DE CREDIT BAIL**

En application du principe de la prééminence de la réalité sur l'apparence juridique, les contrats de crédit-bail sont comptabilisés au bilan, sous forme d'une immobilisation corporelle et d'un emprunt correspondant ; au compte de résultat, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

Les redevances de crédit-bail initialement constatées dans les comptes de gestion sont neutralisées.

La fiscalité différée est retraitée sur la base d'un impôt sur les sociétés au taux normal de 33 1/3 % majoré de la contribution de 3%.

### 3 - NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1 Ecart d'acquisition par société

	Ecart d'acquisition (en euros)	Amortissement Cumulé 30/04/02 (en euros)	Dotation 04/03 (en euros)	Amortissement Cumulé 30/04/03 (en euros)	Valeurs nettes 30/04/03 (en euros)
OVERLAP	2 053 658	633 212	205 366	838 578	1 215 080
ADVANTEL	208 895	27 852	20 889	48 741	160 154
ORDALYS	472 173	-	-	-	472 173
<b>TOTAL</b>	<b>2 734 726</b>	<b>661 064</b>	<b>226 255</b>	<b>887 319</b>	<b>1 847 407</b>

#### 3.2 Immobilisations incorporelles

En euros	BRUT 30/04/02	Acquisition	Cession	BRUT 30/04/03
Logiciels	149 789	13 114	-	162 903
Fonds commercial	119 253	-	-	119 253
Autres immo. Incorp.	2 804	-	-	2 804
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>271 846</b>	<b>13 114</b>	<b>-</b>	<b>284 960</b>

En euros	Amortissement 30/04/02	Augmentation	Diminution	Amortissement 30/04/03
Logiciels	90 903	60 729	-	151 632
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immo. Incorp.	-	-	-	-
<b>Total amortissement des immob. incorpor.</b>	<b>90 903</b>	<b>60 729</b>	<b>-</b>	<b>151 632</b>

#### 3.3 Immobilisations corporelles

En euros	BRUT 30/04/02	Variation de périmètre	Acquisition	Cession	BRUT 30/04/03
Agencement des constructions	94 409	-	66 979	-	161 388
Matériel de transport	5 442	-	2 241	5 442	2 241
Matériel de bureau et informatique	422 663	(46 060)	77 101	93 115	360 590
Mobilier	80 812	-	8 876	506	89 182
Immobilisations en crédit bail	596 149	-	120 283	168 913	547 519
<b>Total immob. corporelles</b>	<b>1 199 475</b>	<b>(46 060)</b>	<b>275 480</b>	<b>267 976</b>	<b>1 160 920</b>

En euros	Amortissement 30/04/02	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Amortissement 30/04/03
Agencement des constructions	9 142	-	12 889	-	22 031
Matériel de transport	158	-	629	610	177
Matériel de bureau et informatique	217 271	(13 155)	102 411	86 092	220 434
Mobilier	19 438	-	9 120	506	28 052
Immobilisations en crédit bail	336 580	-	145 818	141 922	340 476
<b>Total amortissement des immobilisations corporelles</b>	<b>582 589</b>	<b>(13 155)</b>	<b>270 867</b>	<b>229 130</b>	<b>611 170</b>

- Incidence du retraitement des crédits baux sur le résultat et les réserves :

En euros	Immobilisations nettes	Emprunts	Impôts différés actifs	Impact sur le résultat	Impact sur les réserves
30/04/03	+ 207 043	+ 135 579	- 28 995	+ 10 914	+ 61 487

- Loyers de crédit baux restant à échoir par échéance :

En euros	Avril 2004			Avril 2005			Avril 2006		
	Remboursement capital	Intérêts	loyers	Remboursement capital	Intérêts	loyers	Remboursement capital	Intérêts	Loyers
<b>TOTAL</b>	<b>77 871</b>	<b>6 656</b>	<b>84 527</b>	<b>48 790</b>	<b>2 169</b>	<b>50 959</b>	<b>16 695</b>	<b>279</b>	<b>16 974</b>

### 3.4 Immobilisations financières

En euros	BRUT 30/04/02	Variation de périmètre	Acquisition	Cession	BRUT 30/04/03
Participation	36 097	1 331	1 526	22 125	16 829
Dépôts et cautionnements versés	84 503	(1 408)	3 120	4 739	81 476
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>120 600</b>	<b>(77)</b>	<b>4 646</b>	<b>26 864</b>	<b>98 305</b>

En euros	Provision 30/04/02	Augmentation	Diminution	Provision 30/04/03
Participation	-	1 910	-	1 910
<b>Total provision des immob. financières</b>	<b>-</b>	<b>1 910</b>	<b>-</b>	<b>1 910</b>

**3.5 Stocks et en-cours**

<b>En euros</b>	<b><u>30/04/03</u></b>	<b><u>30/04/02</u></b>
Stocks de marchandises	3 490 632	173 557
En cours de services	-	-
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>3 490 632</b>	<b>173 557</b>
Provision s/ en-cours	-	-
<b>TOTAL NET</b>	<b>3 490 632</b>	<b>173 557</b>

**3.6 Créances clients et comptes rattachés**

<b>En euros</b>	<b><u>30/04/03</u></b>	<b><u>30/04/02</u></b>
Clients	16 090 156	14 027 406
Clients douteux	74 197	83 288
Clients effets à recevoir	-	78 722
Clients factures à établir	1 476 302	819 109
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>17 640 654</b>	<b>15 008 526</b>
Provision pour dépréciation des clients	- 62 031	- 52 353
<b>TOTAL NET</b>	<b>17 578 623</b>	<b>14 956 172</b>

**3.7 Autres créances**

<b>En euros</b>	<b><u>30/04/03</u></b>	<b><u>30/04/02</u></b>
Fournisseurs avoirs à recevoir	532 883	551 409
Personnel	10 574	15 579
Etat et collectivités	487 751	1 470 574
Groupe et associés	213 029	222 470
FACTOR	108 889	88 275
Créances sur cessions d'immobilisations	178 860	-
Débiteurs divers	27 152	47 785
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>1 559 138</b>	<b>2 396 092</b>
Provision pour dépréciation	- 2 183	-
<b>TOTAL NET</b>	<b>1 556 955</b>	<b>2 396 092</b>

### **3.8 Impôts différés actifs et passifs**

Leur composition par nature s'établit ainsi au 30 avril 2003 et sur une base d'un taux d'imposition retenu de 34,33%. L'impact net des impôts différés sur l'exercice est de + 36 K€.

	<u>30/04/03</u>	<u>30/04/02</u>
	En K€	En K€
Sur déficits reportables et amort. réputés différés	-	11
Sur différences temporaires	26	20
Sur écritures de consolidation	24	-
<b>TOTAL IMPOTS DIFFERES ACTIF</b>	<b>50</b>	<b>31</b>
Sur écritures de consolidation	-14	-17
<b>TOTAL IMPOTS DIFFERES PASSIF</b>	<b>-14</b>	<b>-17</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>36</b>	<b>14</b>

### **3.9 Charges constatées d'avance**

<b>En euros</b>	<u>30/04/03</u>	<u>30/04/02</u>
Sur locations	81 645	17 201
Assurances	30 446	31 516
Achats de marchandises	19 025	74 079
Maintenance & assistance	29 130	413 615
Autres	51 776	229 093
<b>TOTAL</b>	<b>212 022</b>	<b>752 815</b>

### **3.10 Echéance des créances et dettes**

Ventilation des créances et dettes selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance (*en milliers d'euros*) :

<b>Créances</b>	Montant Brut	Echéance à moins	Echéance à plus
		d'un an	d'un an
<hr/>			
- Créances de l' <i>actif immobilisé</i>			
Autres immobilisations financières	98	-	98
- Créances de l' <i>actif circulant</i>			
Créances clients et comptes rattachés	17 641	17 579	62
Autres créances	1 559	1 557	2
Charges constatées d'avance	212	212	
<hr/>			
	19 510	19 348	162
<hr/>			

<b>Dettes</b>	Montant Brut	Echéance à moins	Echéance à plus
		d'un an	d'un an
<hr/>			
Dettes auprès des établissements de crédit	1 377	995	382
Engagements de crédit bail	136	71	65
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 605	24 605	-
Dettes fiscales et sociales	3 126	3 126	-
Dettes sur immobilisations	484	484	-
Autres dettes	797	797	-
Produits constatés d'avance	680	680	-
<hr/>			
	31 205	30 758	447
<hr/>			

### **3.11 Capital et primes**

Au 30 avril 2003, le capital social de la société mère OVERLAP FINANCE s'élève à 305 000 euros et est composé de 10 000 actions de valeur nominale de 30,50 euros. Toutes les actions sont des actions ordinaires.

**3.12 Provisions pour risques et charges**

En euros	30/04/02	Dotation	Reprise	30/04/03
Provision pour litiges	22 900	33 000	-	55 900
Provision pour indemnités de licenciement	-	29 400	-	29 400
Provision pour indemnités de départ en retraite	-	8 166	-	8 166
<b>TOTAL</b>	<b>22 900</b>	<b>70 566</b>	<b>-</b>	<b>93 466</b>

Les provisions pour risques et charges ont été estimées au mieux des risques connus à la date d'établissement des comptes.

**3.13 Analyse des dettes financières**

En euros	Solde	1 an au plus	Plus d'1 an, - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Emprunts et dette à + 1 ans à l'origine	660 728	279 605	381 123	-
Emprunts et dettes à - 1 ans à l'origine	358 177	358 177	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-	-	-
Emprunts en Crédit bail	135 579	70 733	64 846	-
Concours bancaire courant	358 176	358 176	-	-
<b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES</b>	<b>1 512 660</b>	<b>1 066 691</b>	<b>445 969</b>	<b>-</b>

**3.14 Fournisseurs et comptes rattachés**

En euros	<u>30/04/03</u>	<u>30/04/02</u>
Fournisseurs	23 311 709	7 846 465
Fournisseurs, effets à payer	-	89
Fournisseurs factures non parvenues	1 292 851	3 264 419
<b>TOTAL</b>	<b>24 604 560</b>	<b>11 110 973</b>

**3.15 Dettes fiscales et sociales**

En euros	<u>30/04/03</u>	<u>30/04/02</u>
Personnel et comptes rattachés	613 407	520 660
Sécurité sociale et organismes sociaux	612 327	553 854
Etat et collectivités	1 900 552	998 633
<b>TOTAL</b>	<b>3 126 286</b>	<b>2 073 547</b>

**3.16 Dettes sur immobilisations**

En euros	<u>30/04/03</u>	<u>30/04/02</u>
Fournisseurs immob., capital restant à libérer	29 645	11 225
Fournisseurs immob., titres de participation	491 673	-
Fournisseurs immob., autres	(37 600)	45 448
<b>TOTAL</b>	<b>483 718</b>	<b>56 673</b>

**3.17 Autres dettes**

<b>En euros</b>	<b><u>30/04/03</u></b>	<b><u>30/04/02</u></b>
Clients créditeurs	80 520	76 858
Clients avoirs à établir	357 342	851 948
Groupe et associés	341 303	209 078
IFF Compte courant	5 451	611 757
Débiteurs divers	11 896	91
<b>TOTAL</b>	<b><u>796 512</u></b>	<b><u>1 749 732</u></b>

**3.18 Options de souscription ou d'achat d'actions**

Des options de souscription d'achats d'actions d'OVERLAP FINANCE ont été consenties à certains salariés du groupe.

<b>Nombre d'options autorisé par l'AGE</b>	<b>Durée de l'autorisation de l'AGE</b>	<b>Date du CA ayant émis les options</b>	<b>Nombre d'options émises par le CA</b>	<b>Délai de souscription des options</b>	<b>Prix de souscription des options</b>	<b>Date d'échéance des options</b>
8%	38 mois	23/09/02	500	1/10/06 au 30/09/09	Base 4 573 740 euros	30/09/09

## 4- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

**4.1 Analyse du chiffre d'affaires par métiers et marge par métiers****a) Chiffre d'affaires par métiers**

En euros	30/04/03	30/04/02
Grands systèmes	36 394 213	21 573 059
Stockage	6 058 314	8 596 981
Unix	5 608 489	2 371 374
Réseaux	952 153	684 383
Micro	981 548	9 507 981
Software	1 401 882	1 261 651
<i>Ventes marchandises</i>	<i>51 386 599</i>	<i>43 995 429</i>
Services	7 123 239	4 220 292
Commissions	877 141	1 153 200
Frais facturés	1 993 117	168 727
<i>Prestations services</i>	<i>9 913 123</i>	<i>5 542 219</i>
<b>TOTAL CA</b>	<b>61 299 722</b>	<b>49 537 648</b>

**b) Marge par métiers**

En euros	30/04/03	Tx de Marge	30/04/02	Tx de Marge
Grands systèmes	6 124 842	16,8%	3 911 879	18,1%
Stockage	882 328	14,6%	1 481 652	17,2%
Unix	544 327	9,7%	311 442	13,1%
Réseaux	266 602	28,0%	212 109	31,0%
Micro	85 379	NA	1 115 804	11,7%
Software	163 727	11,7%	272 236	21,6%
Remise arrière sur ventes de m/s	1 615 257	NA	593 257	NA
<i>Marge brute sur marchandises</i>	<i>9 683 179</i>	<i>18,9%</i>	<i>7 898 379</i>	<i>18,0%</i>
Services	4 146 614		1 436 446	
Commissions	877 141		1 153 200	
Frais facturés	248 599		168 727	
<i>Marge brute sur services</i>	<i>5 272 354</i>		<i>2 758 373</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>14 955 533</b>		<b>10 656 752</b>	

**4.2 Charges de personnel**

Détail des charges de personnel (en euros)	30/04/03	30/04/02
Salaires et traitements	- 5 811 846	- 4 953 607
Charges sociales	- 2 513 872	- 2 088 751
<b>Charges de personnel</b>	<b>- 8 325 718</b>	<b>- 7 042 358</b>

#### 4.3 Analyse du résultat financier

Détail des charges financières (en euros)	30/04/03	30/04/02
Intérêts sur emprunts bancaires	- 45 026	- 75 323
Intérêts sur emprunts crédit bail	- 11 095	- 20 610
Agios bancaires	- 96 958	- 176 811
Intérêts s/ financement factor	- 17 351	-
Intérêts s/ financement IFF	- 239 878	- 115 171
Intérêts s/ comptes courants	-30 488	- 11 705
Pertes sur créances liées à des participations	- 357 295	-730 622
Dot. Financières aux provisions	- 1 910	-
Autres	- 5 755	- 6 222
<b>Charges financières</b>	<b>- 805 757</b>	<b>- 1 136 464</b>

L'impact financier des abandons de créances consentis au cours des deux derniers exercices en faveur de ses filiales (poste pertes sur créances liées à des participations) a été de :

- 173 382 Euros en date du 30 novembre 2002 en faveur d'OVERLAP DISTRIBUTION,
- 183 913 Euros en date du 30 avril 2003 en faveur d'ISYSOFT,
- 730 622 Euros en date du 30 avril 2002 en faveur d'ASSURANDCO,
- 203 647 Euros en date du 30 avril 2003 en faveur de NETCURSUS. Ce montant a été neutralisé lors des travaux de consolidation.

La dotation financière aux provisions concerne l'intégralité de la participation du groupe dans la société ISYSOFT.

Détail des produits financiers (en euros)	30/04/03	30/04/02
Intérêts sur comptes courants	59 525	16 398
Revenus créances commerciales	-	15 630
Escomptes obtenus	-	1 964
Gain de change	2 522	6 032
Autres	1 159	3
<b>Produits financiers</b>	<b>63 206</b>	<b>40 027</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>- 742 551</b>	<b>- 1 096 437</b>

Les intérêts sur comptes courant constatés en 2002-2003 incluent ceux facturés à la société OVERLAP DISTRIBUTION à hauteur de 50 058 Euros.

**4.4 Analyse du résultat exceptionnel**

En euros	30/04/03	30/04/02
Pénalités et amendes	-138	-16 572
Charges exceptionnelles sur exercice antérieur	-	-
Abandons de créances	-26 618	-
Régularisation comptes de tiers	- 8 882	-
Autres	-	- 17 955
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>-35 638</b>	<b>-34 527</b>
Produits exceptionnels sur exercice antérieur	6 336	-
Régularisation comptes de tiers	11 166	-
Autres	-	24 560
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>17 502</b>	<b>24 560</b>
<b>Plus values de cessions</b>	<b>129 778</b>	<b>- 1 444</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>111 642</b>	<b>- 11 411</b>

L'impact exceptionnel des abandons de créances consentis au cours des deux derniers exercices en faveur de ses filiales (fiscalement non déductibles) a été de :

- 26.618 Euros en date du 30 novembre 2002 en faveur d'OVERLAP DISTRIBUTION,
- 14.017 Euros en date du 30 avril 2003 en faveur de NETCURSUS. Ce montant a été neutralisé lors des travaux de consolidation.

La cession de la société OVERLAP DISTRIBUTION en date du 15 février 2003 a entraîné un bénéfice consolidé de cession de 144 700 Euros (indiqué en plus values de cessions).

## 5- INFORMATIONS SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

### 5.1 Détail des amortissements et provisions

En euros	30/04/2003
+ Dotation aux amortissements ( immobilisations )	331 596
+ Dotations aux provisions sur actif circulant	13 232
+ Dotations aux provisions pour risques & charges	41 566
+ Dotations aux amortissements (écarts acquisition)	226 255
+ Dotations aux amortissements financiers	1 910
- Reprises sur provisions sur actif circulant	-
- Reprises sur provisions d'exploitation	- 65 850
	<b>548 709</b>

### 5.2 Détail de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

En euros	30/04/02	30/04/03	Variation
<b>I – Actif circulant ( brut )</b>			
Stocks	173 557	3 490 632	3 317 075
Clients	15 008 525	17 640 654	2 632 129
Autres créances d'exploitation	2 396 092	1 389 151	- 1 006 941
Charges constatées d'avance	752 815	212 022	- 540 793
<b>SOUS-TOTAL BESOINS</b>	<b>18 330 989</b>	<b>22 732 459</b>	<b>4 401 470</b>
<b>II - Dettes ( hors emprunts &amp; concours bancaires)</b>			
Fournisseurs	- 11 110 973	- 24 604 560	- 13 493 587
Dettes fiscales & sociales	- 2 073 147	- 3 126 286	- 1 053 139
Autres dettes	- 1 749 732	- 796 512	953 220
Dettes sur immobilisations non financ.	-45 448	-	-45 448
Produits constatés d'avance	- 608 856	- 679 913	-71 057
<b>SOUS-TOTAL RESSOURCES</b>	<b>-15 588 156</b>	<b>- 29 207 271</b>	<b>- 13 619 115</b>
Besoins en fonds de roulement	2 742 833		
Dégagements en fond de roulement		6 474 812	
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>			<b>- 9 217 645</b>

### 5.3 Détail des incidences sur variation de périmètre

En euros	30/04/2003
- Prix d'achat ORDALYS	- 612 108
+ Fournisseur d'immobilisations, Titres ORDALYS	491 673
+ Trésorerie apportée par ORDALYS	298 454
- Prix de vente OVERLAP DISTRIBUTION	- 169 987
+ Créance sur cession immobilisations	169 987
- Trésorerie versée à OVERLAP DISTRIBUTION	- 130 714
	<b>47 305</b>

## 6- AUTRES INFORMATIONS

### 6.1 Engagements hors bilan

	<u>Observations (Montant en K€)</u>
Garantie d'actif et de passif donnée par OVERLAP dans le cadre de la cession des titres OVERLAP DISTRIBUTION qu'elle détenait (Echéance 14/03/2006)	150 K€
Garantie du paiement des titres OVERLAP DISTRIBUTION (10 961 parts sociales) par nantissement des titres MOTILOGIE de M. GUINET (3 372 actions de MOTILOGIE S.A. soit 67,44% du capital)	142 K€
Clause de retour à meilleure fortune pour l'abandon de créance consenti à la société ISYSOFT sur les bénéfices nets comptables à compter de l'exercice 2003/2004.	35 K€
Nantissement pari passu de 95% des actions de la société OVERLAP entre les trois banques ayant consenti des prêts, BNP-PARIBAS, BANQUE DE BRETAGNE et FORTIS BANQUE	787 K€
Caution solidaire et personnelle de M. HOROKS pendant la durée des prêts consentis par les banques BNP-PARIBAS, BANQUE DE BRETAGNE et BANQUE PARISIENNE DE CREDIT.	152 K€
Garantie SOFARIS, pendant toute la durée des prêts, à hauteur de 33 % de leur montant.	
Blocage des comptes courants d'actionnaires d'OVERLAP FINANCE pendant la durée des prêts.	195 K€
Créances payées par le factor et non encore recouvrées auprès des clients	370 K€
Clause de retour à meilleure fortune dans le cadre de l'abandon de créance consenti lors de l'exercice clos le 30/04/2002 au profit de la société ASSURANDCO sur les bénéfices nets comptables à compter de l'exercice 2002/2003.	731 K€

**6.2 Effectifs**

<b>Effectif moyen du groupe</b>	<b>30/04/03</b>	<b>30/04/02</b>
Cadres	98	61
Employés	9	7
	—	—
	<b>107</b>	<b>68</b>

**6.3 Rémunération des dirigeants**

Le collège dirigeant comprend :

- Président du Conseil d'Administration et Directeur Général : M. Georges HOROKS
- Directeur Général Délégué : M. Eric LIEURE
- Administrateurs : M. Georges HOROKS, M. Eric LIEURE et Mme Martine HOROKS

Au cours de l'exercice 2002-2003, leur rémunération collégiale s'élève à 401 K€.

**7. Tableau de variation de la situation nette consolidée**

<b>Capitaux propres Consolidés (en euros)</b>	<b>Capital</b>	<b>Réserves consolidées</b>	<b>Résultat Consolidé</b>	<b>Capitaux propres</b>
Situation au 30/04/02	305 000	1 369 209	-182 823	<b>1 491 386</b>
— Affectation des résultats 2001-2002		-182 823	182 823	<b>0</b>
Résultat 30/04/03			1 252 629	<b>1 252 629</b>
Divers (Variation de périmètre)		9 561		<b>9 561</b>
<b>Situation au 30/04/2003</b>	<b>305 000</b>	<b>1 195 947</b>	<b>1 252 629</b>	<b>2 753 576</b>

<b>Situation des minoritaires (en euros)</b>	<b>Réserves minoritaire</b>	<b>Résultat consolidé</b>	<b>Intérêts minoritaires</b>
Situation au 30/04/02	738	293	<b>1 031</b>
— Affectation des résultats 2001-2002	293	-293	-
Divers (Variation du périmètre)	807		<b>807</b>
Acquisition titres Overlap Réseaux	17 782		<b>17 782</b>
Acquisition titres ORDALYS	128 925		<b>128 925</b>
Résultat 30/04/03		-29 919	<b>-29 919</b>
<b>Situation au 30/04/2003</b>	<b>148 545</b>	<b>-29 919</b>	<b>118 626</b>

## **20.4. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES**

### **20.4.1. Politique de distribution**

La société envisage de distribuer entre 15 et 20% de son résultat net, si la trésorerie disponible après le financement de la croissance de l'activité le permet.

### **20.4.2. Délai de prescription**

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et les acomptes de dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'Etat.

### **20.4.3. Dividendes et réserves distribués par la Société au cours des trois derniers exercices**

<b>En euros</b>	<b>Exercice 2002/2003</b>	<b>Exercice 2003/2004</b>	<b>Exercice 2004/2005</b>
Dividende net global	150 000	350 000	200 000
Dividende net par action*	15	35	20

\* sur la base de 10 000 actions

## **20.5. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE**

Au cours des douze derniers mois, il n'y a eu aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité d'OVERLAP GROUPE.

## **20.6. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DU GROUPE**

A notre connaissance, aucun changement significatif n'est intervenu concernant la situation financière ou commerciale du Groupe depuis la fin de l'exercice clos au 30 avril 2005.

## 21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 21.1. CAPITAL SOCIAL

#### 21.1.1. Capital social émis et autorisé à la date d'enregistrement du présent document de base

##### 21.1.1.1. Capital social

Le capital social de la société est de 1 000 000 €, divisé en 2.000.000 actions de 0,5 € nominal, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

##### 21.1.1.2. Capital autorisé non émis

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des résolutions d'émission prises par l'assemblée générale des actionnaires les 28 septembre et 28 octobre 2005 et dont bénéficie la Société à la date du présent document de base, le cas échéant sous réserve de l'admission de ses titres aux négociations sur Alternext d'Euronext Paris.

	Durée de validité	Montant nominal maximum (euros)*
Emission de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois	650 000 euros
Emission de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription	26 mois	650 000 euros
Emission de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs institutionnels	18 mois	250 000 euros
Augmentation de capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport avec suppression du DPS	26 mois	1 500 000 euros
Augmentation de capital au profit des salariés	26 mois	3 % du capital à la date d'admission ALTERNEXT

\* L'Assemblée Générale du 28 septembre 2005 a décidé que le montant nominal (hors primes d'émission) des augmentations de capital social susceptibles de résulter, immédiatement et/ou à terme, de l'ensemble des actions et autres valeurs mobilières émises en vertu des délégations mentionnées ci dessus, ne devra pas excéder la somme totale de 1 500 000 euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émissions en monnaies étrangères, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, dans les conditions légales et réglementaires, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la Société.

##### 21.1.1.3. Capital potentiel

L'Assemblée Générale du 10 juin 2002, a autorisé le Conseil d'administration à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société au profit de certains salariés du Groupe Overlap, défini comme incluant les filiales directes et indirectes de la société Overlap Finance.

Cette autorisation peut être utilisée dans le délai de 38 mois à compter du jour de l'Assemblée.

Le nombre d'actions à émettre par la Société à titre d'augmentation de capital résultant de la levée des options consenties ne peut être supérieur à 8 % dudit capital.

Le Conseil d'administration arrêtera le plan d'options de souscription d'actions contenant notamment les conditions dans lesquelles seront consenties les options, ces conditions pouvant comporter ou non des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des titres, le prix de souscription des actions, les critères permettant de bénéficier du plan.

Le Conseil d'administration désignera les bénéficiaires du plan et arrêtera le montant des souscriptions consécutives aux levées d'options.

En application de l'article L. 225-177 du Code de commerce tel que modifié par la loi relative aux nouvelles régulations économiques, le prix de souscription des actions par les bénéficiaires des options sera déterminé conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions, et sur la base des comptes consolidés les plus récents, soit ceux arrêtés au 30 avril 2002.

Les options pourront être levées à compter du 1er octobre 2006 et ce pendant un délai de trois ans, soit au plus tard le 30 septembre 2009.

Le Conseil d'Administration du 23 septembre 2002 a attribué 500 options, et celui du 15 novembre 2004 a attribué 300 options.

Détails des Plans d'options de souscription :

<b>Plan</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
Date d'assemblée	10/06/2002	10/06/2002
Date du conseil d'administration	23/09/2002	15/11/2004
Nombre total d'actions pouvant être théoriquement souscrites	100 000	60 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites effectivement (compte tenu des départs de salariés)	100 000	60 000
dont part relative aux dix premiers attributaires salariés (par tranche)	100 000	60 000
dont nombre d'actions pouvant être souscrites par des mandataires sociaux	20 000	10 000
dont nombre d'actions pouvant être souscrites par des membres du comité de direction (dans sa composition actuelle)	20 000	10 000
Nombre de Mandataires sociaux concernés	1	1
Point de départ d'exercice des options	01/10/2006	16/11/2008
Date d'expiration	30/09/2009	01/10/2009
Prix de souscription	2,29 €	3,93 €
Modalité d'exercice : 100% à compter du	01/10/2006	16/11/2008
Nombre d'action souscrites au : 30/09/2005	0	0

La dilution potentielle à provenir de l'exercice des options de souscription est de 8% (sur la base du nombre d'actions existantes à la date du présent document de base et dans l'hypothèse d'un exercice à 100%).

### **21.1.2. Titres non représentatifs du capital**

A la date du présent document de base, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

### **21.1.3. Titres propres détenus par la Société ou par les sociétés du Groupe**

A la date du présent document de base, la Société ne détient aucune de ses propres actions, et aucune de celles-ci n'est détenue pour son compte.

### **21.1.4. Autres titres donnant accès au capital**

Néant.

### **21.1.5. Droits d'acquisition et/ou obligations attachés au capital émis mais non libéré et engagement d'augmentation du capital**

Néant.

### **21.1.6. Option ou accord portant sur le capital de la société ou d'une des sociétés du Groupe**

Georges Horoks a rejoint en juillet 2004 la société Agregator qui est un club d'entrepreneurs regroupant des dirigeants actionnaires de sociétés en pleine croissance, associés les uns aux autres par un véhicule de mutualisation dénommé Galapagos.

L'adhésion au club s'effectue par la souscription de titres de Galapagos. En contrepartie, le dirigeant actionnaire consent à Galapagos une promesse unilatérale de vente portant sur une partie des titres de la société qu'il dirige.

C'est dans ces conditions que Georges Horoks a consenti le 29 juillet 2005 une promesse de vente portant sur 300 actions qu'il détient dans Overlap Finance (3% du capital de la société Overlap Finance).

La promesse prévoit notamment que l'option pourra être levée par Galapagos en cas de survenance de l'un des cas suivants : admission des actions de la Société à la cote d'une bourse de valeurs, fusion, etc.

Le prix d'achat des actions objet de la promesse a été fixé à un montant total de 122.034 euros (soit 406,78 euros par action). Ce prix a été déterminé sur la base d'une valorisation de la Société pour un montant d'environ 16.000.000 d'euros, auquel s'applique une décote de 75%, conformément au système de valorisation de Galapagos, appliqué à toutes les sociétés dans lesquelles Galapagos détient des options.

Il a été convenu que la levée de l'option par Galapagos s'effectuerait de manière proportionnelle au nombre de titres cédés par Georges Horoks. La promesse a été consentie pour un délai expirant le 31 décembre 2024.

### 21.1.7. Tableau d'évolution du capital de la Société depuis sa création

Evolution du capital d'OVERLAP GROUPE depuis sa creation :

DATES	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Nominal par action	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions créées	Nombre total d'actions	Capital après opération
15/03/1999	Constitution	0	30,49 €	0	10 000	10 000	304 898 euros
30/10/2001	Augmentation de capital par incorporation de réserves et conversion du capital en euros	101,96 €	30,5 €	0	0	10 000	305 000 €
28/09/2005	Augmentation de capital par incorporation de réserves et division du nominal	695 000 €	0,50 €	0	1 990 000	2 000 000	1 000 000

## 21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

### 21.2.1. Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en France et/ou à l'étranger, directement ou par l'intermédiaire de filiales existantes ou à créer :

- l'acquisition, la détention, la gestion et/ou l'aliénation de toute valeur mobilière et/ou de toute participation dans toute personne morale, de quelque forme que ce soit, française et/ou étrangère, sous quelque forme que ce soit et quelque soit l'activité de ces personnes morales,
- la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations se rattachant à l'objet précité, par voie de création de personnes morales nouvelles, d'apports, de souscriptions ou d'achats de titres et/ou de droits sociaux, de fusion, de constitution de société en participation ou autrement, tant en France qu'à l'étranger, comme l'octroi de financement sous quelque forme que ce soit auxdites entités et/ou personnes morales,
- la prise de toute mesure contribuant à valoriser les actifs de la Société,

- le conseil et la prestation de services sous toutes ses formes en matière commerciale, administrative, financière, industrielle et autres à toutes entreprises pour les aider dans leur gestion, restructuration, développement et/ou leur activité internationale,
- et, plus généralement toute opération de quelque nature qu'elle soit se rattachant directement ou indirectement à l'objet social de la Société et susceptible d'en faciliter le développement et/ou la réalisation.

### **21.2.2. Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société concernant les membres du conseil d'administration**

Il est renvoyé au chapitre 16 - Fonctionnement des organes d'administration et de direction du présent document de base.

### **21.2.3. Droits attachés aux actions (article 8 des statuts)**

**8.1.** Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

**8.2.** Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom d'un même actionnaire ou au nom de cet actionnaire et de personnes dont il tient ses droits, soit par succession ab intestat ou testamentaire, soit par partage de communauté de biens entre époux, soit par donation entre vifs reçue d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Chaque actionnaire peut renoncer, temporairement ou définitivement, au bénéfice du droit de vote double au titre des actions présentes et/ou à venir dont il est et/ou sera propriétaire.

**8.3.** Lorsque les actions sont l'objet d'un usufruit, le droit de vote attaché à ces actions appartient aux usufruitiers dans toutes les assemblées générales.

**8.4.** Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'assemblée générale.

**8.5.** Les héritiers, créanciers, ayants-droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la Société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.

**8.6.** Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne confèrent aucun droit contre la Société, les actionnaires devant faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre d'actions ou de droits nécessaires.

**8.7.** Toutes les actions qui composent ou composeront le capital social seront toujours assimilées en ce qui concerne les charges fiscales. En conséquence, tous impôts, charges et taxes qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient, à raison du remboursement du capital de ces actions, devenir exigibles pour certaines d'entre elles seulement, soit au cours de l'existence de la Société, soit à sa liquidation, seront répartis entre toutes les actions composant le capital lors de ce ou de ces remboursements, de façon que toutes les actions actuelles ou futures confèrent à leurs propriétaires les mêmes avantages effectifs et leur donnent droit à recevoir la même somme nette, sauf à tenir compte s'il y a lieu de l'état de libération ou d'amortissement des actions.

### **21.2.4. Assemblées générales (article 15 des statuts)**

#### **15.1. Catégorie – Composition**

Les assemblées générales sont qualifiées d'extraordinaires lorsque leurs décisions se rapportent à une modification des statuts et d'ordinaires dans tous les autres cas.

Tout actionnaire, quelque soit le nombre de titres qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire dans les conditions prévues par la loi, aux assemblées, sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme d'une inscription nominative ; le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq (5) jours avant la date de réunion de l'assemblée générale.

Toutefois, le président du conseil d'administration aura toujours la faculté d'accepter, par voie de mesure générale, les inscriptions nominatives, en dehors du délai visé au paragraphe précédent.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de convocation de l'assemblée.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations de l'assemblée générale, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires.

## **15.2. Réunions**

Les assemblées générales d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

L'utilisation de la télécommunication électronique nécessite des actionnaires intéressés l'accord écrit préalable indiquant leur adresse électronique. Les actionnaires peuvent à tout moment revenir sur leur choix en adressant à la société une lettre recommandée avec accusé réception.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu, en France ou hors de France, précisé dans l'avis de convocation.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par l'administrateur le plus âgé, présent à la séance ; dans l'hypothèse où l'administrateur le plus âgé ne serait pas présent à la séance ou qu'il refuserait de présider l'assemblée, l'assemblée élit elle-même son président.

En cas de convocation par les commissaires aux comptes ou par un mandataire de justice, l'assemblée est présidée par celui ou l'un de ceux qui l'ont convoquée.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

Les procès-verbaux des assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dans les conditions et selon les modalités fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

## **21.2.5. Dispositions des statuts qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle**

Néant.

## **21.2.6. Franchissements de seuils**

Les déclarations de franchissements de seuils sont celles imposées par la loi.

## **21.2.7. Cession et transmission des actions (article 11 des statuts)**

**11.1.** Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

**11.2.** Dans l'hypothèse où une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce (ci-après dénommée individuellement l'«Initiateur », étant précisé que, en cas de pluralité de personnes agissant de concert avec l'Initiateur, ces dernières seront solidairement tenues des obligations qui pèsent sur l'Initiateur aux termes du présent article), acquerrait ou conviendrait d'acquérir, directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés que l'Initiateur contrôlerait ou dont il viendrait à

prendre le contrôle au sens de l'article L. 233-3 I. et II. du Code de commerce, un bloc de titres lui conférant, compte tenu des titres ou des droits de vote qu'il détient déjà, la majorité du capital ou des droits de vote de la Société, l'Initiateur devra proposer à tous les autres actionnaires d'acquiescer toutes les actions qu'ils détiennent respectivement au jour du franchissement du seuil mentionné ci-dessus.

L'offre d'acquisition des actions sera ferme et irrévocable et ne pourra être conditionnée à la présentation d'un nombre minimal de titres ou à une quelconque autre condition suspensive.

L'offre d'acquisition des actions devra faire l'objet de deux (2) avis publiés, l'un dans un journal d'annonces légales et l'autre dans un quotidien économique et financier de diffusion nationale, qui devront comprendre notamment :

- l'identité de l'Initiateur et le cas échéant des personnes agissant de concert avec lui,
- le pourcentage détenu en capital et en droits de vote dans la Société par l'Initiateur et, le cas échéant, par les personnes agissant de concert avec lui,
- le prix par action proposé pour les actions visées,
- le nom et les coordonnées de l'établissement centralisateur des ordres,
- un calendrier des opérations indiquant la date de début de l'offre et la date de clôture de l'offre (ces deux dates devant être espacées d'au moins dix (10) jours de bourse),
- la date de règlement-livraison.

Le prix auquel l'Initiateur devra se porter acquieseur sur le marché sera le prix auquel la cession du bloc a été ou doit être réalisée et seulement à ce prix.

Tous les détenteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital qui souhaiteront bénéficier des termes de l'offre d'acquisition devront, si les termes et conditions des valeurs mobilières qu'ils détiennent le permettent, à compter du jour de publication du dernier des deux avis mentionnés ci-dessus et jusqu'au cinquième (5<sup>ème</sup>) jour de bourse précédant la fin de l'offre mentionnée ci-dessus, exercer, souscrire ou convertir l'intégralité des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société qu'ils détiennent alors, de manière à devenir titulaires d'actions et être en mesure de participer à l'offre d'acquisition.

Dans le cas où ces valeurs mobilières ne seraient pas exerçables ou convertibles pendant la durée de l'offre d'acquisition, l'Initiateur devra étendre la durée de son offre, de telle sorte que les personnes concernées puissent lui apporter leurs actions, aux mêmes conditions que celles de l'offre initiale et ce, le jour où elles pourront exercer ou convertir les valeurs mobilières qu'elles détiennent.

L'Initiateur devra déférer sans délai à toute demande d'information qui lui serait demandée par la Société, en rapport avec les termes du présent article.

Les actionnaires s'engagent à respecter et à faire respecter le présent article 11.2, qui sera caduc et de nul effet et ce, de plein droit, au jour d'entrée en vigueur des dispositions légales instituant une garantie de cours applicable aux sociétés inscrites sur Alternext.

## 22. CONTRATS IMPORTANTS

Depuis 1997, Overlap a fait le choix d'un partenariat avec IBM pour l'ensemble des technologies Serveurs Stockage et logiciels d'infrastructures.

Fort des certifications techniques et commerciales d'IBM sur chacune des plates-formes qu'il sert, ainsi que sur les produits qui gravitent autour de ces infrastructures, Overlap Groupe est un « Business Partner Premier » d'IBM (niveau hiérarchique le plus élevé dans l'organisation des partenariats d'IBM), les autres niveaux étant Partenaire Advance et Partenaire.

Overlap Groupe bénéficie également du statut « First-Tier » pour la plupart des produits, ce qui lui permet d'acheter directement auprès du constructeur les matériels et logiciels d'infrastructures sans devoir passer par un grossiste.

Le partenariat avec IBM est matérialisé par un contrat cadre et des avenants pour chacun des produits commercialisés par Overlap.

Le contrat de partenariat a une durée de 2 ans. Il est renouvelable par tacite reconduction à chaque date anniversaire. Il vient d'ailleurs d'être renouvelé le 6 août 2005.

Le contrat définit l'organisation de la relation entre IBM et Overlap, les droits et responsabilités de chacune des parties et les clauses résolutoires.

Le contrat peut être résilié à tout moment par chacune des parties avec ou sans justification avec un préavis écrit de trois mois. Par ailleurs, le contrat peut être résilié immédiatement par simple notification écrite si l'une des parties n'a pas rempli ses obligations comme par exemple ne pas respecter les dispositions d'un document de transaction, dénigrer le contrat de partenariat ou faire de fausses déclarations... Par ailleurs, Overlap doit notifier à IBM tout changement ou prévision de changement relatif à la structure de son capital et à son organisation commerciale ou opérationnelle. Sur notification de tels changements (ou en l'absence d'une telle notification), IBM pourra mettre fin au contrat sans délai.

Overlap est devenu au fil des ans le premier partenaire d'IBM France pour les mainframes zSeries, l'un de ses deux ou trois premiers partenaires pour les autres gammes de produits hors micro-ordinateurs, et son premier ou deuxième partenaire, toutes plates-formes confondues.

<b>23.    INFORMATION        PROVENANT        DE        TIERS,       DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS       D'INTERETS</b>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Néant.

## 24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

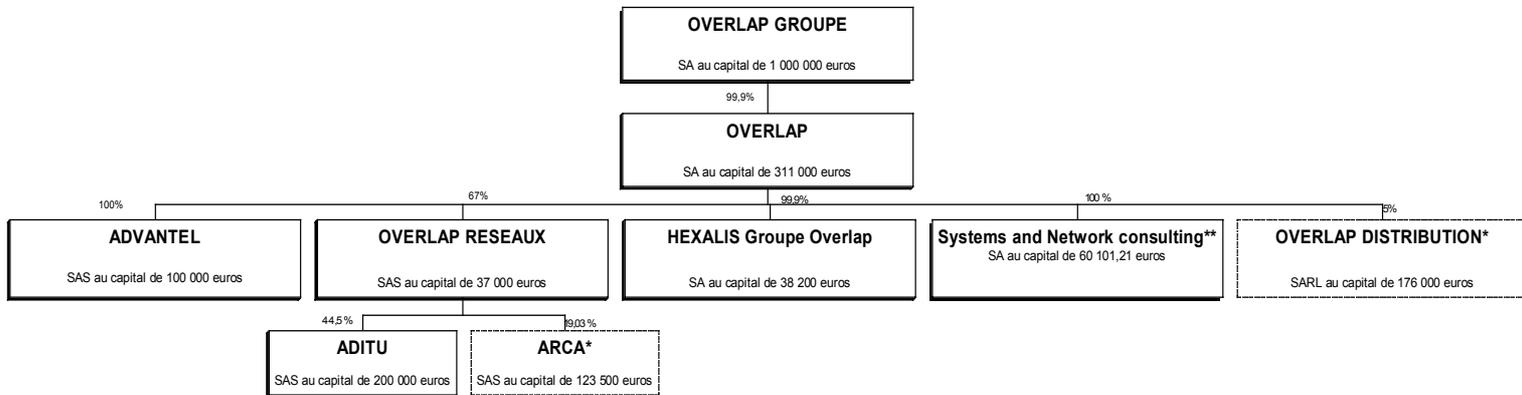
Pendant la durée de validité du présent document d'information, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés :

- (a) l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;
- (b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement ;
- (c) les informations financières historiques de l'émetteur ou, dans le cas d'un groupe, les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.

Les documents ci-dessus peuvent être consultés, sur support physique au siège social de la Société OVERLAP GROUPE, Le Doublon 11, avenue Dubonnet, 92407 Courbevoie.

## 25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Il est renvoyé au paragraphe 7.2 - Présentation des sociétés du Groupe du présent document de base



- \* sociétés non consolidées
- \*\* société non consolidée au 30 avril 2005

### Détail des filiales

	OVERLAP GROUPE	OVERLAP	OVERLAP RESEAUX	ADVANTEL	HEXALIS Groupe Overlap	ADITU(*)	Systems & Network Consulting (SNC) (**)	ARCA
Date de dernière clôture comptable	30/04/2005	30/04/2005	30/04/2005	30/04/2005	30/04/2005		31/12/2004	31/12/2004
SIRET	422 313 627	388 098 972	445 078 736	424 952 125	435 170 634	480 647 007		450 877 469
APE	741 G	721 Z	721 Z	721 Z	516 G	721Z		722 C
Forme	SA 1 000 000 euros	SA 311 000 euros	SAS 37 000 euros	SAS 100 000 euros	SA 38 200 euros	SAS 200 000 euros	SA de droit espagnol 60 101,21 euros	SAS 123 500 euros
Président du CA ou Président (SAS) ou Gérant	Georges Horoks (Président Directeur Général)	Georges Horoks (Président Directeur Général)	Président : Georges Horoks Directeur Général : R. Ducasse	Président : Georges Horoks	Georges Horoks (Président Directeur Général)	Président : Timeg représentée par C. de Taffanel de la Jonquière Directeur Général : R. Ducasse	Raphaël Ducasse	Président : M. Shapiro
Administrateurs	Eric Lieure Stéphane Deliry	Eric Lieure (directeur général délégué) Michel Rolland			Stéphane Deliry Frédéric Vagnair Overlap représenté par Michel Rolland			
Capital émis	1 000 K€	311 K€	37 K€	100 K€	38 K€	200 K€	60 K€	123 K€
Réserves au 30/04/2005 après affectation du résultat au 30 avril 2005	1 055 K€	3 110 K€	- 634 K€	2 K€	- 84 K€	- 35 K€	34 K€	ND
Résultat dernier exercice	129 K€	1 762 K€	- 453 K€	65 K€	- 10 K€	- 35 K€	9 K€	16 K€
Capital à libérer	- K€	- K€	18 K€	- K€	18 K€	- K€	-	- K€
Dividendes reçus	449 K€	- K€	- K€	- K€	- K€	- K€	-	- K€
Parts acquises non payés	- K€	- K€	- K€	- K€	- K€	- K€	-	- K€
Chiffre d'affaires 30 avril 2005	1640 K€	71 055 K€	5 366 K€	7 950 K€	-	-	431 K€	3 829 K€

\* Situation comptable intermédiaire non audité par les commissaires aux comptes au 30 avril 2005

\*\* Comptes non audités par les commissaires aux comptes



C L A S S E M A I N F R A M E